

GUIDE DE LA COMMUNICATION SUR LA GESTION DIFFÉRENCIÉE



GUIDE DE LA COMMUNICATION SUR LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Rédaction : Pôle wallon de gestion différenciée
Conception graphique : agence Nektarine
Impression : Immedia
2013



TABLE DES MATIÈRES

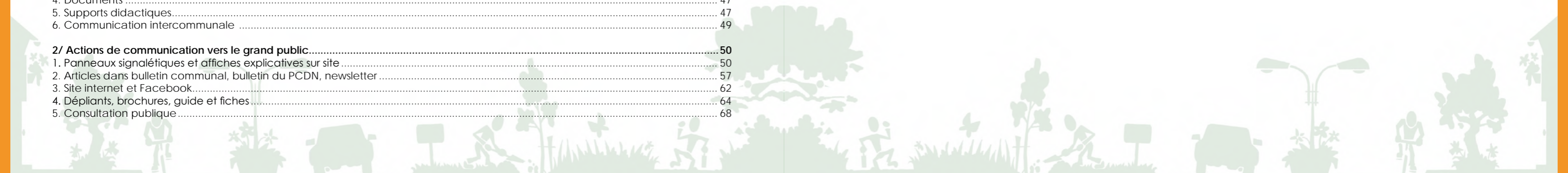
| | |
|--|---------------|
| MÉTHODES DE COMMUNICATION | 4 |
| 1/ Pourquoi et pour qui ce guide ? | 6 |
| 2/ Pourquoi et pour qui communiquer sur la gestion différenciée ? | 7 |
| 1. Expliquer les changements et prévenir les réactions | 7 |
| 2. Pourquoi communiquer vers les citoyens ? | 7 |
| 3. Pourquoi communiquer au sein de l'administration communale et avec les élus ? | 8 |
| 4. Autres acteurs vers qui communiquer | 10 |
| 3/ Quelques recommandations générales pour une communication efficace | 12 |
| 4/ Réaliser un plan de communication | 15 |
| 5/ Comment parler de la GD ? | 18 |
| 1. Définir la GD | 19 |
| 2. Représenter, illustrer la GD | 19 |
| 3. Quels messages, quels arguments sont efficaces ? | 20 |
| 4. Que faut-il savoir pour comprendre la GD ? | 22 |
| 5. Comment gérer les plaintes ? | 24 |
| 6/ Communiquer sur les modes de gestion possibles en GD | 26 |
| 1. Méthodes classiques | 26 |
| 2. Méthodes alternatives | 28 |
| 3. Qui peut m'aider à communiquer ? | 40 |
| 7/ Quel moyen de communication choisir ? | 41 |
| 1. Quel est le sujet et quel message voulez-vous faire passer à ce sujet ? | 41 |
| 2. Quel est l'enjeu ? | 41 |
| 3. Quel est le public-cible ? | 42 |
| 4. De quel budget, quel temps et quelles compétences disposez-vous ? | 42 |
| 8/ A quelles occasions communiquer vers le grand public ? | 43 |
| CATALOGUE D'IDÉES : EXEMPLES D'ACTIONS DE COMMUNICATION | 44 |
| 1/ Actions de communication intra- et intercommunales | 46 |
| 1. Réunions | 46 |
| 2. Formations | 46 |
| 3. Systèmes informatiques | 47 |
| 4. Documents | 47 |
| 5. Supports didactiques | 47 |
| 6. Communication intercommunale | 49 |
| 2/ Actions de communication vers le grand public | 50 |
| 1. Panneaux signalétiques et affiches explicatives sur site | 50 |
| 2. Articles dans bulletin communal, bulletin du PCDN, newsletter | 57 |
| 3. Site internet et Facebook | 62 |
| 4. Dépliants, brochures, guide et fiches | 64 |
| 5. Consultation publique | 68 |

| | |
|--|----|
| 6. Conférences, projections de films, rencontres et débats | 69 |
| 7. Sites didactiques, démonstrations, visites guidées | 72 |
| 8. Posters, expositions et stands | 74 |
| 9. Spectacles, animations ludiques | 76 |
| 10. Communiqué de presse | 78 |
| 11. Activités participatives | 79 |
| 12. Evènements | 80 |
| 13. Projets participatifs (à long terme) | 83 |
| 14. Autres actions | 85 |

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES RÉFÉRENCES CITÉES | 88 |
|--|-----------|

| | |
|--------------------------------|-----------|
| AUTRES RÉFÉRENCES | 88 |
|--------------------------------|-----------|

| | |
|--------------------|-----------|
| INDEX | 89 |
|--------------------|-----------|



1

Méthodes de
communication



1/ POURQUOI ET POUR QUI CE GUIDE ?

Ce guide s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux administrations communales qui souhaitent mettre en place la gestion différenciée (GD) ou qui l'appliquent déjà et souhaitent la valoriser. Par extension, il sera utile à tout gestionnaire d'espace public qui va ou qui est en train de changer ses pratiques. Il présente non seulement les grands principes de la communication, mais vise également à lister les moyens de communication existants et à donner des idées et des conseils concrets. L'objectif est de vous aider à convaincre les décideurs et gestionnaires de passer en GD ou d'informer le grand public pour qu'il comprenne et accepte la GD, et qu'il l'applique aussi à son niveau.

Tout au long de ce guide, vous pourrez trouver à la fois des encarts reprenant des conseils et outils de communication et des encarts présentant des exemples d'expériences de GD menées par des collectivités.

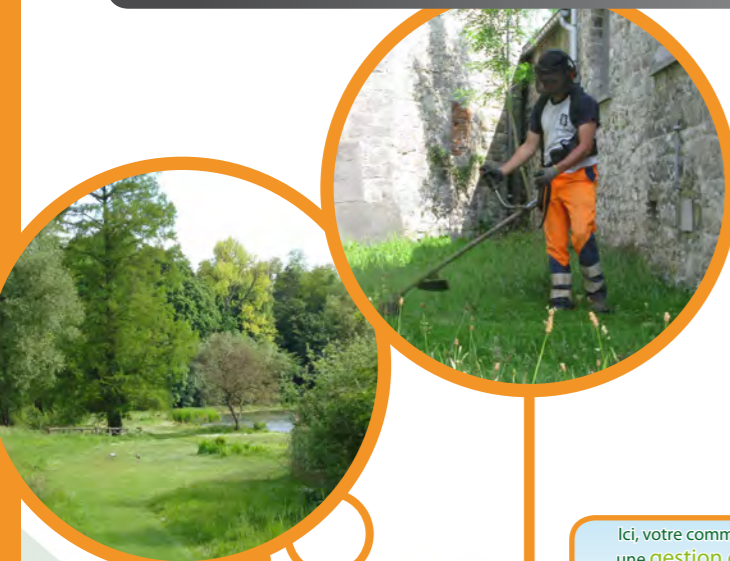
! Nous véhiculons tous des messages. Que nous en soyons ou non conscients, nos paroles, notre gestuelle, mais aussi nos actions et nos inactions sont porteuses d'informations. Si nous ne pouvons donc pas ne pas communiquer, il est essentiel de travailler notre communication. Le message que nous souhaitons faire passer aura ainsi plus de chances d'être correctement perçu par notre interlocuteur et pourra également éveiller en lui l'envie d'évoluer vers le comportement que nous voulons promouvoir.

Une bonne communication, c'est donc la moitié du travail !



! Notez que ce guide a été conçu pour pouvoir être lu dans n'importe quel ordre. N'hésitez pas à l'ouvrir directement au point qui vous concerne le plus actuellement ou à chercher dans l'index !

! Il est vivement recommandé, avant d'utiliser ce guide, d'être familiarisé avec le concept de gestion différenciée (ses enjeux, sa définition, ses objectifs, son histoire, les techniques sous-jacentes, ...). Si ce n'est pas votre cas, nous vous invitons à visiter le site www.gestiondifferenciee.be, où vous trouverez des informations, des explications en images, des références, des exemples, ...



Ici, votre commune applique une **gestion écologique**



😊 Pour mieux connaître le concept de gestion différenciée, rendez-vous sur le site www.gestiondifferenciee.be et cliquez sur l'onglet "La gestion différenciée".

2/ POURQUOI ET POUR QUI COMMUNIQUER SUR LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ?

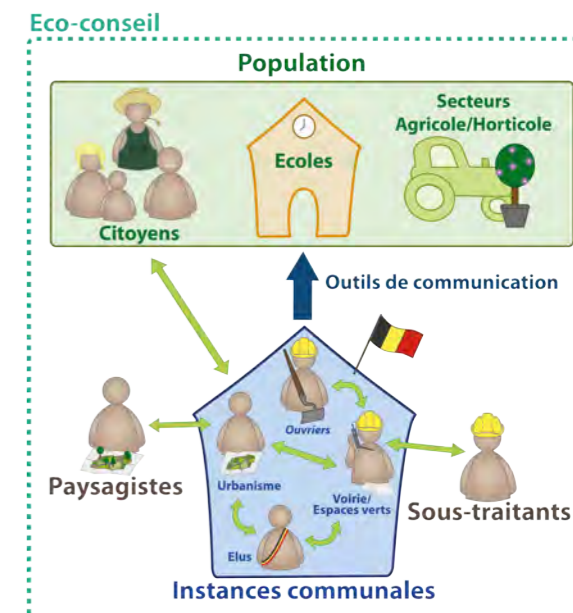
1. Expliquer les changements et prévenir les réactions

Parce qu'elle en facilite la mise en place et réduit considérablement le phénomène de rejet, la communication est très importante pour la réussite de la GD. Le passage à la GD impose des changements d'habitudes plus ou moins importants, aussi bien pour ceux qui la mettent en oeuvre que pour ceux qui l'observent. Ce sont surtout ces changements qui nécessitent une communication, sans quoi ils risquent de ne pas être acceptés. La communication permet également de montrer que la commune est dynamique, qu'elle fait des efforts, qu'elle cherche à s'améliorer, ...

Souvent, le mécontentement est la conséquence d'une incompréhension et peut donc être évité. Grâce à une campagne d'information, ayant recours à de multiples outils, touchant un maximum d'utilisateurs, la gestion différenciée sera acceptée, voire même félicitée ! Une fois que la GD est en place, la communication continue d'être importante, mais dans un objectif un peu différent. Là, il ne s'agit plus de convaincre de la pertinence d'un changement profond, mais plutôt d'informer des nouvelles améliorations, des évolutions. Cette communication peut aussi inciter le public à changer ses propres méthodes de gestion !

Différents acteurs sont concernés par la GD et il est important d'en tenir compte dans la communication. Si l'un de ces publics-cibles est négligé, il risque de "mettre des bâtons dans les roues" du projet, voire de le faire complètement échouer ! Les principaux publics-cibles sont les citoyens, les élus et le personnel communal, mais on peut également subdiviser ces trois publics en sous-catégories, qui seront parfois plus faciles à aborder.

! Chaque public a ses propres priorités, ses propres centres d'intérêts, ses propres contraintes, ... Il est donc primordial d'identifier et de s'adapter aux références du public ciblé, afin de lui parler un langage qu'il est disposé à recevoir.



2. Pourquoi communiquer vers les citoyens ?

La mise en place d'une gestion différenciée entraîne des changements visibles dans les espaces gérés. Pour les personnes qui ont l'habitude de voir ou d'utiliser ces espaces régulièrement, ces changements peuvent surprendre, voire choquer. Il est donc important de communiquer pour expliquer les changements et leurs raisons et ce, dès le début du projet. En effet, impliquer les gens dans un projet, les faire participer, leur permettra de s'approprier ce projet et garantira à ce dernier de plus grandes chances de succès.

Comme tout changement dans les habitudes, le passage à la GD peut susciter des questions ou des incompréhensions et mérite donc de faire l'objet d'une campagne d'information. Une explication est d'autant plus nécessaire pour les espaces qui prennent un aspect plus "sauvage" et peuvent paraître abandonnés (friches, zones de fauche tardive, haies vives, prairies fleuries, ...). Ce sentiment d'abandon, d'absence de contrôle est très difficile à accepter pour la plupart des gens. Mais bien souvent, un petit panneau suffit à contrer ces réactions.

La communication est aussi importante pour les administrations communales car celles-ci jouent un rôle d'exemple auprès des citoyens. Il existe une série de cas concrets qui prouvent que les actions entreprises par les services communaux influencent le comportement et les mentalités des citoyens (voir encart ci-contre). Parmi ces citoyens, on peut trouver des jardiniers amateurs ou professionnels, des agriculteurs, des horticulteurs, ... dont les pratiques de gestion ont aussi un impact sur la qualité de l'environnement. Les initiatives des communes en matière de gestion peuvent sembler dérisoires, mais elles sont susceptibles d'influencer d'autres gestionnaires, et de proche en proche, d'aboutir à des changements substantiels !

Beaucoup de communes prennent de belles initiatives, mais n'en parlent à personne, par manque de temps, de moyens, ou simplement parce qu'elles n'en voient pas l'utilité. C'est bien dommage car, en communiquant, l'impact de leurs efforts serait multiplié !

Des outils et des exemples pour développer la communication vers les citoyens sont présentés dans la 2^e partie de ce guide.



Six bonnes raisons de communiquer vers les citoyens

- pour limiter les plaintes des usagers
- pour la transparence des actions/décisions politiques
- pour montrer les belles initiatives, mettre en valeur les efforts
- pour se construire une image, une réputation, une singularité
- pour donner envie aux autres de reproduire ces initiatives
- pour conscientiser aux enjeux environnementaux

Strasbourg

La valeur d'exemple des communes pour leurs citoyens

- La commune française de Boigny-sur-Bionne (Loiret) a complètement abandonné l'utilisation de pesticides en 2009. La stratégie de la commune reposait surtout sur la tolérance à l'herbe et la communication. Avant cela, le désherbage manuel était perçu comme une tâche presque dégradante, aussi bien de la part des citoyens que des ouvriers communaux. Mais par la suite, ils ont constaté que les citoyens devenaient fiers de désherber manuellement leur trottoir, tandis que ceux qui le faisaient encore chimiquement préféraient le cacher !

- Court-Saint-Etienne (Brabant Wallon) a entamé une réduction des pesticides en 2011. En collaboration avec une citoyenne militante et l'asbl Adalla, la commune a monté un projet "quartier en santé sans pesticide", pour lequel une trentaine de ménages se sont ensuite engagés à jardiner sans pesticide.

- En 2011, les communes de Tintigny et de Meix-devant-Virton, toutes deux sous convention "fauchage tardif des bords de routes", ont décidé avec le GAL Cuestas d'offrir à leurs habitants une prime de 10 € par are de jardin laissé en prairie de fauche (prime plafonnée à 100 €). En deux ans, plus de 50 demandes ont été reçues, et le succès de cette campagne a même dépassé le territoire des communes initiatrices.

Boigny-sur-Bionne

Cette communication doit se faire dans plusieurs directions :

Avec le personnel de terrain

Etant les premiers concernés par les changements de pratique, les membres du personnel de terrain méritent de faire l'objet d'une communication particulière, et ce, dans plusieurs buts. D'abord, il est évidemment indispensable que les responsables expliquent les changements à ceux qui vont les mettre en application. En parallèle, il est souvent très constructif que cette communication soit à double sens. Il est en effet important d'écouter les personnes de terrain, de les rassurer par rapport à leurs craintes, de tenir compte de leur remarques et de leurs idées. L'expérience a montré que lorsque le personnel de terrain est impliqué dans la démarche, non seulement celui-ci accepte plus facilement les changements, mais il permet en plus de perfectionner les pratiques.



Une autre raison d'impliquer les personnes de terrain est que celles-ci sont directement en contact avec les citoyens, et de ce fait, contribuent à l'image de la commune.

Il peut être utile de former le personnel de terrain à la communication. Ainsi, il pourra mieux répondre aux questions des passants et sera armé contre les éventuelles critiques.

Enfin, le fait d'écouter et d'impliquer le personnel de terrain dans la démarche aura un effet valorisant qui lui sera bénéfique et qui devrait se ressentir dans son travail. De nombreuses expériences ont en effet montré que l'on travaille mieux lorsque l'on est encouragé, lorsque le travail est apprécié à sa juste valeur. Il est d'ailleurs vivement recommandé d'inclure dans la campagne de communication des actions vers les citoyens pour valoriser le travail des ouvriers.

Avec les élus

Si la volonté de passer en GD ne vient pas des élus, la première chose à faire est de les convaincre de l'intérêt de la démarche. Le projet de GD doit être présenté au Conseil communal et validé par écrit, afin de le rendre officiel et pérenne. Il est important que les élus s'engagent par écrit à respecter le projet. Dans des communes où cette étape a été négligée, il est arrivé que des élus prennent une décision allant à l'encontre du projet de GD.

Entre les services concernés

Il est aussi nécessaire d'informer et d'impliquer les responsables des différents services communaux concernés de près ou de loin par les espaces publics et la communication : environnement, espaces verts, plantations, travaux, voirie, propreté, urbanisme, communication, ... Tous ces services doivent être informés du projet de GD pour pouvoir en tenir compte dans leur propre travail. De nombreuses communes sous-estiment l'importance

Sept bonnes raisons de communiquer en interne

- convaincre les élus et les employés des services concernés (et les encourager à s'impliquer)
- informer tous les collègues de la démarche
- permettre aux collègues d'informer leur entourage
- travailler en concertation et améliorer le fonctionnement
- pérenniser la démarche
- mieux communiquer vers le grand public
- avoir plus de cohérence dans les projets communaux

Des outils et des exemples pour développer la communication en interne sont présentés dans la 2^e partie de ce guide (voir p.44).

Valoriser le travail des ouvriers

Le travail des ouvriers communaux est souvent mal considéré par la population. Ils sont souvent vus comme des adeptes du moindre effort. Pourtant, leur métier est loin d'être de tout repos. Leur travail mérite d'être mis en valeur, car sans eux, les espaces publics seraient pleins de déchets et d'herbes, le mobilier serait toujours dégradé et il n'y aurait pas de fleurissement ni d'espaces verts. En plus, il est maintenant bien connu que nous travaillons encore mieux lorsque notre travail est valorisé ! Pour trouver des exemples d'actions de valorisation du travail des ouvriers, rendez-vous dans la 2^e partie du guide (p44).



Nivelles

Court-St-Etienne

Ne pas négliger la force de l'engagement

Lorsque nous nous engageons publiquement à faire quelque chose, nous nous sentons inconsciemment liés à cette promesse d'action et il nous est alors plus difficile de ne pas respecter notre parole. C'est pour cela qu'il ne faut pas ignorer cette étape, que ce soit pour les élus ou pour d'autres publics-cibles. Ainsi, si vous souhaitez par exemple impliquer les citoyens dans vos projets environnementaux, il vous sera sans doute très utile d'organiser une séance d'information, clôturée par la signature d'une charte d'engagement.

3. Pourquoi communiquer au sein de l'administration communale et avec les élus ?

Pour une communication efficace vers les citoyens -et, de manière plus générale, pour la réussite de la GD-, il faut commencer par une communication efficace en interne à l'administration communale. De plus, pour que les belles initiatives perdurent, il est préférable qu'elles soient portées au sein de l'administration par une équipe dynamique et communicative. Une initiative originale peut être anéantie en un clin d'oeil par quelqu'un qui n'en a pas été informé !

Il est important que toutes les personnes concernées soutiennent le projet, ou du moins qu'elles ne s'y opposent pas. Il suffit parfois d'une seule personne qui ne comprend pas l'intérêt de la GD pour que le projet échoue ! Dans un tel cas, la communication permet souvent d'identifier les blocages et de les lever.

Combiner les approches ascendantes et descendantes

Lorsqu'une structure veut mener à bien un projet environnemental, aucun maillon de la chaîne (des élus au personnel technique et d'entretien, dans le cas d'une commune) n'est à négliger. Le soutien des élus, tout d'abord, sera primordial pour légitimer le projet auprès du personnel communal et pour motiver ce dernier à y prendre part. Par ailleurs, en servant d'interface auprès des citoyens, les élus pourront promouvoir les actions environnementales menées par la commune et encourager les citoyens à faire de même. L'implication et la participation des ouvriers et des employés communaux dans la mise en oeuvre de tels projets est quant à elle primordiale pour la pérennité des projets, car, en se les appropriant, le personnel communal les enrichira par ses expériences et ses initiatives, et leur permettra ainsi de perdurer (bien au-delà d'une mandature).

4. Autres acteurs vers qui communiquer

Les élus, le personnel communal et les particuliers ne sont pas les seuls acteurs susceptibles d'être inclus dans un projet de gestion différenciée et pour lesquels il faudra soigner votre communication. Parmi les autres publics, on peut citer :

- Les associations locales (comités de quartiers, comités de parents, ...),
- Les écoles,
- Les agriculteurs et les indépendants concernés,
- Les prestataires de services,
- Les communes voisines.

Certains de ces publics pourront même devenir vos partenaires dans la promotion et la mise en place d'un projet de GD ! Il ne faut donc pas les négliger.

Exemplarité des pairs et attrait des normes

En tant qu'individus sociaux, nous avons en nous un besoin d'appartenance à un groupe que nous cherchons à combler. Par conséquent, nous sommes inconsciemment plus réceptifs aux messages véhiculés par des membres de notre groupe (parents, collègues, amis, voisins, ...). En outre, les comportements adoptés par nos pairs seront plus facilement admis comme faisant partie de la norme. Tenir compte de cet état de fait lors d'une campagne de communication est souvent très utile. En effet, en choisissant au sein d'un groupe des personnes-témoins, chargées d'adopter le comportement souhaité peut sensiblement contribuer à normaliser ce comportement au sein du groupe.

©Ohey



Un travail de longue haleine mais qui en vaut la peine !

Si le travail de communication est long, les changements de mentalités le sont d'autant plus. Mais il ne faut pas se décourager ! Les résultats en valent la peine, alors que négliger la communication, c'est prendre le risque d'échouer dans la mise en place de la gestion différenciée. L'expérience montre que lorsque les moyens pour communiquer ont été mis en œuvre, la gestion différenciée remporte l'adhésion d'une majorité de la population.

« Selon l'expérience de la ville de Rennes, la plus grande présence d'herbe n'est pas perçue négativement à partir du moment où les habitants sont conscients d'une démarche volontaire et qu'ils constatent une continuité de l'entretien par les jardiniers et les équipes de propreté². »

| Qui ? | Pourquoi ? | Comment ? |
|--|---|--|
| Associations locales (comités de quartiers, associations de parents, groupements locaux, ...) | - Relais incontestables vers les citoyens, qui pourront éventuellement vous conseiller ou vous aider dans la GD et/ou la communication. | - En les informant sur le projet (par courrier, mail, contact direct) et en leur demandant de s'impliquer. - Une réunion avec ces différentes associations concernées serait très profitable, compte tenu du fait que les associations connaissent les problèmes de terrain, ... et apporteront de nouvelles idées, de nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet(1). |
| Ecoles | - Relais vers les citoyens, via les enfants. - Lieux privilégiés pour une sensibilisation efficace et pérenne de la population. | - Le cas échéant, vous pouvez réunir vos contacts informels pour discuter et élaborer des actions en concertation. - De manière plus formelle, en proposant une ou plusieurs actions par courrier. - Une réunion avec les enseignants ou les responsables intéressés pourra ensuite être organisée pour échanger des idées d'animations(1). |
| Agriculteurs | - Public sensible aux problèmes des pesticides, d'élimination des "mauvaises herbes", de gestion des bords de routes, ... - Acteurs privilégiés pour le rétablissement/ développement du maillage écologique, dont la collaboration serait très précieuse. | - Via un courrier leur expliquant le projet et les motivations de la commune pour la GD, et en leur exposant pourquoi et comment ils pourraient y collaborer. Si vous avez des contacts avec un groupement d'agriculteurs locaux, cela constituerait évidemment un relai intéressant. - Une réunion peut éventuellement être organisée(1). |
| Horticulteurs / Jardineriers / Autres commerçants concernés | - Relais privilégiés pour la promotion des alternatives aux pesticides | - Par courrier, en les informant du projet et en les invitant aux événements. Une réunion peut éventuellement être organisée(1). |
| Prestataires de services sous-traitants | - Directement concernés par la gestion des espaces verts, au même titre que les ouvriers communaux. - Pour qu'ils puissent adapter leur offre de services. | - En adaptant le cahier des charges et, éventuellement, en attirant leur attention sur les modifications dans un courrier. |
| Architectes et paysagistes mandatés par la commune | - Pour les informer sur l'évolution des pratiques de gestion. - Pour les inviter à adapter le mode de conception des EV aux nouvelles contraintes des gestionnaires. | - En organisant des réunions entre gestionnaires et responsables de projet, afin de réaliser des projets d'aménagement concertés. |
| Communes voisines | - Pour échanger des idées, collaborer, faire évoluer la gestion des espaces verts au-delà du territoire communal, ... | - Par des contacts informels ou par un courrier officiel adressé au Collège communal, si vous envisagez un partenariat, ... |
| Communes avec une expérience en GD | - Car elles sont une source de conseils et d'informations considérable. | - Via le site www.gestiondifferentiee.be ou en contactant le Pôle GD qui vous donnera les coordonnées de la personne ressource. |

(1) Si les courriers sont généralement plus pratiques et moins coûteux en temps, une rencontre directe des personnes sera bien souvent plus productive et permettra de nouer plus facilement des partenariats durables. Il est donc important d'envisager l'opportunité d'une réunion avec les différentes parties prenantes au projet.

3/ QUELQUES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR UNE COMMUNICATION EFFICACE

Que vous communiquiez sur la GD, l'environnement, le travail des ouvriers communaux ou autres, voici quelques recommandations qui devraient vous aider à faire passer vos messages de manière efficace et favoriser les changements de comportements. Le but n'est pas ici de donner un cours complet sur la communication mais d'attirer votre attention sur les notions les plus utiles. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les références (voir p.88) !

S'adapter à son public-cible en soignant :

- Public-cible (voir ci-dessous et page suivante),
- Arguments (voir p.20),
- Message (p.13),
- Support (p.14),
- Moyen de diffusion (p.41-42).

Connaitre son public-cible

Quel est son niveau de connaissance, de sensibilité au sujet et de motivation pour le changement ? Renseignez-vous et, éventuellement, faites une petite enquête. Cela permettra de déterminer les priorités en matière de sensibilisation.

Ecouter

En restant à l'écoute aussi bien des partisans que des détracteurs des changements, on peut apprendre des informations très intéressantes pour améliorer sa stratégie de communication. En plus de tendre l'oreille, il est souvent utile de créer des occasions pour que les gens s'expriment. Et même si c'est difficile, il faut pouvoir entendre les contre-arguments, les râleries, les plaintes, ..., car parmi eux, il y a souvent des éléments à prendre en compte pour permettre au projet d'avancer. C'est la négociation !

Identifier les personnes qui freinent les changements et chercher pourquoi

L'expérience a montré qu'il suffit parfois d'une seule personne, ou une petite minorité, pour bloquer les changements. Ces personnes, pour des raisons qui leur appartiennent, ne veulent pas du changement que vous proposez. Plutôt qu'imposer vos changements, il est de loin préférable d'aller trouver ces personnes pour comprendre leur réticence. Celle-ci peut avoir des causes très diverses : malentendu, crainte fondée ou non, mésinformation, conflit avec une tierce personne, intérêt personnel, ... ou simple esprit de contradiction. Dans certains cas, il sera très difficile de débloquer la situation, et il faudra faire preuve de diplomatie et d'imagination pour négocier avec ces personnes et trouver une solution. Mais dans d'autres cas (un malentendu ou une mésinformation, par exemple), une fois que la cause du problème sera connue, vous pourrez facilement le résoudre.



Loi de Pareto (80/20)

80 % des résultats sont dus à 20 % de nos actions. Dans le domaine de la communication environnementale, cela signifie qu'avec 20 % de nos actions de communication, on touche 80 % de la population. A partir de cette constatation, il est donc indispensable d'analyser les méthodes de communication les plus efficaces dans le cas qui vous occupe. Prenez donc le temps de vous renseigner auprès d'autres collectivités, associations, ... qui se sont attaquées à la même problématique, afin d'identifier les outils les plus pertinents : vous en gagnerez énormément par la suite. Par ailleurs, les 80 % de la population touchée par votre action de sensibilisation sont vraisemblablement des personnes moins réfractaires, plus enclines au changement que les 20 % restants. En travaillant avec ces personnes, vous obtiendrez des résultats concrets plus rapidement. Puis, avec le phénomène d'appartenance à un groupe, les personnes un peu plus réfractaires suivront. Il est donc inutile de vous épuiser à essayer de toucher directement les personnes les plus résistantes au changement.

Se mettre à la place de celui que l'on veut convaincre

On a souvent envie de convaincre de l'intérêt de notre cause (qu'elle soit environnementale ou autre) en fonction de nos propres motivations, notre sens des valeurs, notre vision des choses. Mais cela est rarement efficace. Pour convaincre quelqu'un, le plus efficace est de lui expliquer pourquoi il serait intéressant pour lui d'appliquer le changement que vous prônez.

Par exemple, si vous voulez préserver la nature parce que vous la trouvez belle, mais que votre voisin ne la trouve pas aussi belle que vous, vous aurez beau lui montrer sa beauté, cela ne suffira probablement pas à ce qu'il change ses habitudes pour préserver la nature. Par contre, si vous connaissez votre voisin, ses centres d'intérêts, ses goûts et ses problèmes, vous trouverez sûrement un argument qui le touchera et le motivera à préserver la nature.

! La carte n'est pas le territoire

Chaque public possède ses propres réalités, sa propre perception du monde. Il est donc important de s'informer au maximum sur le public-cible (quelles sont ses priorités, ses valeurs, ses contraintes au quotidien, ... ?), afin d'adapter son argumentation.

Choisir le meilleur ton pour faire passer le message¹

Les messages responsabilisants, valorisants, positifs, simples et créatifs, accessibles, qui impliquent les gens et leur proposent des actions concrètes passent beaucoup mieux que des messages alarmistes, autoritaires, culpabilisateurs, moralisateurs, agressifs, abstraits, compliqués, passifs, ... Evitez donc les "il faut", "tu dois", "vous devriez, car..."

Utilisez plutôt la valorisation. Elle s'appuie sur la confiance dans la capacité à changer ou à maintenir le changement. Elle encourage, rappelle les pratiques adéquates, informe des résultats obtenus et (ré)conforte. Le rêve peut aussi être une forme de message positif intéressant. Il est porteur d'espoir, s'appuie sur l'imaginaire. Il peut inviter à croire que le meilleur, l'idéal sont réalisables. "Et si..."

L'humour (jeu de mots, plaisanterie, blague, humour noir) et l'insolite peuvent sembler un moyen intéressant de faire passer un message. Mais il peuvent distraire l'attention : le public (sou)rit ou s'étonne mais oublie le contenu. Parce qu'il invite à prendre de la distance, l'humour permet aussi de surmonter un obstacle ou d'exprimer un conflit de manière acceptable. Dans un discours, l'humour est une "accroche" efficace et permet de relancer l'intérêt du public au moment où il pourrait s'essouffler. Mais un usage abusif ou maladroit de l'humour aurait un effet contre-productif².

Selon le public ciblé, l'argumentation visant à démontrer la logique du changement de comportement est souvent très efficace. C'est le ton privilégié de l'information, de l'objectivité. Un message raisonné et logique se prête sans doute mieux à convaincre les décideurs et gestionnaires qu'à informer les citoyens sur la GD.

La peur peut choquer positivement (prise de conscience) ou négativement (fuite car le message est ingérable).

Bien sûr, vous pouvez combiner plusieurs tons dans votre communication, par exemple l'humour et la valorisation, ou la raison et le rêve.

Structurer ses arguments

Quand on a une liste d'arguments, il vaut mieux en choisir trois, en mettant le moins convaincant en seconde position et en gardant le meilleur pour la fin. En effet tout au long d'un exposé, le public retient mieux le début et la fin du discours que le milieu. A vous de dire les choses les plus importantes à ces moments-là !

☺ Pour votre argumentation, pensez VUE (Valeurs-Utilité-Capacité) !

Votre message sera d'autant plus percutant qu'il utilisera le langage et fera appel aux VALEURS que partagent généralement les personnes appartenant à votre groupe-cible. Votre public-cible doit aussi pouvoir comprendre l'UTILITE de l'action proposée et se sentir CAPABLE de parvenir au changement de comportement que vous prônez.



©CRIE de Mouscron asbl



©Adalia asbl

Soigner le "visuel"

Quel que soit votre support de communication, le "visuel" est important. Autrement dit, plus votre support sera agréable à regarder, plus votre message aura des chances de passer. Si vous en avez la possibilité, faire appel à un professionnel de la communication devrait être bénéfique. Sinon, cela vaut la peine de consacrer du temps à soigner les couleurs, les illustrations, la mise en page et même les polices de caractère. Demandez l'avis de votre entourage (ou d'une personne correspondant au public ciblé) sur votre travail, cela vous permettra de l'améliorer !

Se trouver des partenaires, des "alliés".

Faites appel à des organismes extérieurs qui pourraient soutenir les changements que vous prônez. Cela permettra d'appuyer, d'amplifier et/ou d'améliorer votre campagne de communication. (voir point 2.4 et p.40)

Utiliser l'astuce "Un pied dans la porte"

Pour les personnes que vous cherchez à convaincre de changer de comportement, admettre publiquement que vous avez raison est un acte coûteux et vous avez peu de chance d'obtenir d'emblée un engagement officiel. Par contre, en commençant par demander de faire quelque chose de facile, quelque chose qui ne coûte quasi rien à votre interlocuteur, vous augmentez vos chances d'obtenir qu'il accepte vos propositions. Par exemple, il a été montré que si on demande directement un service à quelqu'un dans la rue (par exemple emprunter un téléphone), presque personne n'accepte. Par contre, si on commence par poser une question facile (par exemple, "Auriez-vous l'heure ?"), une partie des passants accepte ensuite de rendre le service demandé.

Eviter de brûler les étapes, utiliser des messages cohérents

Il y a une suite logique à respecter dans une campagne de communication (voir plan de communication p.15-17). Soyez attentif à ce que votre campagne de communication n'aille pas plus vite que les changements qui sont en cours. Par exemple, évitez d'annoncer une décision qui n'a pas encore été officiellement actée (ce qui reviendrait à crier 'au loup'). De même, n'installez pas un panneau "prairie fleurie" avant que l'aménagement ne commence. Ce genre d'anticipation décrédibilise les actions et peut nuire aux efforts accomplis. Le message peut être adapté au stade d'avancement des changements. Par exemple, si le collège vient d'approuver un projet de passage au "zéro pesticide", n'envoyez pas un communiqué de presse disant que votre commune a abandonné les pesticides. Dites simplement que la commune a décidé d'abandonner les pesticides ! De même, ne distribuez pas de dépliants "ma commune pratique une gestion différenciée" tant qu'il n'y a pas de changements visibles sur le terrain. Utilisez plutôt un message du type "Ma commune en voie vers la gestion différenciée" et expliquez de quoi il s'agit.

Ne pas chercher pas à cacher les inconvénients et difficultés

Tout le monde se doute que les changements que vous prônez ont des inconvénients. Les présenter explicitement donnera plus de crédit à votre campagne. Par ailleurs, les engagements sont plus solides et fiables lorsque les acteurs ont été informés de tous les aspects du projet, y compris les difficultés qui pourraient se présenter.



4/ RÉALISER UN PLAN DE COMMUNICATION

Constitution d'un groupe de travail

La mise en place d'un groupe de travail sur la gestion différenciée permettra de faire travailler ensemble les divers acteurs concernés : les différents services communaux (environnement, propreté, travaux, espaces verts...), les agents de terrain, les habitants via les associations locales ou les comités de quartiers, les différents professionnels de l'entretien intervenant sur l'espace public et privé (espaces des entreprises, universités et écoles, hôpitaux, ...) du territoire communal. On peut aussi associer les jardineriers du coin, les autres gestionnaires d'espaces verts présents sur la commune, les architectes paysagistes, ...

Il pourra être décidé de n'inclure que les services communaux et le personnel technique dans ce groupe de travail. Cela sera déjà un grand pas que de réunir autour d'une même table des services et des niveaux hiérarchiques différents ! Cette démarche doit permettre d'assurer une cohérence entre les différents services qui ont à gérer les espaces publics. S'entendre sur les pratiques entre les équipes qui gèrent les voiries, celles qui entretiennent les espaces verts, celles qui gèrent les cimetières, ... apportera une continuité de l'action sur l'ensemble des espaces et une cohérence de l'entretien.

Plan de communication

Un plan de communication est une sorte de calendrier des actions de communication projetées. Il répond à des objectifs qui méritent d'être mis par écrit, éventuellement par ordre de priorités ou par ordre chronologique. Par exemple :

1. Valider le projet de GD par les élus
2. Informer le personnel communal
3. Informer le grand public
4. Inciter les citoyens à passer à l'action

L'intérêt de réaliser un tel plan est d'organiser la communication sur plusieurs années, en parallèle avec le développement de la GD sur le terrain. Cela permet aussi de faire le point sur le temps de travail que cela nécessitera (en parallèle avec les autres tâches saisonnières des employés) et sur le budget nécessaire.

Plan de communication et mise en place de la GD

Idéalement, le plan de communication sur la GD doit être élaboré en tenant compte du calendrier de mise en place de la GD sur le terrain. Evidemment, dans la pratique ce n'est pas toujours faisable (car l'application de la GD ne se déroule pas toujours comme prévu), mais il faut au moins respecter une certaine cohérence entre les actions successives de communication et les étapes de mise en place de la GD. Les messages, supports et canaux de communication doivent être adaptés au stade de développement de la GD.

Le tableau ci-après présente un exemple de plan de mise en place de la GD avec un plan de communication associé. Ceci n'est évidemment qu'un exemple. Vous trouverez plus d'exemples d'actions de communication à la deuxième partie de ce guide.

Etapes d'élaboration d'un plan de communication

1. Identifier les différentes cibles et les valeurs de chaque cible
2. En fonction de l'analyse du contexte, établir des objectifs réalistes
3. Choisir le message et les outils de communication adaptés à chaque cible
4. Evaluer les résultats et réajuster la communication, si nécessaire



| | Etapes de la mise en place de la GD à Perpète-la-Galette | Plan de communication en GD |
|-----------------------|---|--|
| Automne 2012 | | - Présentation du Pôle GD au Collège communal : "La GD, pourquoi ? Comment ?" - Validation de l'idée par les élus |
| Hiver 2012-13 | - Formation méthodologique à la GD par le Pôle pour le personnel communal - Diffusion d'une offre de stage pour réaliser l'inventaire et la classification des espaces verts - Bilan des pratiques de gestion actuelles | - Rencontre avec l'asbl Adalia : proposition d'outils de communication |
| Printemps 2013 | - Visite des espaces communaux avec un chargé de mission du Pôle GD - Remise en question des pratiques actuelles en concertation avec le Pôle GD, définition des objectifs d'amélioration et des priorités | - Formation des ouvriers à la GD et aux techniques de gestion alternative par le Pôle GD - Visite de la commune de Sart-la-Bottine (en GD depuis 2 ans) par le personnel de Perpète-la-Galette et rencontre avec les ouvriers et les élus concernés - Article sur le projet de GD dans le bulletin communal et sur le site web : "Du changement en perspective dans les espaces publics : la gestion différenciée pour le bien-être de tous" - Réunion pour présenter le projet aux associations, agriculteurs, gestionnaires privés, jardinerie, ... |
| Printemps-été 2013 | - Démonstration de matériel de désherbage thermique et mécanique par des firmes - Achat d'un désherbeur thermique et d'un mécanique et mise en commun avec la commune voisine de Fondoval | - Première réunion du groupe de travail "espace public" avec les responsables des services espaces verts, travaux et urbanisme, des représentants du personnel et les échevins concernés (si disponibles) |
| Automne-hiver 2013-14 | - Inventaire et classification des espaces avec l'aide d'un stagiaire - Elaboration du plan de GD | - Présentation par l'éco-conseiller et un ouvrier de l'exposition prêtée par Adalia "La gestion différenciée dans ma commune" + conférence/débat pendant la fête de la pomme - Instauration de réunions mensuelles du GT "espace public" - Validation du plan de GD par le Collège communal |
| Printemps-été 2014 | 1 ^{er} étape d'application du plan de GD sur le terrain : - Semis d'une prairie fleurie sur le rond-point - Désherbage thermique autour de l'école - Désherbage mécanique des graviers (sauf cimetière) - Plantation de vivaces indigènes devant la maison communale - Tonte différenciée du square | - Signalétique sur site (panneaux, affiches...) - Démonstration par les ouvriers pour les citoyens : désherbage alternatif, semis de prés fleuris, ... - Animation dans les écoles, concertation avec les associations d'habitants (comités de quartier ou autres), les structures locales (CPAS, ...) |
| Hiver 2014-15 | - 1 ^{er} bilan de la GD : rectifications éventuelles en fonction de l'expérience et des nouvelles contraintes - Achat d'un aspirateur à fixer sur le tracteur-faucheur | - Article dans bulletin communal : "Résultats et évolutions futures de la GD" - Projet participatif avec les citoyens : plantation d'une haie indigène autour de l'église |

| | | |
|--------------------|--|--|
| Printemps-été 2015 | 2 ^e étape d'application du plan GD : - Enherbement du chemin en gravier de la plaine de jeu - Désherbage mécanique des allées du cimetière - Mise en fauche tardive des bords de routes (avec bande de sécurité) - Suppression des suspensions fleuries en centre-ville - Semis de vivaces horticoles aux pieds des arbres en centre-ville | - Signalétique sur les nouveaux sites - Visite guidée de 3 espaces en GD - Soirée de conférences données par Adalia et la commune voisine de Sart-la-Bottine en GD et zéro pesticide - Séances d'inventaire de la biodiversité dans les espaces communaux avec un naturaliste bénévole, les classes de primaire et les ouvriers communaux - Article : "La biodiversité dans les espaces communaux" |
| 2016 | - Bilan des étapes précédentes 3 ^e étape du plan de GD : - Plantations de plantes grimpances sur la grille entourant le bâtiment du service technique - Désherbage alternatif dans le quartier de la gare, avec tolérance à l'herbe - Semis d'une prairie fleurie horticole à la place du gazon à l'entrée du cimetière - Remplacement des grilles aux pieds des arbres de la place du marché par un gravier stabilisé en résine | - Signalétique sur les nouveaux sites - Article dans le bulletin communal : "Perpète-la-Galette", 3 ^e commune "zéro pesticide" en Wallonie ! - Journée d'action citoyenne : désherbage manuel du cimetière, arrachage de balsamines de l'Himalaya au bord du ruisseau, réparation de la plaine de jeux, nettoyage des tags, suivis d'un grand barbecue |
| 2017 | Planification de l'évolution de la GD sur les 4 prochaines années | Planification de la communication sur les 4 prochaines années |

Remarque : le but ici n'est pas de donner des exemples d'actions de communication ni de montrer un modèle de plan de communication. Il s'agit plutôt d'expliquer le parallèle entre le programme de mise en place de la GD et le plan de communication.

Quelles sont les priorités en matière de communication en GD ?

Les priorités sont propres à chaque commune, mais on peut dresser quelques recommandations générales.

La communication en interne doit au moins se faire sous forme d'un document signé et approuvé par tous les élus au Collège communal, qui sera diffusé pour information à tous les services administratifs. Par la suite, il est vivement recommandé d'instaurer un système de réunions entre les services concernés par les espaces publics (voir point 2.3) et impliquer le Conseil.

Si la communication vers les citoyens devait se limiter à une seule action, ce serait la signalisation sur site : panneaux, affiches, symboles ou autres (voir point 7) sur les sites où la gestion change, au moment où celle-ci change. Une priorité de second ordre serait une information plus complète, comme un article dans le bulletin communal qui expliquerait le pourquoi et le comment de la démarche communale.



5/ COMMENT PARLER DE LA GD ?

Quelques notions générales

S'adapter au public visé (voir aussi point 3 p.12 et 13)

- Evaluer au préalable son niveau de connaissance et de sensibilité,
- Introduire les notions nécessaires à la compréhension du sujet,
- Adapter les arguments, les supports et canaux de communication.

Avant de parler de "gestion différenciée", il est important de s'assurer que le public cible possède les clés nécessaires pour comprendre ce concept ! Si le public ne comprend pas pourquoi vous parlez de gestion différenciée, il y a peu de chances que votre message ait un impact et soit retenu. C'est pourquoi il sera important de vous poser quelques questions et de vérifier le niveau de connaissance et de conscientisation de votre public. Dresser un état des lieux des sensibilités, des connaissances, vous permettra d'adapter au mieux votre communication à votre public-cible. Celui-ci est-il sensible aux problématiques environnementales ? Sait-il ce qu'est la biodiversité ? Est-il conscient de la réalité quotidienne de la gestion des espaces verts ?

Avant de parler de GD, il sera sans doute nécessaire de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et à la biodiversité. Par ailleurs, n'oubliez pas que la plupart des citoyens ne savent pas comment fonctionne une administration communale et la gestion des espaces verts ! Il s'agit de donner les clés et les connaissances nécessaires à l'appréhension de la gestion différenciée de manière globale, de faire comprendre sa raison d'être, ses avantages, ses intérêts.

Ces notions d'environnement, de biodiversité et de gestion des espaces publics sont en quelque sorte des prérequis pour la compréhension de la GD et l'acceptation des changements de pratique. Le point 6 présente des conseils pour communiquer sur ces sujets liés à la GD.

« Une enquête menée à Rennes⁴ sur la perception des mauvaises herbes par les citoyens a révélé que la plupart des personnes interrogées ne sont pas conscientes qu'il existe un lien entre la présence de mauvaises herbes et la qualité de l'eau. Une autre étude française⁵ a révélé que les personnes qui tolèrent le mieux les mauvaises herbes sont celles qui se disent bien informées sur les dangers des pesticides. Ces résultats montrent la nécessité d'informer le public sur des notions assez générales sur l'environnement, avant même de parler de gestion différenciée. Certaines de ces notions peuvent sembler évidentes aux personnes qui ont reçu une formation en environnement ou en sciences, mais n'oublions pas que cela ne concerne qu'une petite partie de la population !

1. Définir la GD

En fonction de la place disponible (ou du temps de parole) sur votre support de communication, et en fonction du degré de précision que vous souhaitez, voici plusieurs façons de définir la GD que nous vous recommandons de reprendre telles quelles :

En 172 caractères

"La gestion différenciée est une nouvelle approche qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, de façon à mieux respecter l'environnement et la santé."

En 373 caractères

"La gestion différenciée est une nouvelle approche de gestion qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, en fonction de ses caractéristiques et de ses usages. L'objectif est, à l'échelle d'une commune, de mieux respecter l'environnement, mais aussi de diversifier les types d'espaces verts pour mieux satisfaire les utilisateurs et varier les paysages."

En 553 caractères

"La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace communal, en fonction de l'utilisation et de la localisation de celui-ci dans la commune. Elle permet de mieux répartir les charges d'entretien des espaces verts au profit d'un triple avantage :

- Ecologique : des actions favorables à la biodiversité, respectueuses de l'environnement et de la santé,
- Economique : réduction de la consommation d'eau et de produits chimiques, réduction des surfaces tondues régulièrement,
- Social : aménagements adaptés à l'utilisation par les habitants".

En 828 caractères

"La commune de X applique depuis xxxx une gestion différenciée des espaces communaux, ce qui veut dire que chaque espace est aménagé et géré de manière réfléchie, en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques, selon le principe "entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible". L'ensemble des espaces verts (et des voiries) entretenus par les services communaux ont d'abord été inventoriés, puis répartis en x classes selon le mode d'entretien que l'on y applique. Ainsi, à certains endroits bien choisis, une gestion plus écologique permet de favoriser la biodiversité et de limiter les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine. De plus, à l'échelle de la commune, la gestion différenciée permet de varier les paysages et de rendre les travaux d'entretien moins coûteux et plus efficaces."

2. Représenter, illustrer la GD

Le concept de GD n'est pas évident à saisir et une définition suffit rarement à l'expliquer. Sa compréhension peut être grandement facilitée par l'utilisation d'éléments visuels : dessins, photos, vidéos, schémas, cartes, ... Les supports classiques ne sont pas les seuls moyens de communication. Vos espaces verts sont certainement le meilleur moyen visuel pour expliquer la GD. Organiser des visites pour faire découvrir les espaces verts communaux, encadrées par vos ouvriers, permettra aux citoyens de mieux comprendre la démarche de la commune et le travail des ouvriers. Vous trouverez des exemples d'illustration de la GD tout au long de la 2e partie de ce guide.



©CRIE de Mouscron asbl



L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

www.jardiner-autrement.fr
©SNHF



Pour accepter la GD, il faut :

- être sensible à l'environnement (pollution par les pesticides, les gaz à effet de serre, le bruit...) et/ou
- être sensible à la biodiversité (apprécier la nature sous toutes ses formes et être conscient des menaces qui pèsent sur elle) et/ou
- connaître les contraintes des gestionnaires d'espaces publics (manque de moyens financiers, humains et logistiques, incivilités, augmentation des espaces à gérer, ...)



Année internationale de la biodiversité, UNESCO

3. Quels messages, quels arguments sont efficaces ?

Les arguments les plus convaincants en faveur de la GD ne sont évidemment pas les mêmes pour tout le monde. Certaines personnes sont plus sensibles aux avantages pour la santé, d'autres seront plus intéressées par les aspects environnementaux, ... Mais pour se faciliter la tâche, on peut tenir compte des tendances différentes entre les publics-cibles. En effet, les élus, les ouvriers et les citoyens ne sont pas sensibles aux mêmes arguments.

Pour savoir quels arguments mettre en avant dans une action de communication, il convient de tenir compte du public ciblé. Le tableau ci-dessous présente les arguments qui, d'après l'expérience du Pôle GD, convainquent le plus souvent chaque public-cible. Si plusieurs publics sont ciblés par votre action de communication, aidez-vous du tableau ci-après pour trouver ceux qui vous paraissent les plus pertinents.

Notons que pour savoir quels arguments ont le plus de chances de faire mouche, l'idéal est de connaître son public. Dans le cas des élus cela devrait être relativement facile puisqu'ils sont peu nombreux et affichent souvent leurs centres d'intérêt et leurs préoccupations. Dans le cas des gestionnaires, il faut souvent faire le premier pas pour qu'ils donnent leur avis, mais cela ne devrait pas poser trop de difficultés. Le plus difficile est de cerner les sensibilités des citoyens. Une enquête est en général le seul moyen à peu près fiable de cerner ce public. Vous pouvez pour cela utiliser le site internet de la commune ou interroger les citoyens par téléphone, ou mieux, dans la rue. Cela prend évidemment du temps mais vous pourrez peut-être engager un stagiaire ou un intérimaire pour s'en charger. Sonder l'opinion publique peut aussi servir à orienter les élus dans leurs décisions pour satisfaire les citoyens, ou orienter vos campagnes de sensibilisation du grand public.

| Le public-cible est-il sensible à ces arguments ? | Elus/ décideurs | Gestionnaires (ouvriers, chef de service) | Citoyens |
|---|--|---|---|
| Santé (moins de pesticides) | Oui | Oui, en grande partie, surtout quand on parle de la perte de fertilité engendrée par les pesticides | Oui, mais sont rarement conscients du lien entre leur santé et la gestion des espaces communaux |
| Economies sur le budget public à long terme | Parfois | | Oui et non, certains apprécieraient de voir leurs taxes diminuer, d'autres voient d'un mauvais oeil que les élus cherchent encore à faire des économies |
| Valeur d'exemple (pour les citoyens, autres communes, agriculteurs, entreprises, ...) | Oui, souvent | Oui | |
| Image "verte" | Seulement certains, mais pour ceux-là c'est extrêmement efficace ! | | |
| Qualité du cadre de vie | Indirectement (car les citoyens y sont très sensibles) | | Oui, très ! |
| Respect de l'environnement | Certains | Certains | Certains |
| Accueil de la biodiversité | Certains | Assez rarement | En grande partie |
| Organisation du temps de travail de terrain, meilleure efficacité | Oui | Oui | |
| Conditions de travail sur le terrain | | Oui | |



©Adalia



Choletois



©Entretien Nature et Territoire



Loiret Nature Environnement



©Toronto



©Adalia

4. Que faut-il savoir pour comprendre la GD ?

Il existe plusieurs "portes d'entrée" pour amener le public à comprendre et accepter la GD : les difficultés rencontrées par les services communaux, la biodiversité et, plus largement, l'environnement. Si vous n'êtes pas sûr que votre public-cible est sensible à l'un de ces trois sujets, voici quelques pistes pour les aborder.

1. L'environnement

Que faut-il savoir de l'environnement pour comprendre la GD ?

L'un des objectifs de la GD est d'améliorer le respect de l'environnement. Il est donc nécessaire que le public comprenne de quoi il s'agit. L'environnement est une notion assez vaste et souvent très vague dans l'esprit des gens. C'est à la fois notre cadre de vie, la qualité de l'eau, de l'air, des sols, la biodiversité, c'est l'aménagement du territoire, ...

L'essentiel à savoir est que :

- L'environnement nous concerne tous car c'est le milieu dans lequel nous vivons : tout ce qui nuit à l'environnement nous nuit également.
- La qualité de l'environnement est menacée par les pollutions chimiques, sonores, visuelles, par la destruction des habitats naturels, ...
- Toutes les activités humaines ont un impact plus ou moins important sur l'environnement.
- La GD est un moyen de réduire l'impact de l'entretien des espaces publics sur l'environnement puisqu'elle implique de réduire l'utilisation de pesticides et d'augmenter les espaces gérés de façon favorable à la biodiversité (pour les détails, voir p.18-21).

La sensibilisation à l'environnement est évidemment un très vaste sujet ! Pour plus d'informations, vous trouverez des ouvrages très utiles dans la liste de références (p.88).

2. La biodiversité

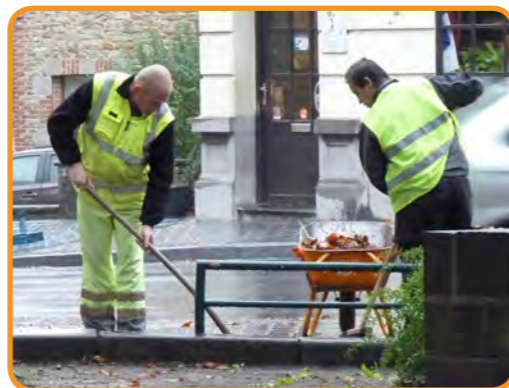
Que faut-il savoir de la biodiversité pour comprendre la GD ?

La biodiversité c'est ...

- La diversité des espèces, des gènes et des écosystèmes. C'est la diversité naturelle. (NB : ce terme est aussi souvent utilisé comme synonyme de "nature").
- Une des composantes de l'environnement. (NB : Certains disent même que c'est la plus importante car elle englobe toutes les autres : la biodiversité a besoin d'une bonne qualité de l'air, de l'eau, d'un aménagement du territoire réfléchi, ...).

Protéger la biodiversité est nécessaire car ...

- Nous en dépendons (pour nous nourrir, nous soigner, nous instruire, nous divertir, pour notre cadre de vie, pour la régulation climatique, ...).
- L'Homme fait d'ailleurs partie de la biodiversité.
- Elle a une valeur intrinsèque (éthique). Les espèces n'ont-elles pas tout simplement le droit d'exister ?



La biodiversité est menacée par ...

- La destruction des habitats : l'urbanisation augmente et les espèces sauvages ont de moins en moins de place pour vivre.
- La fragmentation des habitats : une notion difficile à saisir. Non seulement les habitats se raréfient, mais en plus ils sont isolés les uns des autres (par des routes ou autres obstacles difficiles à franchir, ou simplement par la distance). Les plantes et animaux ne peuvent donc plus se reproduire qu'avec un petit nombre d'individus de la même espèce. Ceci entraîne une réduction de la diversité génétique parmi ces espèces (une des composantes de la biodiversité). Un cas extrême est la consanguinité : des individus génétiquement proches (apparentés) qui se reproduisent entre eux.
- Les espèces exotiques envahissantes (= invasives) sont une autre menace pour la biodiversité. Ces espèces prennent la place des autres et/ou modifient leur environnement naturel.
- Parmi les autres menaces, on trouve les pesticides, les pollutions, le changement climatique, la surexploitation, ...
- Combinées les unes aux autres, ces menaces sont décuplées et accélèrent la disparition des espèces.

3. La gestion des espaces communaux

Beaucoup de citoyens ignorent comment fonctionnent les services communaux et à quelles contraintes ils sont confrontés. C'est pourtant important pour comprendre les enjeux de la GD.

Que faut-il savoir sur la gestion des espaces communaux pour comprendre la GD ?

Comme le mode de fonctionnement et les contraintes des administrations communales sont variables, nous ne citerons ici que les thèmes importants à aborder :

- De quels espaces sont-ils responsables ? (combien de routes, de trottoirs, de parcs, quelle surface totale, ...).
- De combien d'ouvriers se compose l'équipe ?
- Quelles contraintes ont-ils ? (loi sur l'utilisation d'herbicides, contraintes budgétaires, ...).
- Quelles difficultés rencontrent-ils ? (vandalisme, dépôt de déchets, déjections canines, quelle proportion de leur temps emploient-ils à ces différentes tâches, ...).
- Que peut-on faire pour rendre leur travail moins pénible ? (jeter les déchets dans les poubelles et pas en dehors, respecter le mobilier urbain, entretenir son trottoir, tolérer un peu de "mauvaises herbes", leur demander des conseils de jardinage, les encourager, leur dire qu'ils font du bon travail, leur dire bonjour, ...).

Vous trouverez des idées plus concrètes dans la 2^e partie de ce guide.

N'oubliez pas que la valorisation du travail des ouvriers passe aussi par leur formation et leur implication dans la mise en place de la GD (voir p.9) !



5. Comment gérer les plaintes ?

Quand des plaintes se présentent, n'oubliez pas que :

- Quoique vous fassiez, il y aura toujours des mécontents.
- Ces mécontents ne représentent peut-être pas la majorité. Si vous voulez vous en assurer, pourquoi ne pas réaliser une enquête ?
- Beaucoup de plaintes sont dues à une incompréhension ou à des idées reçues. Dans les deux cas, le problème se règle assez souvent par une petite discussion.

D'après une enquête réalisée à Toulouse⁵, les personnes s'étant déjà plaintes de la présence de mauvaises herbes auprès de leur commune représentent seulement 2% de la population. Cette même enquête a par contre révélé que 77% des enquêtés se disent prêts à accepter plus de mauvaises herbes en ville.

Voici une série d'arguments déjà avancés contre une gestion plus écologique des espaces verts, et des exemples de réponses qui peuvent y être apportées.

- "La nature c'est bon pour la campagne, la ville doit être propre et soignée !"

La nature a pourtant toute sa place en ville. Premièrement, pour notre bien-être : il est prouvé que les espaces verts en milieu urbain améliorent notre qualité de vie⁶⁻⁷. Deuxièmement, car la nature se fait de plus en plus rare à la campagne. Les parcelles agricoles sont exploitées de plus en plus intensivement et n'offrent plus de place à la nature. En plus, les terrains agricoles sont progressivement remplacés par des zones d'habitations, où les sols sont partiellement artificialisés. Il semble même que certains animaux comme les abeilles se portent mieux en ville qu'à la campagne, probablement parce qu'à la campagne, la pollution par les pesticides est plus importante, suite aux activités agricoles. L'Homme fait partie de la nature, de la biodiversité, mais elle est aujourd'hui hautement menacée. Il en va de notre propre intérêt de la préserver, et cela passe par le développement de la nature en ville.

- "Le désherbage thermique n'est pas mieux que le chimique : ça consomme du carburant et dégage du CO₂."

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. Il semble pourtant que son impact écologique soit un peu plus faible que celui du désherbage chimique. La fabrication des pesticides, eux-mêmes souvent dérivés du pétrole, se fait dans des usines pétrochimiques très polluantes (d'ailleurs classées Seveso à haut risque) qui consomment du carburant, dégagent du CO₂, ... Le désherbage thermique apparaît donc comme un moindre mal. Mais pour réduire les pesticides, il est important de ne pas miser uniquement sur le désherbage thermique. L'idéal est de combiner le thermique avec des méthodes mécaniques, manuelles, mais aussi de favoriser l'enherbement et réfléchir au revêtement de sol le plus adapté.

- "Le fauchage tardif amène des mauvaises herbes dans mon champ !"

Il n'est pas recommandé d'appliquer un fauchage tardif en zone de cultures, car les bords de routes y sont souvent étroits et la biodiversité n'y est pas favorisée, à cause des pratiques intensives (pesticides, engrais, ...). Et même si un fauchage



tardif est appliqué en bord de champ, les espèces sauvages ont peu de chances de s'y développer car les pratiques culturales ne les favorisent pas.

- "Le fauchage tardif ne fait que disperser les chardons et les orties !"

Nous apprécions peu ces espèces car elles piquent, ne sont pas spécialement esthétiques, et ont une tendance "envahissante", mais les animaux, eux, en ont besoin ! Plusieurs espèces de papillons et d'oiseaux, par exemple, se nourrissent essentiellement de ces plantes. Bien sûr, il faut contrôler leur caractère envahissant, et le fauchage tardif doit être organisé de manière à limiter leur dispersion, mais gardons à l'esprit qu'elles sont importantes pour les animaux.

- "Les mauvaises herbes sont sales !"

En quoi sont-elles sales ? (NB : laissez à la personne le temps de réfléchir !) Qu'est-ce qui est sale : les herbes ou les herbicides ? Les herbicides se retrouvent dans l'eau, le sol et dans l'air. Ils menacent la biodiversité et sont dangereux pour notre santé. Des captages d'eau potable doivent régulièrement être abandonnés car ils sont pollués par des herbicides. Lorsque je vois ce que vous appelez une "mauvaise herbe" (que je préfère appeler adventice ou plante spontanée), je la vois comme un indicateur d'un bon état sanitaire, plutôt que comme de la saleté. En effet, sa présence indique qu'aucun herbicide n'a été appliqué récemment à cet endroit.

- "On paye nos taxes pour que la commune soit propre ; alors il faut éliminer les mauvaises herbes !"

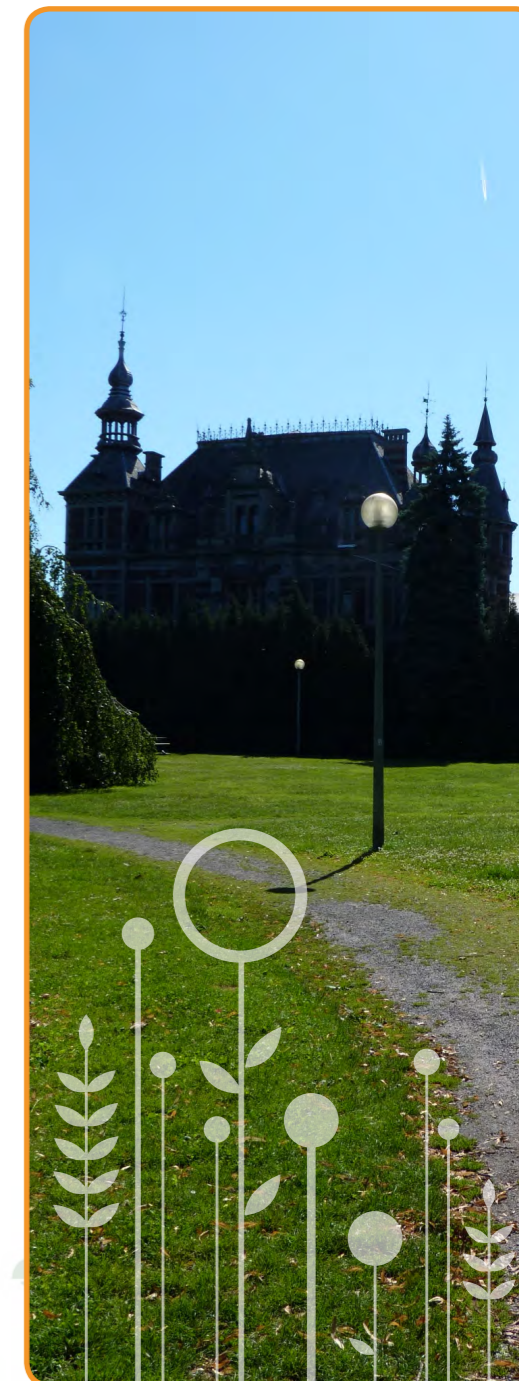
En quoi les "mauvaises herbes" sont-elles sales (voir ci-dessus) ? L'utilisation d'herbicides se répercute sur le prix de l'eau, car le traitement de l'eau coûte cher. Vous payez ce prix dans votre facture d'eau. Si l'on contribue partout à améliorer la qualité de l'eau, à long terme les coûts ne seront pas plus élevés.

- "C'est vrai que les pesticides sont dangereux, mais c'est un mal nécessaire."

Pourquoi est-ce nécessaire ? Vous pensez qu'ils sont nécessaires pour nourrir l'humanité ? C'est possible, bien que de plus en plus de scientifiques ne le croient pas, mais les services communaux ne produisent pas de nourriture. Leur devoir est de maintenir les espaces propres, mais les herbicides sont-ils vraiment propres, et les "mauvaises herbes" sont-elles vraiment sales ? (voir ci-dessus) Trouvez-vous justifié que les gestionnaires mettent leur santé en danger, ainsi que la nôtre, pour un objectif de propreté et d'esthétique ? Trouvez-vous juste de polluer l'environnement dans ce même but ?

- "Les espaces publics doivent être entretenus. La nature, ça fait laisser-aller !"

Tous les espaces publics sont bel et bien entretenus, mais certains le sont d'une façon différente, à laquelle nous ne sommes pas encore tous habitués. Les pratiques de gestion des espaces verts ont en effet évolué ces dernières années. Les gestionnaires se sont rendus compte de l'importance d'appliquer, à certains endroits, une gestion plus favorable à la nature (c'est ce que l'on appelle la gestion différenciée). Ces modes de gestion engendrent moins de bruits, moins de déchets verts, sont moins coûteux et surtout ils sont plus respectueux de l'environnement. Il est donc dans notre intérêt d'appliquer ces pratiques de gestion là où c'est possible.



6/ COMMUNIQUER SUR LES MODES DE GESTION POSSIBLES EN GD

Une fois que vous avez expliqué le concept de GD dans sa globalité, ses principes et ses objectifs, il convient de préciser comment elle se concrétise (ou va se concrétiser) sur votre territoire. Sur le terrain, la GD peut se présenter sous forme de différents aménagements et modes de gestion : désherbage alternatif, fauche, enherbement, ... Il est évidemment important de communiquer sur ces différents aspects, puisque ce sont eux que les citoyens pourront observer et que les ouvriers devront appliquer.

La gestion différenciée est une combinaison de différents modes de gestion, allant des plus classiques aux plus écologiques. Les modes de gestion classiques sont ceux que tout le monde connaît et a l'habitude de voir : pelouses, fleurissement par plantes annuelles, désherbage chimique, ... Les modes de gestion alternatifs/écologiques sont moins bien connus : fauche, prairies fleuries, désherbage thermique, enherbement, ... Si ce sont surtout ces dernières méthodes qui devront être expliquées, il ne faudra pas occulter les méthodes classiques ! Sans cela, le public risque de croire qu'elles seront définitivement abandonnées et, par conséquent, se faire une fausse idée de la GD. Ces malentendus peuvent aboutir à un rejet pur et simple de la GD.

Vous trouverez ci-après des clés pour communiquer sur les différentes méthodes de GD, y compris les méthodes de gestion classiques. Il n'est pas nécessaire que vous les présentiez toutes. Choisissez-en quelques-unes (aussi bien des classiques que des alternatives) parmi celles qui sont ou seront appliquées sur votre territoire.

1. Méthodes classiques

1. Le fleurissement annuel

C'est la méthode de fleurissement classique des espaces publics. Elle consiste à replanter chaque année des plantes annuelles horticoles, telle que pélargonium, bacopa, etc. Ces plantes (issues d'une sélection effectuée par les producteurs) sont utilisées en bacs, suspensions ou en pleine terre.



! Inconvénients

Malgré son intérêt ornemental, cette méthode de fleurissement demande beaucoup de temps (plantation, désherbage, arrosage) et est assez coûteuse (achat des plantes, temps de travail, eau d'arrosage, produits phytopharmaceutiques, ...). Par ailleurs, ces plantes ne présentent en général pas ou peu d'intérêt pour la biodiversité et peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, étant donné la nécessité d'arroser régulièrement et éventuellement d'appliquer de l'engrais et des produits phytopharmaceutiques.

2. La plantation d'espèces exotiques

Pour agrémenter les jardins publics ou privés, les producteurs et pépiniéristes proposent toute une gamme de plantes exotiques, autrement dit originaires d'une autre région que la nôtre. Ces plantes sont choisies pour la taille ou la forme originale de leurs fleurs, leur feuillage particulier, ...

! Inconvénients

Les plantes exotiques sont *a priori* moins intéressantes que les plantes indigènes pour la biodiversité locale car elles n'ont pas évolué avec les espèces locales et, une fois en place dans nos milieux, elles s'intègrent moins bien au fonctionnement de nos écosystèmes. La plupart de ces plantes exotiques sont d'ailleurs moins adaptées aux conditions locales que les plantes indigènes et demandent souvent plus de soins (arrosage, produits phytopharmaceutiques, ...). Des exceptions sont pourtant à noter. Certaines plantes exotiques se portent très bien dans notre région. Tellement bien qu'elles se répandent de manière incontrôlée. On les qualifie d'envahissantes (ou invasives), et les plus connues sont la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase. Ces plantes, considérées comme la 2e menace sur la biodiversité, posent d'énormes problèmes aux gestionnaires et des sommes d'argent considérables doivent être investies pour lutter contre leur dispersion.

3. Pelouses (courtes)

Nous sommes coutumiers des étendues de pelouses plus ou moins grandes, aussi bien en milieu urbain que rural. Elles sont appréciées car elles répondent à la demande de verdure, tout en gardant une image d'entretien et de propreté. Par ailleurs, elles offrent des espaces de détente et de jeu pour les riverains.

! Inconvénients

Les pelouses sont en général tondues toutes les 2 semaines, ce qui peut représenter un temps de travail important, surtout lorsqu'il s'agit de petites superficies éloignées les unes des autres. Plus elles sont tondues fréquemment et court, moins elles sont favorables à l'environnement.



4. Le désherbage chimique

Le désherbage chimique (càd à l'aide de substances appelées herbicides) des espaces publics est la méthode la plus rapide pour lutter contre les adventices ("mauvaises herbes"). Les herbicides sont appliqués sur les plantes avec des pulvérisateurs. La plupart d'entre eux doivent leur efficacité à leur caractère systémique, càd qu'ils détruisent aussi les racines des plantes, ainsi qu'à leur rémanence, càd qu'ils restent actifs dans le sol plus ou moins longtemps.

! Inconvénients

Les herbicides sont dangereux pour l'Homme et pour l'environnement. Les risques pour la santé humaine sont irritations cutanées, maux de tête, œdèmes pulmonaires, cancers, leucémies, diminution de la fertilité, ... Les impacts des herbicides sur l'environnement se traduisent par une pollution des eaux, des sols et de l'air, et des effets directs ou indirects sur la biodiversité. Les risques pour la santé de l'utilisateur peuvent être fortement atténués si celui-ci porte un équipement de protection. Mais beaucoup de gestionnaires les trouvent contraignants et inconfortables au point qu'ils préfèrent ne pas les porter. Les risques pour les riverains et pour l'environnement, quant à eux, peuvent être réduits en respectant une série de principes de bonnes pratiques (www.crphyto.be). En effet, les risques sont d'autant plus importants que la surface traitée est imperméable (pavé, béton, asphalte, ...) et/ou proche d'un point d'eau (bouche d'égout, rivière, mare, ...). Malheureusement, on constate que la majorité des gestionnaires ne respectent pas ces principes de bonnes pratiques. A Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (France), les ouvriers ont insisté auprès des élus pour abandonner le désherbage chimique parce qu'ils ne voulaient plus porter l'équipement de protection et parce qu'ils souffraient régulièrement de maux de tête après une pulvérisation. En Région wallonne, la législation qui régit l'utilisation d'herbicides dans les espaces publics devrait progressivement aboutir à leur suppression totale. Pour connaître la législation actuelle, consultez le code de l'environnement auprès de la Région wallonne, ou sur le site du Comité Régional Phyto (www.crphyto.be).

5. Les haies et autres plantations monospécifiques

Traditionnellement, en horticulture, on a tendance à préférer des haies, des alignements d'arbres et autres plantations monospécifiques, càd composés d'une seule espèce végétale (p. ex. une haie de thuyas), plutôt que des mélanges.



! Inconvénients

Les plantations monospécifiques ont moins d'intérêt pour la biodiversité que les plantations plurispécifiques. En effet, chaque espèce végétale entretient des interactions avec un certain nombre d'autres espèces. Dès lors, en plantant différentes espèces d'arbustes dans une haie, celle-ci attirera plus d'espèces animales et donc plus de biodiversité. Un autre inconvénient de la haie monospécifique est que lorsqu'un ennemi s'y attaque (insecte, maladie, ...), il est difficile de l'empêcher de se propager dans la haie entière. Par contre, dans une haie mélangée, les ennemis font en général moins de dégâts, ce qui limite les coûts d'entretien. Les ennemis des plantes ne sont en effet souvent adaptés qu'à un petit nombre d'espèces végétales (parfois à une seule espèce). Chaque espèce de plante possède en fait ses propres défenses, auxquelles les ennemis doivent s'adapter. Dans une haie mélangée, la propagation d'un ravageur est donc arrêtée dès que celui-ci rencontre un arbuste qui ne fait pas partie de ses plantes-hôtes.

2. Méthodes alternatives

Outre l'argumentaire à charge des méthodes classiques, voici quelques éléments que vous pourrez également présenter pour parvenir à appliquer les méthodes de gestion alternatives.

1. Les plantes vivaces indigènes

Comment présenter les choses (au grand public) ?

Les plantes vivaces indigènes sont une alternative intéressante au fleurissement par plantes annuelles horticoles ou exotiques. En effet :

- Ces plantes présentent un gros avantage en termes d'entretien. D'abord simplement parce qu'il ne faut pas les remplacer chaque année (vivace signifie "vivant au moins deux ans"). Ensuite parce que leurs racines étant bien développées, il faut moins les arroser, voire pas du tout. Enfin, si elles sont indigènes, elles sont bien adaptées à notre climat et aux ennemis locaux, ce qui implique moins de produits phytosanitaires, d'engrais...

- En choisissant des plantes vivaces indigènes adaptées aux conditions locales d'ensoleillement, de température, d'humidité, de sol, ..., on limite encore l'entretien nécessaire. Une plante bien adaptée aux conditions locales sera plus vigoureuse, résistera donc mieux aux ennemis et vivra plus longtemps.

- Il existe des plantes indigènes très décoratives, par leurs fleurs ou leur feuillage. Reste aux jardiniers à les utiliser harmonieusement dans les parterres.

Comment convaincre les élus ?

- Même si elles coûtent parfois plus cher à l'achat que les annuelles, les plantes vivaces permettent de réaliser des économies à moyen terme, puisqu'il faut les remplacer moins souvent et qu'elles demandent moins de produits et de soins.

- Il est souvent utile de rassurer les élus en montrant que l'on peut réaliser des parterres fleuris très esthétiques avec des plantes vivaces indigènes. Si la commune ne dispose pas de compétences en interne pour réaliser des parterres floraux de vivaces, certains fournisseurs proposent des massifs en kit à planter soi-même.

- Réaliser un parterre essentiellement composé de vivaces apportera de l'originalité aux compositions et permettra à la commune de se démarquer par rapport aux habituelles potées de bégonias ou de pélargoniums.

Comment convaincre les gestionnaires ?

En plantant davantage de vivaces, le gain de temps est multiple, car :

- Il ne faut pas les remplacer chaque année,
- Plus résistantes, elles nécessitent beaucoup moins de soins,
- Souvent bonnes couvre-sols, leur utilisation demande moins de désherbage manuel.



© Ecowal asbl

2. Les prairies fleuries

Comment présenter les choses (au grand public) ?

Il est utile d'expliquer au public en quoi consiste une prairie fleurie et à quoi elle ressemble au fil des saisons et des années, afin d'éviter les incompréhensions. Sans cela, les prairies fleuries peuvent être prises pour des tapis de mauvaises herbes ! Et en deuxième année, lorsque les vivaces prennent le relai des annuelles dans la floraison, certains peuvent être déçus du résultat.

- Une prairie fleurie est une végétation obtenue par un semis d'un mélange de graines d'espèces annuelles et/ou vivaces.

- Il existe des mélanges composés uniquement d'espèces indigènes, des mélanges composés surtout d'espèces horticoles et des mélanges mixtes indigènes/horticoles. Les premiers sont les plus favorables à la biodiversité.

- Avant le semis, le sol doit être mis à nu.
- La période de floraison d'une prairie fleurie dépend des conditions météo et des espèces qui composent le mélange (en général, l'essentiel du fleurissement s'étale de juin à juillet).

- Les prairies fleuries ne sont fauchées qu'une seule fois par an, une fois que la végétation est en graines. Cela permet à la végétation de se renouveler durant deux à trois années consécutives, sauf si le mélange ne comprend que des espèces annuelles (coquelicots, ...), après quoi il est nécessaire de ressemer.

- La composition végétale d'une prairie fleurie évolue d'année en année : la première année, seules les espèces annuelles fleurissent (coquelicot, matricaire, centaurée, ...) et peuvent donner un effet de floraison dense et abondante ; tandis que les années suivantes, les vivaces prennent le relai (marguerite, mauve, ...) et offrent une floraison moins dense. Si le semis n'est pas renouvelé, les graminées peuvent avoir tendance à gagner du terrain dans la prairie fleurie et à "diluer" la floraison.

- Les prairies fleuries sont très appréciées par les insectes pollinisateurs (surtout les mélanges d'espèces indigènes) et sont donc intéressantes pour la biodiversité.

Comment convaincre les élus ?

Pour convaincre les élus, le plus efficace est d'attirer leur attention sur les avantages en termes financiers et en temps de travail, de les rassurer sur l'opinion publique et de les avertir des possibilités d'écueils.

- Les prairies fleuries représentent une forme de fleurissement moins coûteuse que les plantations d'annuelles et moins exigeante en temps de travail.

- En effet, après la mise à nu du sol et le semis, l'entretien se limite à une fauche par an avec exportation du produit de fauche pendant 3 ans. Ensuite, un nouveau semis, ou au moins un sursemis, est nécessaire.

- La population apprécie en général les prairies fleuries, à condition qu'elles s'accompagnent d'une communication adéquate (panneau, article, démonstration, ...).

- Beaucoup de communes wallonnes ont déjà mis en place des prairies fleuries. Elles sont en général satisfaites du résultat, bien que le premier essai ne soit pas toujours concluant à cause d'une météo défavorable, d'un mauvais choix de mélange ou d'emplacement. Il est donc important de bien respecter la période et les techniques de mise en oeuvre.



Comment communiquer avec les gestionnaires ?

Les gestionnaires se laissent facilement convaincre d'essayer une prairie fleurie. Par contre, si le résultat ne les satisfait pas dès le premier essai, beaucoup se découragent et ne renouvellent pas l'expérience. Pourtant, ceux qui persévèrent obtiennent presque tous des résultats concluants. Et ce sont d'ailleurs les gestionnaires qui ont les connaissances les plus utiles pour réussir une prairie fleurie. Ils connaissent les emplacements ensoleillés, avec une bonne visibilité mais pas piétinés, ...

Il est parfois nécessaire d'expliquer qu'une prairie fleurie peut se préparer sans pesticide, grâce à la technique du faux semis, et que quelques adventices peuvent tout à fait être tolérées dans ce type de végétation.

Il est recommandé aux gestionnaires de prendre conseil auprès du fournisseur, qui saura les aider à choisir l'emplacement et le mélange adéquat, et leur expliquer comment préparer et entretenir une prairie fleurie pour obtenir le meilleur résultat.

Voir exemples p.48, 50, 53, 55, 62, 64, 68, 73, 74 et 79

3. Le fauchage

Comment présenter les choses (au grand public) ?

- Le fauchage (appelé aussi la fauche) consiste à couper la végétation une, deux ou trois fois par an. C'est une pratique de gestion très ancienne qui favorise la biodiversité (elle est ainsi souvent employée dans les réserves naturelles).

- C'est le mode de gestion des surfaces enherbées le plus favorable à l'environnement (peu d'interventions - et donc favorable à la biodiversité, peu de consommation d'énergie et peu de dégagement de gaz à effet de serre).

- Il permet à la végétation et aux animaux qui en dépendent de se développer et d'accomplir leur cycle de vie, surtout s'il est fait après le 15 juillet (fauchage tardif).

- Le fauchage tardif se fait déjà dans de nombreuses communes wallonnes au bord des routes, mais cela peut s'appliquer à toute surface enherbée où le passage est rare (zones de pelouses inutilisées dans des parcs, bords de cours d'eau, ronds-points, ...) Dans tous les cas, le plan de fauchage tardif est conçu en tenant compte de la sécurité routière.

Comment convaincre les élus ?

- Le tout premier argument en faveur du fauchage est indéniablement le gain de temps par rapport à la plupart des modes de gestion. Ce gain de temps permet aux gestionnaires de consacrer plus de temps au fleurissement, à des pratiques de gestion plus écologiques (désherbage alternatif, ...), à se former, ou à diverses tâches qui sont parfois repoussées depuis longtemps.

- Le fauchage tardif est aussi très positif pour l'environnement (voir ci-dessus) et peut contribuer à l'image "verte" s'il s'accompagne d'une communication adaptée.

Difficultés parfois rencontrées

- Des plaintes de citoyens qui n'aiment pas les herbes hautes (ça fait "sauvage", "abandonné", ...).

En général, le fauchage tardif est plutôt bien accepté par la majorité de la population, surtout dans un cadre végétalisé (parc, pelouse, square, ...) ou rural. Le



fauchage est déjà largement pratiqué en Wallonie, à Bruxelles et ailleurs dans différents types d'espaces (bords de routes, parcs, plaines de jeux, ...) et fonctionne en général assez bien. Il est cependant vivement recommandé de communiquer, au moins au début. Bien sûr il y a toujours des personnes qui se plaignent, mais représentent-elles la majorité des citoyens ?

- Des agriculteurs qui fauchent ou désherbent eux-mêmes les alentours de leur champ par crainte que les herbes ne s'y dispersent.

On peut comprendre le souci des agriculteurs vis-à-vis des mauvaises herbes, mais ce n'est pas une raison pour rejeter complètement le fauchage. En effet, plusieurs solutions peuvent être trouvées en communiquant et en négociant. Par exemple, un fauchage précoce (fin mai-début juin), puis un fauchage estival (fin juillet) évite que les herbes ne produisent des graines. C'est moins intéressant pour la biodiversité, mais cela évitera que les herbes colonisent le champ voisin. Enfin, à ceux qui seraient tentés de désherber chimiquement les abords du champ, il est bon de rappeler que c'est interdit par la loi (Arrêté de l'Exécutif Wallon de 1984).

- Des problèmes de déchets.

Il est vrai qu'à certains endroits, les hautes herbes peuvent retenir les déchets emportés par le vent. Certains pensent même que les hautes herbes incitent les passants à y jeter des déchets. La présence de déchets dans les hautes herbes peut également provenir d'un ramassage moins régulier à ces endroits, parfois par manque de visibilité ou d'accessibilité. Les problèmes de déchets sont souvent difficiles et lents à résoudre. Il est donc recommandé, entre-temps, de ne pas appliquer le fauchage aux endroits les plus problématiques, ou si possible, de ramasser les déchets juste avant la fauche (pour éviter d'abîmer la faucheuse). Pourquoi, par exemple, ne pas organiser une opération "village propre", pourvoyeuse de bénévoles, avant la période de fauchage ?

Comment communiquer avec les gestionnaires ?

- Le fauchage présente un avantage évident par rapport au temps de travail.

- Il permet de réduire la fréquence des interventions dans des lieux dangereux ou difficiles d'accès, comme les bords de routes, les ronds-points, ...

4. Le pâturage extensif

Comment présenter les choses au grand public ?

- Le pâturage est un mode de gestion très ancien et très favorable à la biodiversité, à condition qu'il soit extensif, c'est-à-dire que peu de bêtes soient mises en pâture sur une grande surface.

- Le pâturage engendre une certaine hétérogénéité dans la végétation, ce qui augmente la biodiversité (à condition de ne pas ajouter d'engrais ni de pesticides).

- Il peut être réalisé par différents types de bétail : moutons, vaches, chevaux, chèvres, ..., selon les caractéristiques du terrain.

- S'il est effectué par une race rustique peu connue, il est utile d'expliquer ce choix et ses caractéristiques (par exemple les vaches Galloways, laineuses, peuvent rester toute l'année dehors).

- Il peut être aussi intéressant de préciser comment le pâturage est organisé : qui est propriétaire du terrain, des bêtes, comment elles sont soignées, qui a payé la clôture, ...

Voir exemples p.46, 48, 51, 55, 64 et 86



Comment convaincre les élus ?

Le pâturage n'est évidemment pas possible partout, mais il présente de très nombreux avantages :

- Il donne lieu à des actions didactiques et souvent très appréciées par les citoyens.
- Il est très favorable à la biodiversité.
- Il représente un gain évident en temps de travail, surtout si la gestion est entièrement confiée par convention à un éleveur (la commune peut se contenter d'installer la clôture et des panneaux didactiques, par exemple).
- Attention, il est très important de bien se faire conseiller par des spécialistes pour déterminer le type de bétail et le nombre de bêtes à mettre en pâture par rapport à la surface concernée !

Difficultés parfois rencontrées

La seule difficulté qui a été rapportée au niveau du pâturage est quelques rares vols d'animaux (dans le cas de moutons).

Comment communiquer avec les gestionnaires ?

Souvent, les gestionnaires communaux ne s'occupent pas du tout du pâturage. Tout est confié à un éleveur professionnel.

Si ce n'est cependant pas le cas, un gros avantage du pâturage pour les gestionnaires est sans doute qu'il permet de gérer des zones souvent très difficiles d'accès pour les machines (zones escarpées, verger avec des arbres peu distants les uns des autres, ...). L'exemple des moutons ardennais roux pâturant dans d'anciennes douves de la citadelle de Namur est particulièrement parlant. (voir photo page précédente).

5. Les haies libres indigènes

Les haies libres se prêtent très bien à de la communication participative. L'expérience a en effet montré que les citoyens se mobilisent assez facilement pour aider leur commune à planter une haie.

Comment présenter les choses ?

Le principe des haies libres s'oppose à celui des haies architecturées. Autrement dit, elles sont taillées moins souvent que ces dernières. Elles sont en général composées d'une ou plusieurs espèces indigènes, qui se prêtent bien à ce type de gestion (aubépine, viorne, ...). Ce type d'aménagement est facilement accepté par le public, aussi bien les élus que les gestionnaires et les citoyens. Il peut cependant être utile d'expliquer en quoi il est intéressant.

Ces haies présentent quatre avantages :

- Elles sont plus favorables à la biodiversité puisque mieux adaptées au milieu et plus diversifiées. La plupart de ces espèces accueillent des insectes, offrent des baies appréciées des oiseaux ou des fleurs visitées par les pollinisateurs.
- Elles sont plus résistantes aux maladies et aux insectes, ce qui réduit les soins nécessaires et augmente leur intérêt pour l'environnement.
- Elles demandent une taille moins fréquente, ce qui réduit encore le temps d'entretien.
- En choisissant des espèces présentant des floraisons, des fructifications et des écorces différentes, on obtient des haies d'un grand intérêt ornemental et paysager, tout au long de l'année.

Voir exemples p.72 et 79

**6. Le recyclage et la réduction des déchets verts**

Le recyclage des déchets verts est facilement accepté par les citoyens, mais il n'est pas inutile de communiquer sur le sujet afin de les encourager à le pratiquer eux-mêmes. On peut donc rappeler que non seulement le recyclage des déchets verts permet de réaliser des économies, mais qu'il est aussi plus respectueux de l'environnement. Par contre, l'importance de réduire les déchets verts est sans doute moins reconnue. Ce sont surtout les élus et les gestionnaires qu'il faut convaincre à ce niveau. Pour les convaincre, commençons par expliquer que ce n'est pas compliqué ! La tonte couplée à du mulching réduit les déchets de tonte en broyant finement l'herbe, ce qui permet de la laisser sur place. Par ailleurs, les plantes vivaces engendrent moins de déchets que les annuelles. Choisir un arbre en fonction du lieu de plantation permet de réduire le travail de taille, et donc les déchets. En choisissant une espèce adaptée à l'espace disponible pour le développement de l'arbre, on peut en effet éviter de le tailler (trop souvent - voir aussi le point suivant sur la gestion raisonnable des arbres). De même, les haies libres permettent de réduire les déchets de taille (voir le point précédent). Ensuite, insistons sur l'intérêt d'une réduction des déchets verts qui n'est pas seulement environnemental, mais qui permet aussi un évident gain de temps et d'argent.

**7. La plantation et la gestion raisonnable des arbres**

Les élus aussi bien que les gestionnaires et les citoyens méritent d'être conscientisés à la gestion durable des arbres, mais pas sur les mêmes aspects.

Les citoyens. Il n'est pas rare que des riverains se plaignent des divers désagréments que peuvent causer les arbres. Voici quelques exemples qui proposent des éléments pour répondre fermement, mais de manière constructive, en faveur du patrimoine arboré.

Liste de plaintes rapportées :

- L'arbre devant ma fenêtre me fait de l'ombre, il faut le tailler ou le couper ! (arguments-réponses pertinents : 1, 2, 3, 5, 7).
- Les arbres du cimetière perdent leurs feuilles, qui encrassent les tombes, il faut les abattre ! (arguments-réponses pertinents : 1, 3, 4, 5).
- L'arbre qui surplombe partiellement ma maison est dangereux, il doit être taillé ! (arguments-réponses pertinents : 2).
- Cet arbre fait de l'ombre au panneau solaire que je viens de faire installer. Pourriez-vous l'abattre ? (arguments-réponses pertinents : 1, 3, 5).
- Il faut couper les arbres au bord de la route, une voiture pourrait s'y écraser ! (arguments-réponses pertinents : 1-6).

Liste d'arguments-réponses :

1. L'arbre qui vous dérange fait partie du patrimoine de la commune et ne sera coupé que lorsqu'il sera trop vieux ou malade.
2. Nos services s'efforcent de gérer ces arbres de manière durable, en tenant compte aussi bien des contraintes locales que de la santé de l'arbre. Pour cela, nous appliquons une taille douce, c'est-à-dire que nous n'éliminons que les branches nécessaires pour respecter la physiologie de l'arbre, tout en assurant la sécurité et en permettant à la lumière de passer.
3. L'arbre qui vous dérange contribue pourtant au bien-être des citoyens. De nombreuses études montrent en effet que la présence d'arbres améliore significativement la qualité de vie en milieu urbanisé⁶⁻⁷. Ils absorbent du CO₂ et dégagent de l'oxygène, leur



feuillage capte les poussières et autres polluants atmosphériques, ce qui purifie l'air et est bénéfique pour notre santé. Les arbres contribuent aussi à notre confort en régulant la température, et en atténuant les bruits. Certains chercheurs ont même pu observer les effets psychologiques positifs de la présence d'arbres.

4. Dans les cimetières, les arbres contribuent à la quiétude du lieu et créent une ambiance propice au recueillement. Ils atténuent les bruits, coupent le vent, procurent de l'ombre et offrent un effet paysager apprécié par la plupart des gens. Ces bienfaits compensent donc largement le temps nécessaire pour enlever les feuilles mortes chaque automne.

5. L'arbre qui vous dérange fait partie de la biodiversité végétale et contribue à la biodiversité animale. Préserver cette biodiversité est très important (voir point 4.2 p.22).

6. Les arbres en bord de route améliorent la sécurité. Ils limitent l'éblouissement des conducteurs, les incitent à réduire leur vitesse et réduisent les risques de verglas. De plus, ces arbres contribuent à la qualité paysagère de la région et font partie du patrimoine communal⁷.

7. Si nous éliminons ces arbres, ne craignez-vous pas d'avoir trop de lumière en été ?

Les élus. Il n'est pas rare non plus, lorsqu'une telle plainte se présente, que l'élus concerné envoie un questionnaire pour exécuter la demande, au détriment de la gestion raisonnable. Il convient donc d'expliquer aux élus qu'il n'est pas dans leur intérêt de céder à ces plaintes et qu'il est possible d'y répondre négativement mais diplomatiquement.

8. Le désherbage alternatif

Le désherbage alternatif est une réponse aux problèmes causés par les pesticides sur l'environnement et la santé humaine, face à une demande similaire de gestion des "mauvaises herbes".

Il existe de plus en plus de méthodes de désherbage alternatif : la méthode manuelle (qui a toujours existé, c'est-à-dire l'arrachage à la main ou à la binette), les méthodes thermiques (qui tuent les plantes grâce à une flamme ou par de l'eau ou de l'air chaud, de la vapeur, de l'eau chaude mélangée à de la mousse, ...) et les méthodes mécaniques (brosses rotatives, herse, griffe, ...).

Quels sont les avantages et inconvénients ?

Les méthodes et machines de désherbage alternatif ont chacune leurs avantages et inconvénients. En évitant la pollution chimique de l'eau et des sols par les pesticides, elles permettent de réduire l'impact du désherbage sur l'environnement. Leur bilan écologique n'est cependant pas nul (dégagement de CO₂, utilisation d'eau et de carburant, ...). Seul le désherbage manuel a un bilan écologique optimal.

Aucune de ces méthodes alternatives n'est aussi efficace que les pesticides chimiques pour éliminer les plantes. Il faut donc soit désherber plus souvent (trois à huit fois par an au lieu d'une ou deux avec le désherbage chimique), soit accepter un peu plus d'herbes (voir point 6.2.9). De plus, sur un territoire étendu et diversifié, les gestionnaires doivent presque toujours combiner plusieurs méthodes, mais notre santé et celle de l'environnement n'en valent-elles pas la peine ?

Comment convaincre les élus ?

Les arguments en faveur du désherbage alternatif découlent des inconvénients du désherbage chimique. Pour convaincre les élus de se lancer dans le désherbage alternatif, il faut donc avant tout les convaincre des problèmes causés par le désherbage chimique (voir point 6.1.4 p.27). Notons que l'évolution de la législation devrait suffire à les convaincre. Ensuite, il faudra certainement démontrer quelques idées reçues qui pourraient encore les retenir d'opter pour le désherbage alternatif :

- Idée reçue n°1 : "Le désherbage alternatif coûte cher".

Il est vrai que le prix des machines de désherbage thermique ou mécanique peut atteindre 40.000 €, mais on peut aussi en trouver pour moins de 1000 €. Il existe plusieurs solutions pour limiter les investissements : réaliser un plan de désherbage afin de choisir la ou les machines les plus adaptées, mutualiser les achats, faire appel à un prestataire de services, ... Mais de toute façon, ces investissements

“ Partant d'une bonne intention, une commune a planté des arbres fruitiers dans une petite rue résidentielle en s'attendant à ce que les habitants se réjouissent d'avoir des fruits. Malheureusement les habitants n'ont pas cueilli les fruits et ceux-ci sont tous tombés sur les trottoirs, générant des plaintes des riverains qui déploreraient la saleté produite par ces arbres. Les arbres ont alors dû être remplacés par d'autres essences, sans fruits charnus. Cette expérience démontre qu'une telle action aurait dû faire l'objet d'un projet participatif. Les habitants auraient peut-être été ravis d'avoir des fruits à leur disposition, si on le leur avait proposé au préalable. Alors que les mettre devant le fait accompli a engendré des réactions négatives.

Voir exemples p.46, 47, 48, 71, 72, et 73

s'amortissent à moyen terme, et ils devraient permettre, à long terme, de faire des économies dans le traitement des eaux polluées !

- Idée reçue n°2 : "Le désherbage alternatif n'est pas efficace".

Certes, le désherbage chimique est la méthode la moins gourmande en temps, car elle nécessite moins de passages que les techniques alternatives, mais cette solution de facilité a un prix : celui de notre santé et de la qualité de l'environnement ! Lorsque l'on est habitué à ne faire qu'un ou deux traitements chimiques par an, il est évidemment difficile d'accepter de passer trois, quatre fois par an, voire toutes les trois semaines pour certaines méthodes. Le délai entre deux passages est effectivement plus court avec les techniques alternatives qu'en pulvérisant des herbicides, mais il serait faux d'en déduire que le désherbage alternatif n'est pas efficace ! (voir aussi point 6.1.4 p.27).

- Idée reçue n°3 : "Le désherbage alternatif est aussi polluant que les pesticides".

Bien que le bilan écologique des désherbeurs thermiques et mécaniques ne soit pas nul, en raison notamment des gaz à effet de serre qu'ils dégagent (soit directement, soit via le véhicule qui les transporte), ces outils de désherbage ne sont pas les seuls à dégager des polluants dans l'atmosphère. On parle en effet rarement de la pollution de l'air que les pesticides provoquent. Une étude française (Associations Agréées de la Surveillance de la Qualité de l'Air) a en fait trouvé des pesticides dans l'air atmosphérique en milieu rural, mais aussi en milieu urbain. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte de la pollution générée par la fabrication des pesticides. Enfin, la gestion différenciée n'implique pas d'utiliser la même méthode de désherbage alternative partout, mais bien la méthode la plus raisonnable et la mieux adaptée à chaque endroit (y compris des moyens préventifs) pour qu'à l'échelle du territoire, la pollution soit réduite.

- Idée reçue n°4 : " Les désherbeurs thermiques à flamme sont dangereux à manipuler".

S'il y a eu des cas d'accident par le passé, les désherbeurs thermiques actuels sont munis de systèmes de sécurité. Il faut également rappeler qu'à l'instar des pesticides, l'utilisation d'un désherbeur thermique demande une formation préalable et une responsabilisation du manipulateur. Il y a des règles d'utilisation à respecter pour éviter les incidents⁸ !

Comment convaincre les gestionnaires ?

Pour les gestionnaires comme pour les élus, les avantages du désherbage alternatif sont liés aux inconvénients du désherbage chimique. Les gestionnaires devraient se sentir spécialement concernés par les problèmes de santé causés par les herbicides (voir point 6.1.4 p.27), en particulier la baisse de fertilité. Mais pour les convaincre, il faut souvent démontrer certaines idées reçues sur le désherbage alternatif. Voici quelques idées pour y répondre.

- "Le désherbage alternatif n'est pas efficace".

S'il est vrai qu'aucune méthode de désherbage alternative ne demande aujourd'hui aussi peu de passages que la pulvérisation d'herbicides, cela ne rend pas pour autant le désherbage alternatif inefficace. Au contraire, car les machines de désherbage alternatif sont nettement moins dépendantes des conditions climatiques, ce qui leur donne un sérieux avantage par rapport aux herbicides. En outre, certains passages supplémentaires peuvent



être évités en utilisant ces machines aux périodes les plus optimales, c'est-à-dire à un certain stade de croissance des adventices. Il est d'ailleurs vivement recommandé d'inclure quelques heures de formation dans votre cahier des charges, lorsque vous souhaitez faire l'acquisition d'un tel outil. Cela vous évitera les passages inutiles et pourra sensiblement réduire le temps consacré au désherbage alternatif.

- "Les désherbeurs thermiques sont dangereux".

Les désherbeurs thermiques d'aujourd'hui sont nettement plus sécurisés qu'auparavant. Par ailleurs, comme toute machine requérant une certaine technicité, ces outils ne peuvent pas être placés dans n'importe quelles mains. Le manipulateur devra être formé à leur utilisation. Certains guides de bonnes pratiques ont été spécialement édités pour permettre aux utilisateurs de travailler dans les meilleures conditions⁸. Comme c'est le cas pour optimiser le nombre de passages à effectuer, une formation préalable par le fournisseur (idéalement incluse dans son offre de prix) devrait également prévenir les éventuelles erreurs de manipulation.

- "Avec les machines de désherbage alternatif, on ne sait pas passer partout".

Parce qu'elles ne sont pas toutes "passe-partout" et qu'elles sont souvent adaptées à certains types de revêtement, il n'existe pas de méthode de désherbage alternative universelle. L'astuce consiste à combiner plusieurs techniques de façon à profiter des avantages de chacune et limiter leurs inconvénients, en gardant à l'esprit le niveau de désherbage que l'on souhaite voir appliqué à chaque endroit. Si certains endroits restent malgré tout inaccessibles, il est bon de se demander si ceux-ci doivent nécessairement être désherbés ou si il n'y a pas moyen d'éviter l'apparition des adventices (par du paillage, des plantes couvre-sols, ou en changeant de revêtement). En effet, la façon la plus écologique d'agir est souvent de s'arranger pour ne pas devoir désherber !

9. La tolérance aux "mauvaises herbes"

C'est quoi ? (ou plutôt, comment présenter les choses au public ?)

Pour commencer, sachons que ce que l'on qualifie de "mauvaise herbe" ou "plante indésirable" est une plante qui pousse à un endroit où elle n'a pas été plantée et que l'on souhaite donc éliminer. Ces plantes sont souvent considérées comme inesthétiques et associées à une idée de saleté. Mais avant tout, les "mauvaises herbes" sont mal aimées car elles donnent une impression de manque d'entretien, de négligence, voire d'abandon (voir encart p.37).

Notons que ce terme de "mauvaise herbe" n'a pas de fondement scientifique. Toute espèce végétale peut être appelée "mauvaise herbe". Un plant de pomme de terre dans un champ de poireaux peut être vu comme une "mauvaise herbe" et inversement.

Parmi les espèces souvent considérées comme des "mauvaises herbes", on trouve des plantes comestibles (ortie, pissenlit, ...), des plantes médicinales (plantain, chélidoine, prêle des champs, ...) et donc utiles pour l'Homme. De plus, les "mauvaises herbes" sont utiles à l'environnement car elles contribuent au fonctionnement des écosystèmes en nourrissant les animaux, en améliorant le sol, en stockant du CO₂, en absorbant certains polluants, ...

Il est donc préférable (plus positif) de parler de végétation spontanée ou

Voir exemples p.48, 49, 50, 53, 55, 56, 58, 60, 67, 74, 80 et 83



d'adventices que de mauvaises herbes ou de plantes indésirables.

La tolérance à l'herbe (y compris aux "mauvaises herbes") est le fait d'accepter un peu plus d'herbe aux endroits où l'on a l'habitude de désherber. Une certaine tolérance à l'herbe est souvent nécessaire là où l'on utilise une méthode de désherbage alternative, car celles-ci ne sont pas aussi efficaces que le désherbage chimique.

Attention, tolérance à l'herbe ne signifie pas laisser pousser les herbes sans aucun contrôle. Cela signifie que le résultat recherché dans le désherbage est moins strict, que l'on tolère la présence d'herbe soit temporairement (entre deux interventions de désherbage), soit avec une hauteur maximale, soit avec un niveau de recouvrement maximal.

Comment convaincre les élus ?

Voici certains arguments en faveur de la tolérance à l'herbe que vous pourrez avancer à vos élus :

- C'est une mesure très respectueuse de l'environnement puisqu'elle réduit les interventions de désherbage (qui ont toutes un impact sur l'environnement, excepté le désherbage manuel, voir "Le désherbage alternatif" p.34 à 36).

- En outre, les herbes que l'on n'élimine pas augmentent la biodiversité et contribuent au fonctionnement des écosystèmes (voir page précédente).

- C'est une mesure très économique en temps et en argent

- Une enquête menée sur tout le territoire wallon a montré que

l'opinion publique est prête à accepter plus d'herbe, dans le cadre d'une démarche environnementale (voir encart ci-contre).

Comment communiquer avec les gestionnaires ?

Face aux gestionnaires, voici quelques arguments et attitudes à adopter :

- La tolérance à l'herbe permet d'entretenir les espaces communaux sans pesticides, sans augmenter la charge de travail, puisque toutes les méthodes alternatives sont moins efficaces que les pesticides chimiques (voir point 6.2.8 ; voir aussi le point 6.1.4 ; pour communiquer sur les pesticides).

- Les citoyens ne sont pas aussi réticents qu'on pourrait le croire (voir encart ci-contre).

- Vous pouvez également parler de la volonté politique et, si possible, montrer que les élus les soutiennent dans ce changement.

- Ecoutez leurs craintes et reconnaissez que ce ne sera pas facile.

- Enfin, donnez-leur les moyens de défendre cette tolérance face à ses éventuels détracteurs (voir les réponses aux critiques fréquentes p.38).

Comment changer la perception des "mauvaises herbes" par les citoyens ?

Tout d'abord, rappelons que l'enquête faite par le Pôle GD en 2012 montre que beaucoup de gens ne prêtent pas attention à ces herbes et que certains les apprécient ! (voir encart) Cependant, une partie de la population perçoit les herbes comme un reflet du manque d'entretien, voire un abandon, ou comme quelque chose de sale qu'il faut éliminer. Les résultats de l'enquête fournissent plusieurs pistes pour faire évoluer les mentalités vers une perception plus positive de la végétation spontanée.

Par exemple, 85% des gens disent que les pesticides sont dangereux pour la santé humaine et l'environnement et 79% souhaitent que leur commune réduise ou abandonne leur utilisation. Il reste donc à amener le public à faire le lien entre la présence de végétation

Comment les citoyens wallons perçoivent-ils les "mauvaises herbes" ?

En été 2012, le Pôle GD a réalisé une grande enquête publique pour mieux comprendre comment les citoyens wallons perçoivent la végétation spontanée (autrement dit les "mauvaises herbes") dans les espaces publics. Plus de 700 personnes ont été interrogées dans les rues et les parcs de 11 communes. Lorsque l'on demande ce qui dérange dans la végétation spontanée, beaucoup de gens font référence au manque d'entretien (30%), à la saleté (19%) et à l'aspect inesthétique (17%), mais la réponse la plus fréquente (33%) est "rien". 36% des personnes interrogées disent même ne pas prêter attention à cette végétation, et 5% déclarent y prêter une attention positive (intérêt botanique, écologique ou esthétique). Les enquêteurs ont aussi demandé aux passants s'ils pourraient accepter que certains espaces prennent un aspect plus naturel (avec un peu plus de "mauvaises herbes") dans le cadre d'une démarche environnementale (abandon des pesticides). Seuls 12% des personnes interrogées ont répondu "non", tandis que 58% ont répondu "oui". Les autres ont donné une réponse plus nuancée, ou ne se sont pas prononcées.

Ces résultats prouvent que l'opinion publique ne devrait pas être considérée comme un frein à la tolérance à l'herbe, mais qu'au contraire, la majorité de la population est prête à l'accepter, pour peu que la commune explique sa démarche. Cette enquête montre aussi que la tolérance à l'herbe dépend de plusieurs facteurs. Pour connaître les détails et les autres résultats de cette enquête, téléchargez le rapport complet sur le site www.gestiondifferenciee.be.



dans les espaces publics et la réduction de ces pesticides dangereux. Il paraît en effet contradictoire qu'une partie de la population (environ 45%) souhaite d'un côté une réduction des pesticides et, d'un autre côté, qu'elle accepte assez mal la végétation spontanée.

Ce travail de sensibilisation devrait être assez léger. Cette enquête y a déjà contribué. Les enquêtrices ont en effet constaté que le simple fait de demander aux gens leur avis sur la végétation spontanée et puis sur les pesticides les faisait réfléchir et débouchait parfois sur des questions intéressées et une demande d'informations complémentaires.

Une grande partie des citoyens voient les "mauvaises herbes" comme un manque d'entretien, une négligence, voire un manque de respect de la part des gestionnaires communaux vis-à-vis d'eux. Elles pourraient pourtant, moyennant un certain travail de sensibilisation, être perçues comme le signe d'un environnement non contaminé par des pesticides.

Il ressort aussi de l'enquête que la végétation spontanée est souvent associée – dans la réalité et dans l'esprit de la population – à la présence de débris. Mais il est important que le public fasse la distinction entre la lutte contre les mauvaises herbes et contre les débris. Il s'agit de deux types d'entretiens différents, le premier étant plutôt défavorable à l'environnement, alors que le second lui est tout à fait favorable. Dans une démarche environnementale, il serait logique de réduire la lutte contre les "mauvaises herbes" et d'accentuer celle contre les incivilités. Mais maintenir les espaces publics parfaitement dépourvus de débris paraît difficile (du moins, à court terme). Pour les communes inscrites dans une réduction des pesticides, il convient donc à la fois de renforcer la lutte contre les déchets et d'expliquer aux citoyens que les herbes ne sont pas sales, contrairement aux pesticides et débris qui polluent l'environnement.

Comment répondre aux critiques des citoyens ?

Critiques tirées de l'enquête réalisée par le Pôle GD en 2012

Voir exemples p.56, 58, 68, 75 et 77

| Critiques | Réponses proposées |
|---|---|
| Il y a des mauvaises herbes, ça manque d'entretien ! | Les espaces sont toujours entretenus, mais la commune a changé ses méthodes et ses objectifs. Elle applique à présent une GD qui a pour objectif de mieux respecter l'environnement. La GD consiste à combiner plusieurs méthodes d'entretien. (Expliquer ensuite les méthodes choisies par la commune et en quoi elles sont liées à la tolérance à l'herbe) |
| Les mauvaises herbes c'est sale ! | Qu'est-ce qui est sale : les herbes ou les herbicides ? Les herbicides utilisés pour désherber les espaces publics sont des produits dangereux pour ceux qui les touchent et les respirent. Ils ruissellent et polluent les eaux de surface et les eaux souterraines. Pourquoi trouvez-vous que les herbes sont sales ? Elles augmentent pourtant la biodiversité et la qualité de l'environnement. |
| Il y a des mauvaises herbes, ce n'est pas joli. | Je suis désolé(e) que cela vous déplaît et je prends note de votre remarque. Sachez cependant que la présence de "mauvaises herbes" est tolérée par la commune dans le cadre de la GD. Ces "mauvaises herbes" ne vous paraissent peut-être pas jolies (cela dépend des goûts et beaucoup de gens n'y prêtent pas attention), mais elles contribuent à la biodiversité et à la qualité de l'environnement. |
| Les cimetières doivent être impeccables ! Les mauvaises herbes sont un manque de respect pour nos morts ! | La commune ne veut surtout pas manquer de respect aux morts, bien sûr. La volonté de la commune est de limiter son impact sur l'environnement. Elle a, pour ce faire, arrêté l'utilisation d'herbicides chimiques qui s'infiltrent dans le sol et le polluent, comme ils polluent les eaux. Cette pollution ne profite ni aux morts, ni aux vivants. Vous trouvez peut-être les herbes inesthétiques, mais contrairement aux pesticides, elles sont bénéfiques pour l'environnement. |
| Si la commune n'utilise plus d'herbicides, elle doit engager du personnel pour désherber manuellement ! | Engager du personnel serait positif pour l'emploi, mais pas pour le budget public (ni pour l'environnement, si l'on tient compte de l'importance de la végétation spontanée pour la biodiversité). Cela nécessiterait d'augmenter les impôts. Par ailleurs, la volonté de la commune est de mieux respecter l'environnement et elle a pour cela décidé de tolérer un peu plus d'herbes qu'avant. |
| Les mauvaises herbes donnent une mauvaise image de la commune | L'image que la commune souhaite acquérir est une image respectueuse de l'environnement, pour montrer l'exemple aux citoyens et aux autres communes. La tolérance à un certain niveau de "mauvaises herbes" s'inscrit dans cette démarche et peut, au contraire, renvoyer aux autres l'image d'une commune responsable et soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs. |
| On paye des taxes/impôts pour que les espaces publics soient propres ! | Pourquoi trouvez-vous que les herbes sont sales ? La commune consacre toujours le même budget au ramassage des débris. Par contre, elle a décidé, pour notre bien à tous, de tolérer un peu plus d'herbe à certains endroits, pour limiter le recours à des méthodes de désherbage dangereuses pour notre santé et l'environnement. Cette décision s'inscrit dans un plan de GD qui combine plusieurs méthodes pour gérer nos espaces en respectant mieux l'environnement et notre santé. |

10. L'enherbement de surfaces minéralisées

Comment présenter les choses ?

L'enherbement est la pratique de gestion inverse du désherbage : au lieu d'éliminer les herbes régulièrement dans un espace (un chemin en gravier, une place ou un parking en pavés, ...), on enherbe l'espace et on le tond comme n'importe quelle pelouse. Cette pratique demande plus de temps que le désherbage chimique, mais moins que certaines méthodes de désherbage thermique, comme la flamme directe.

L'enherbement peut se faire de deux manières : soit en laissant la végétation spontanée coloniser l'espace, soit en semant du gazon. C'est une pratique très favorable à l'environnement, puisqu'elle évite de désherber et que l'herbe présente divers avantages environnementaux (voir plus haut).

Comment convaincre les élus ?

- Bien qu'il demande du temps en tonte, l'enherbement présente des avantages économiques et environnementaux par rapport au désherbage (alternatif ou non).

- L'enherbement peut se faire sur un sentier en gravier, un parking ou une place en pavé, un trottoir sablé, càd sur des revêtements minéraux plus ou moins perméables.

Cela n'entrave pas le passage des piétons ni des véhicules (si l'herbe ne dépasse pas 5 - 10 cm de hauteur) et ne provoque pas l'apparition de boue (si l'herbe est ramassée après la tonte).

- Plusieurs gestionnaires ont essayé cette pratique et ont obtenu des résultats satisfaisants et des retours positifs des usagers (enherbement de plusieurs sentiers à Huy, cimetière Nord de Strasbourg, ...).

- Si la hauteur de la végétation est contrôlée (< 5-10 cm) et si le sol est couvert de façon assez homogène, l'enherbement est une pratique bien accueillie par plus de 60% des riverains. La majorité des gens apprécie la verdure, pour autant qu'elle paraisse entretenue.

Comment communiquer avec les gestionnaires ?

Voici quelques arguments et attitudes à adopter face aux gestionnaires :

- L'enherbement permet d'entretenir les espaces communaux sans pesticides, et demande moins de travail que certaines méthodes de désherbage alternatif (voir point 6.2.8 ; voir aussi point 6.1.4 pour communiquer sur les pesticides).

- Parlez-leur de la volonté politique et, si possible, montrez que les élus les soutiennent dans ce changement.

- Appuyez-vous sur l'enquête du Pôle GD qui montre que la plupart des citoyens apprécient la verdure apportée par cette pratique, pour autant que cela ait l'air entretenu (hauteur <10 cm et recouvrement homogène du sol).

- Ecoutez leurs craintes et reconnaissez que ce ne sera pas facile, que ça ne fonctionne pas toujours tout de suite. Il y a presque toujours une période pendant laquelle l'enherbement se met en place où l'aspect peut laisser à désirer, ce qui peut entraîner des critiques.

- Il y aura toujours des gens qui se plaindront (quoi que l'on fasse). Il faut donc donner aux gestionnaires les moyens de se défendre (voir les réponses aux critiques fréquentes à la p.38).

! Notons que les plantes couvre-sols sont un cas particulier d'enherbement. Le principe est le même (enherber plutôt que désherber), mais on utilise plutôt les plantes couvre-sols pour couvrir de la terre nue. Elles sont en général facilement admises par la population.

“ Enherbement du cimetière Nord de Strasbourg

Lorsqu'en 2007, la ville de Strasbourg a décidé d'arrêter l'utilisation d'herbicides pour entretenir les espaces publics, les gestionnaires du cimetière Nord ont d'abord opté pour un désherbage thermique au gaz. Par la suite, ils ont fait des essais d'enherbement par semis de gazon sur certaines allées et ont constaté que cela leur demandait moins de travail et consommait moins de carburant. Bientôt, toutes les allées du cimetière (qui s'étend sur 18 ha) seront ensemencées avec le mélange de gazon choisi pour sa faible croissance, mais le désherbage thermique et manuel seront encore utilisés pour les bords de sentiers et les espaces inter-tombes. Les usagers sont largement satisfaits du nouveau look du cimetière.



Voir exemples p.54, 55, 58 et 66

😊 L'importance de faire des liens !

Nous adhérons parfois, sans nous en rendre compte, à des idées contradictoires. Logiquement, les gens qui voudraient que la commune réduise les herbicides devraient être peu regardants quant aux mauvaises herbes. Pourtant, une enquête a montré que ces personnes tolèrent à peine mieux les "mauvaises herbes" que les autres. Il faudra donc encore un petit travail de sensibilisation (ou simplement attendre un peu !?) pour qu'ils comprennent qu'il y a un lien logique entre la réduction des herbicides et l'acceptation des mauvaises herbes.

3. Qui peut m'aider à communiquer ?

En complément de ce guide, vous souhaitez peut-être...

1. Recevoir des conseils, de l'aide ou poser des questions spécifiques. Le Pôle GD aide les communes à communiquer en interne et entre elles. Il peut aussi vous apporter un soutien spécifique, par exemple pour écrire un article sur la GD dans le bulletin communal.

Adalia est une asbl partenaire du Pôle GD qui aide les communes à communiquer vers le grand public. Adalia propose gratuitement toute une série de supports de communication, tels que des panneaux signalétiques, des affiches explicatives, une exposition, ... Ces outils sont présentés dans la 2e partie de ce guide (voir p.44).

Adalia organise aussi, avec Natagora, la Semaine Sans Pesticides. Tous les acteurs qui organisent une activité en rapport avec les pesticides, leurs dangers et les alternatives, peuvent l'inscrire sur le site www.semainesanspesticides.be et bénéficier d'un package d'outils de communication pour promouvoir cette activité. Une autre action phare pilotée par Adalia est le Quartier en Santé. Le principe est que, au sein d'un quartier, les services communaux et les citoyens s'engagent ensemble dans une démarche d'abandon des pesticides, aussi bien dans les espaces publics que privés. Dans ce cadre, Adalia propose la signature d'une charte et s'engage à chapeauter le projet et à former les différents acteurs. Plus d'infos sur www.adalia.be.

2. Suivre une formation pour améliorer vos compétences en communication. C'est évidemment une bonne idée ! Outre les formations sur les bases de la communication (liée à l'environnement ou non), il peut vous être utile de vous former à l'argumentation, la négociation, la gestion des conflits, la prise de parole en public, la communication assertive, la gestion des plaintes, ... Plusieurs structures organisent des formations en communication qui pourraient vous aider dans votre démarche. Parmi celles-ci, citons :

- Pôle wallon de gestion différenciée : www.gestiondifferentiee.be,
- Etopia : www.etopia.be,
- La ligue de l'enseignement : www.ligue-enseignement.be,
- Institut Eco-Conseil : www.eco-conseil.be.

Avant de démarrer votre campagne de communication, il vous sera aussi très utile d'identifier les organismes qui peuvent vous aider. Une série d'associations peuvent vous apporter des conseils et vous fournir des outils de communication. Certaines pourraient aussi organiser avec vous un événement ou présenter une animation.

Voici une liste non exhaustive d'associations qui pourraient vous aider. N'hésitez pas non plus à consulter la liste d'associations locales (voir point 4 p.10 "Autres acteurs vers qui communiquer") :

- Les Contrats de Rivières,
- Les Groupes d'Action Locale,
- Les Parcs Naturels,
- Les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (réseau des CRIE),
- Le Pôle wallon de gestion différenciée,
- Natagora,
- Espace Environnement,
- Nature et progrès,
- Réseau Idée,
- Eco-Vie,
- Empreintes,
- Les Amis de la Terre,
- Faune et Biotopes,
- ...



7/ QUEL MOYEN DE COMMUNICATION CHOISIR ?

Un article dans le bulletin communal, une conférence de presse, un panneau sur site, une réunion, ... Comment choisir le moyen de communication le plus approprié à chaque situation ?

Dans la deuxième partie de ce guide, vous trouverez toute une série de supports et d'actions de communication qui ont déjà été mis en place par des communes ou autres structures, ainsi que des supports mis à votre disposition. Vous y trouverez des idées à reprendre telles quelles ou à mettre à votre sauce pour réaliser vos propres actions.

Dans le présent point, vous trouverez quelques recommandations pour choisir dans toutes ces idées le moyen de communication le plus adapté à vos besoins.

Pour choisir le meilleur moyen de communication pour une action précise, il convient de se poser quelques questions concernant l'objectif de cette action.

1. Quel est le sujet et quel message voulez-vous faire passer à ce sujet ?

Sur quoi voulez-vous communiquer ? La gestion des espaces verts communaux, les prairies fleuries, l'environnement, ... ?

Que voulez-vous dire à ce sujet ? Que la commune est en train de mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts, que les prairies fleuries sont une bonne façon de fleurir un jardin privé, que l'environnement nous concerne tous et mérite que chacun agisse en sa faveur, ... ?

Réfléchir à ces questions vous aidera à formuler ce que vous voulez transmettre à travers votre action de communication et vous aidera ainsi à choisir le support. Si le sujet et le message sont complexes, le moyen de communication devra permettre d'exprimer cette complexité. Optez alors plutôt pour une brochure, une formation, une visite guidée ou autres. Si votre message est simple ou facile à résumer, optez plutôt pour un support qui permet d'assimiler l'information en un coup d'oeil : un panneau signalétique, un flyer, une page internet, ... Mais attention, ne soyez pas tenté de sur-simplifier votre message, car cela serait contre-productif !

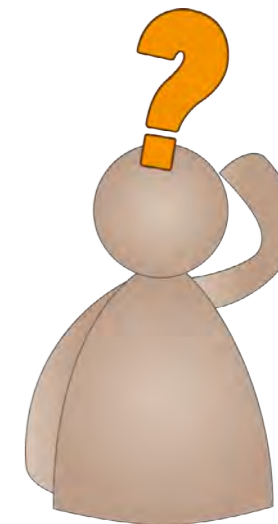
2. Quel est l'enjeu ?

L'enjeu d'une action de communication peut être de :

- **Convaincre** : faire changer le public-cible d'avis, ou démontrer que la cause que vous défendez mérite son intérêt,
- **Enseigner** : transmettre un savoir ou un savoir-faire au public-cible pour qu'il puisse le comprendre et l'utiliser,
- **Informé** : transmettre une information, qu'elle soit très simple ou plus élaborée.

Pour convaincre, il est presque toujours indispensable de rencontrer le public-cible, et bien souvent de répéter le message à travers plusieurs actions. Il est également beaucoup plus efficace d'avoir le public en face de soi pour lui enseigner quelque chose, surtout si l'on veut s'assurer que le sujet a été assimilé. En ce qui concerne l'information, vous pouvez choisir le support en fonction du niveau de détails que vous voulez introduire.

Notamment, ceci est plus lié au temps nécessaire pour lire ou écouter le message qu'à la capacité intellectuelle du public ! La proportion de personnes qui lisent un panneau affichant



une seule phrase sera sûrement bien plus grande que la proportion de personnes qui se déplaceront pour écouter un conférencier parler pendant plus d'une heure. Mais attention, cela ne veut pas dire qu'il faut simplifier le message au maximum ! Il est tout à fait possible de concevoir un outil de communication offrant plusieurs niveaux de détails et permettant à chacun de s'arrêter au niveau de détail qui lui convient. Un exemple très simple est celui d'une affiche où l'information essentielle apparaît en grand, le premier niveau de détails apparaît en caractères plus petits et ainsi de suite. Une autre façon de procéder est de combiner plusieurs moyens de communication (des plus simples aux plus élaborés) pour un même message.

Les rencontres sont essentielles pour convaincre et, de manière plus générale, sont un moyen très efficace pour faire passer des messages, même si a priori elles touchent moins de monde que les autres moyens de communication. L'échange, la discussion, sont utiles pour débloquer des situations et construire des projets durables. Pour que la rencontre se déroule dans un cadre convivial et détendu, on peut offrir à boire et à manger, montrer un film, organiser un jeu, une balade thématique, ...



Cholet

3. Quel est le public-cible ?

Selon que vous devez vous adresser au grand public, à un groupe de citoyens (cercle horticole, comité de quartier, agriculteurs, ...), aux élus, aux ouvriers, à des chefs d'entreprise ou autres, vous n'optez pas forcément pour le même moyen de communication. Le tableau p.11 donne des recommandations pour communiquer vers certains types de publics.

Si vous souhaitez communiquer vers le grand public, vous choisirez évidemment un moyen qui permet de toucher le plus grand nombre de personnes possible tels que les médias, l'affichage public ou les "toutes boîtes". Si au contraire vous vous adressez à un nombre de personnes restreint (moins de 200 personnes), il sera beaucoup plus efficace de faire passer votre message de visu, en organisant une réunion, une conférence-débat, une formation ou encore un barbecue. Notons que même si vous vous adressez à l'ensemble des citoyens d'une commune, il est très utile d'inclure au moins une rencontre dans votre plan de communication (voir p.15-17), afin de donner l'occasion de s'exprimer à ceux qui le souhaitent.

4. De quel budget, quel temps et quelles compétences disposez-vous ?

Bien évidemment, le critère du coût est souvent décisif pour choisir un moyen de communication.

Avec plusieurs milliers d'euros, vous pourrez :

- Organiser un grand événement,
- Faire passer un spot radio.

Avec quelques centaines d'euros, vous pourrez :

- Faire faire des panneaux didactiques,
- Faire faire une série de panneaux signalétiques,
- Concevoir et distribuer des dépliants "toutes boîtes",
- Faire appel à un expert pour donner une formation ou une conférence.

Avec quelques dizaines d'euros, vous pourrez :

- Imprimer des affiches réalisées par l'asbl Adalia (voir p.40),
- Organiser une action participative de fleurissement d'une rue par les habitants, avec les plantes fournies par la commune.

! Et si je n'ai pas de budget ni de temps, je fais quoi ?

Une façon simple, pas chère et efficace de communiquer sur un sujet comme la GD est d'installer des panneaux sur site. Le strict minimum, qui est en principe à la portée de toute structure, est de publier un article dans le bulletin d'information. Le Pôle GD ou Adalia peuvent vous aider à le rédiger. www.adalia.be

Sans budget alloué à votre action, vous pourrez :

- Ecrire un article dans le bulletin communal (avec ou sans l'aide d'une asbl),
- Rajouter une page sur le site web,
- Lancer un communiqué de presse,
- Organiser une réunion, une séance d'information dans une salle communale.

Ces informations sont bien sûr très approximatives et incomplètes, mais l'important est qu'il y a des actions adaptées à toutes les bourses.

Si vous en avez les moyens, il est recommandé de faire appel à des professionnels, car vos outils de communication seront certainement plus "attractifs" et donc plus efficaces. Mais si votre budget est réduit, peut-être avez-vous le temps et les compétences pour réaliser vous-même vos supports de communication. Si vous vous débrouillez avec Indesign, Illustrator ou simplement Power Point, et que vous avez quelques heures devant vous, vous pourrez réaliser des outils tout à fait valables ! Pour cela, n'hésitez pas à puiser des idées dans la seconde partie de ce guide et à vous référer aux conseils des points précédents ! Vous pourrez aussi faire appel à l'asbl Adalia pour obtenir des conseils, des illustrations, un avis, ...

8/ A QUELLES OCCASIONS COMMUNIQUER VERS LE GRAND PUBLIC ?

Profitez d'événements annuels existants, régionaux, nationaux ou internationaux

Voici une liste non exhaustive d'événements régionaux, nationaux ou internationaux qui se prêtent à une communication sur la gestion différenciée :

- Semaine de l'arbre en Région wallonne (novembre),
- Semaine Sans Pesticides en Wallonie et à Bruxelles (20-30 mars) (voir point p.40),
- Année internationale de la biodiversité (2010), des forêts (2011), de la coopération dans le domaine de l'eau (2013), de l'agriculture familiale (2014)...
- Journée internationale des zones humides (2 février),
- Journée internationale de la biodiversité (22 mai),
- Journée internationale de Darwin (12 décembre),
- Journée mondiale de l'eau (22 mars),
- Journée mondiale de la Terre (22 avril),
- Journée internationale des espèces menacées (11 mai),
- Journée mondiale de l'environnement (5 juin),
- Journée des Nations Unies pour la fonction publique (23 juin),
- Journée mondiale des animaux (4 octobre),
- Journée mondiale de l'urbanisme (8 novembre).

Créez vos propres occasions !

Fête de la Nature, Festival de la Pomme et du Miel, portes ouvertes des serres communales, jardins ouverts, ... sont autant de créations communales. N'hésitez pas à créer vos propres événements, selon les caractéristiques folkloriques ou naturelles de votre commune. Vous trouverez des idées en images dans la deuxième partie de ce guide.

L'implication de la commune dans ce genre d'événements peut être très variable. La commune peut être l'unique porteur de l'événement, mais elle peut aussi bien se contenter de donner l'idée à une association locale, prêter une salle, diffuser l'information, ou encore soutenir financièrement l'événement.

! **Combinez plusieurs moyens de communication !**

Pour faire passer un message donné et surtout pour faire évoluer les mentalités, il est presque toujours nécessaire de "taper sur le clou" ! Entendez par là que l'impact de votre communication sera d'autant plus grand si vous combinez plusieurs moyens et que vos actions seront répétées dans le temps. Par ailleurs, certaines personnes seront plus réactives que d'autres face à certains supports de communication. Il est donc important de varier le mode de diffusion de votre message. Le plus efficace pour organiser cela est de réaliser un plan de communication (voir p.15).

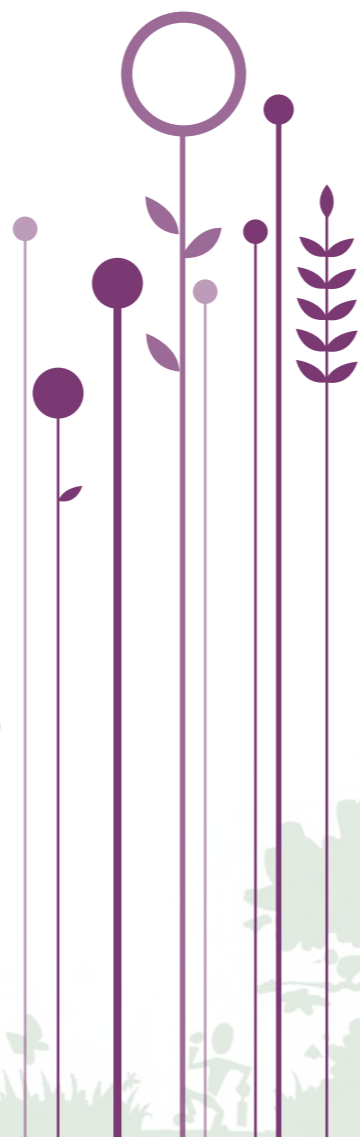


! **Le titre détermine le public**

L'inconvénient des événements de type "fête de la nature" est qu'ils ont tendance à attirer un public déjà sensible à ces sujets. Cela ne veut pas dire qu'ils sont inutiles ! Bien au contraire, le public assiste à ces événements pour s'informer et il est important de répondre à cette demande. Mais gardons à l'esprit que pour toucher un public plus large, il vaut parfois mieux trouver un titre moins connoté, comme "fête de la pomme". On peut même profiter d'une braderie, d'un marché, d'une ducasse ou autres, pour tenir un stand, une expo, faire une animation, une balade guidée, distribuer des dépliants, ...

2

Catalogue d'idées : exemples d'actions de communication



Dans cette deuxième partie, nous avons rassemblé une série d'actions de communication en rapport avec la gestion écologique des espaces verts, en mettant l'accent sur les initiatives communales (surtout en Wallonie) axées sur la gestion différenciée. Au fil de ces pages, vous trouverez des idées pour élaborer vos propres actions de communication.

1/ ACTIONS DE COMMUNICATION INTRA- ET INTERCOMMUNALES

1. Réunions

Réunions entre les services communaux à Lobbes

En octobre 2011, un système de réunions hebdomadaires a été instauré à l'administration communale de Lobbes pour permettre aux différents services communaux d'échanger des informations, des idées, de régler des problèmes et de travailler ensemble sur des projets d'aménagement (schéma de structure, aménagement d'une ZAC, ...). C'est au printemps 2012, suite à une de ces réunions, que l'équipe du service travaux et l'éco-conseillère ont décidé de réaménager les aires de dispersion des cimetières avec des plantes couvre-sols. Cette initiative s'est avérée positive, bien que certaines plantes, comme la petite pervenche, ont donné de meilleurs résultats que d'autres, telles que le gazon d'Espagne.

2. Formations

Formation des ouvriers à la taille des arbres à Beauvechain

L'initiative du Service Environnement, cinq ouvriers communaux ont été formés à la taille des arbres fruitiers, par un spécialiste faisant partie de l'asbl les Amis de la Terre. Il s'agissait d'une demi-journée d'apprentissage pratique sur le terrain.

Formations organisées par le Pôle GD

Le Pôle GD organise chaque année une série de formations d'une ou deux journées sur des thèmes tels que :

- La gestion différenciée, comprendre et appliquer,
- Le désherbage alternatif,
- La gestion différenciée et le fleurissement,
- Les zones humides,
- Les mares naturelles et noues paysagères,
- La biodiversité et le fauchage tardif,
- Les prairies fleuries,
- Les arbustes : gestion et initiation à la taille,
- La conception raisonnée,
- La prévention et la gestion des plantes

invasives,
- La communication au service de la gestion différenciée.

Ces formations sont ouvertes à tous (gestionnaires, employés communaux, élus, et autres fonctions publiques, associations, entrepreneurs de parcs et jardins, ...) mais le nombre de participants est en général limité à 20. Plus d'informations sur www.gestiondifferentiee.be.



©Beauvechain



! Le Pôle GD peut aussi organiser des formations sur mesure, pour des groupes de plus de cinq personnes. Ces formations sont l'occasion pour les gestionnaires et les décideurs d'approfondir leurs connaissances sur la gestion différenciée et les sujets associés.

Atelier pratique sur la GD et le désherbage alternatif organisé par la commune d'Ohey en 2012, lors de la Semaine Sans Pesticides.
©Frenkel/Frère, commune d'Ohey

3. Systèmes informatiques

Cartographie des hirondelles à Beauvechain

À Beauvechain, des données cartographiques sur la présence d'hirondelles sont partagées par les différents services communaux via un système informatique. Cet outil permet, par exemple, d'appliquer la loi sur la conservation de la nature qui protège les nids d'hirondelles, aussi bien au niveau du service urbanisme que du service environnement et d'éviter ainsi des litiges. Cet outil facilite également la communication vers les citoyens. Trouvez d'autres exemples de ce type dans le catalogue des projets des Plans Communaux de Développement de la Nature, sur <http://biodiversite.wallonie.be>

Cartographie et base de données des espaces verts à Gembloux

Le Service Environnement de Gembloux a choisi le système Google Maps pour cartographier les espaces verts. Petit à petit, les espaces communaux, avec leurs caractéristiques et les pratiques de gestion, y sont répertoriés. A terme, le Service Environnement souhaite mettre cette cartographie en ligne, accessible aux citoyens, mais en attendant, elle est déjà utile pour communiquer au sein des services communaux, ainsi qu'aux élus. Cette cartographie a récemment été complétée par une base de données Access, dont la structure a été réalisée par un stagiaire et où il suffit d'encoder les informations.

Source : Pascaline Leruth, Ville de Gembloux



4. Documents

Règlement communal de préservation des arbres lors de chantiers publics ou privés de la Ville de Charleroi

Afin de réduire les dommages causés aux arbres lors de travaux, la Ville de Charleroi a rédigé et diffusé un règlement communal à ce sujet. Ainsi, tous les services concernés ont reçu un outil de travail pour préserver le patrimoine arboré.

5. Supports didactiques

Livret illustré sur la taille douce

Ce livret a été édité par la Ville de Charleroi et les Métiers du Paysage, pour sensibiliser à la condition des arbres en milieu urbain. C'est là un support qui incite aussi bien les élus que les gestionnaires à considérer les arbres comme des êtres vivants, plutôt que comme de simples éléments de mobilier urbain. Il comprend aussi des chiffres qui montrent que la taille douce n'engendre pas de surcoût par rapport à la taille radicale. Pour obtenir un exemplaire, contactez l'auteur ou le Pôle GD.

Jeu sur la GD de l'association Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais

Ce jeu coopératif aide à comprendre le principe de gestion différenciée et pose la question de la place de la nature en milieu urbain. Les joueurs doivent aménager une série d'espaces en tenant compte des contraintes et en visant un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Le Pôle GD a souvent utilisé ce jeu pour former les professionnels, mais il convient à tous les publics. Plus d'informations sur www.gestiondifferentiee.org (dans la rubrique "outils de sensibilisation").



un peu, beaucoup, passionnément...

Un jeu coopératif sur la gestion différenciée des espaces verts

Drève de 1,2 Km traversant les campagnes et menant à un village du Brabant wallon
240 Tilia x europea L. âgés de 70 à 80 ans

Quelques chiffres :
Source : des données : analyse de l'impact physiologique et économique de l'élagage des arbres d'alignement en port libre

...ssaint (1), Vincent Kervyn de Meerendre (2), Bernard Delcroix (2), ...in (1)

...tropicale et d'Horticulture. Faculté universitaire des Sciences et (2) Arborezo asbl.

| | Prix | Taille radicale | Prix |
|-----|----------|-------------------------------------|-----------|
| 1 h | 110 € | 1 h bûcheron/arbre | 40 € |
| 4 h | 30 € | matériel lourd | 75 |
| 25 | - € | 30 m3 de branches ou 5 m3 de broyat | 250 |
| 150 | 39 600 € | | 461 |
| | | | 110 640 € |

Le projet GD et Biodiversité de la Mission Gestion Différenciée (Nord-Pas de Calais)

Cette association a mis au point un outil de suivi et d'évaluation de la biodiversité pour les services communaux. L'objectif est multiple : (i) sensibiliser les acteurs locaux (en particulier les ouvriers communaux) à l'intérêt de la biodiversité urbaine et aux impacts positifs ou négatifs de leurs interventions, (ii) proposer un protocole de suivi facilement assimilable par des non-naturalistes, (iii) mesurer les impacts des différents modes de gestion des espaces verts sur la biodiversité urbaine, et (iv) déterminer à terme des indicateurs potentiellement révélateurs de l'évolution de la biodiversité en milieu urbain.

Contact : Mission Gestion Différenciée (Nord Nature Chico Mendes - Lille, France), biodiversite-npdc.org ; contact@gestiondifferentiee.org.

Jeu sur la GD du Pôle GD

Le Pôle GD a conçu un jeu pour former les professionnels au concept de gestion différenciée. Il comprend un plateau représentant une commune, cinq lots de cartes et des éléments à tirer au sort. Le nombre de joueurs peut être de 4 à 12. Le Pôle GD peut prêter ce jeu, mais attention, il nécessite l'encadrement par un animateur maîtrisant parfaitement le sujet. Dès lors, il est préférable de demander une animation par un chargé de mission du Pôle GD.

Pour plus d'informations, envoyez un mail à info@gestiondifferentiee.be

Films réalisés par le Pôle GD sur la gestion différenciée et les techniques alternatives

Plus de 10 films sont déjà en ligne sur www.gestiondifferentiee.be et de nouveaux sont réalisés chaque année. Il est aussi possible de les obtenir en DVD en contactant info@gestiondifferentiee.be.

- La classification des espaces verts en gestion différenciée,
- La bonne gestion du patrimoine arboré,
- Du fauchage tardif à la prairie fleurie,
- Le fleurissement raisonné,
- La lutte biologique,
- Le désherbage alternatif,
- La gestion différenciée des espaces verts,
- Sensibilisation des habitants à la gestion différenciée,
- Namur : la gestion différenciée grandeur nature,
- La Gestion Différenciée dans les entreprises et les PAE : 1ère partie,
- La Gestion Différenciée dans les entreprises et les PAE : le Parc Créalys,
- Mise en place et gestion optimales d'un pré fleuri.

Interventions du Pôle GD dans le cadre du programme d'accompagnement

Le Pôle GD a pour mission d'aider les communes à mieux respecter l'environnement dans la gestion de leurs espaces publics. En général, cela commence par une présentation lors d'une réunion du collège et cela se poursuit avec une visite des espaces, une formation et un atelier, si bien qu'au final, toutes les personnes concernées par les espaces communaux ont été rencontrées et sensibilisées à l'environnement : élus, chefs de service, ouvriers...



©Nord Nature Chico Mendes



6. Communication intercommunale

Séance d'information et de démonstrations du 5 juin 2012

L'initiative de la Province du Brabant Wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a organisé au Bois des Rêves un après-midi sur la gestion différenciée pour les gestionnaires des communes de la province. Pour la Province, l'idée était d'encourager les communes à aller vers une gestion plus respectueuse de l'environnement et de les informer sur les méthodes existantes. Pour Ottignies-LLN, c'était l'occasion de montrer son matériel alternatif et de mettre en valeur sa démarche de GD. Plusieurs dizaines de personnes ont assisté à cet événement.



Visites de communes organisées par le Pôle GD

Chaque année (en général en juin), le Pôle GD organise une journée de visite dans deux communes en gestion différenciée. C'est l'occasion pour les participants de voir sur le terrain comment se présentent les actions et de discuter avec le personnel communal impliqué dans la démarche.

Pour être tenu au courant des événements, contactez info@gestiondifferentiee.be.



Mouscron, visite 2012



Huy, visite 2011 (matériel de désherbage)

Colloques, journées techniques et autres rencontres organisés par le Pôle GD

Chaque année, le Pôle GD organise au moins une journée de conférences et de démonstrations sur les techniques de gestion alternatives. C'est l'occasion pour les participants d'avoir des retours d'expériences d'autres communes et de rencontrer différents acteurs de la gestion différenciée. C'est aussi l'occasion de voir et de se renseigner sur le matériel de gestion alternative. Pour être tenu au courant des événements, contactez info@gestiondifferentiee.be.



Forum de discussion "gestion différenciée"

Un forum de discussion a été ouvert sur internet par le Pôle GD pour permettre à toutes les personnes concernées par la gestion des espaces publics de communiquer entre elles. Ce forum permet de poser des questions techniques, de demander des retours d'expérience, de chercher des exemples de documents, d'obtenir des avis, des conseils, ... Renseignements et inscriptions sur www.gestiondifferentiee.be ou info@gestiondifferentiee.be.



2/ ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LE GRAND PUBLIC

1. Panneaux signalétiques et affiches explicatives sur site

Affiches sur les classes d'espaces verts à Court-Saint-Etienne

- Trois affiches décrivant chacune des trois catégories d'espaces que la commune a définies dans sa démarche de gestion différenciée.
- Ces affiches permettent d'expliquer aux citoyens comment la GD est organisée dans leur commune.
- Elles seront notamment intégrées dans des panneaux d'exposition (format roll-up) qui serviront lors de divers événements communaux.
- Réalisation : Service éco-conseil, commune de Court-saint-Etienne en 2012.



Catégorie 1

Espace de représentation

Entretien soigné

Les pelouses sont tondues 2*/mois et les herbes sont ramassées

Sur les trottoirs, les herbes sont enlevées régulièrement et ne peuvent donc se développer.

Les sentiers sont entretenus 3 à 4*/an. Ces sentiers sont des liaisons entre les transports en commun

Les adventices ne sont pas tolérées et par conséquent le désherbage est fréquent

La technique du paillage est utilisée afin d'éviter la pousse d'herbe et l'évaporation de l'eau

Le fleurissement est assuré par des annuelles et des vivaces. Les fleurs sont arrosées quand c'est nécessaire

Les arbres sont taillés annuellement

Les arbustes et les haies sont taillés 1 à 2*/an

Panneau "Zone de gestion différenciée" à Mouscron

- Panneau signalant une zone en "gestion différenciée".
- Imprimé sur carton et placé devant les prairies fleuries, prairies de fauche, ...
- Réalisation : Cellule Environnement, Ville de Mouscron, 2011.



Panneau du verger de Temploux à Namur

- Grand panneau d'information expliquant la démarche d'aménagement du verger de Temploux.
- Installé à l'entrée du site, sur une structure en bois, protégé par un vitrage et un toit.
- Réalisation : Ville de Namur.



Panneaux sur les classes d'espaces verts à Cholet (France)

- Le Parc du Moine de Cholet est constitué d'espaces contrastés, qui correspondent aux cinq classes de gestion différenciée que la ville a définies. Pour expliquer le principe aux visiteurs, cinq panneaux décrivant chacune des classes ont été placés.
- La mascotte des Espaces Verts de Cholet apparaît sur tous les supports de communication publiés par ce service.
- Contact : Yves Gate, Service Paysage et Cadre de Vie, Ville de Cholet (Maine-et-Loire, France).



Silhouettes de jardiniers communaux à Bourg-lès-Valence (France)

- Afin d'expliquer la démarche de réduction des pesticides, la commune française de Bourg-lès-Valence a installé, dans ses espaces verts, des panneaux d'information illustrés par des silhouettes grandeur nature des jardiniers communaux. Douze jardiniers ont prêté leur image, accompagnant chacun un panneau thématique sur le fauchage, la prairie fleurie, le désherbage, ...
- L'impression a été faite sur un support anti-graffiti et avec un filtre UV. Les panneaux sont fixés sur un socle en béton.
- Malgré le fait que certains panneaux aient souffert de vandalisme, cette action a eu un impact très positif, notamment grâce à un relai médiatique important.
- Contact : Nicolas Daujan, Pôle développement durable et urbanisme prospectif, Ville de Bourg-lès-Valence (Drôme, France), 2011.

©Ville de Bourg-lès-Valence



Ici, pas de chimie, mais une pelouse fleurie

Je transforme nos espaces verts afin de ne plus avoir recours ni aux pesticides ni aux herbicides. Je change progressivement mes habitudes de travail et j'adopte des techniques nouvelles pour l'entretien.

Une des nouvelles solutions alternatives consiste en la mise en place, comme ici, d'une prairie fleurie. Le mélange d'espèces que je sème est choisi pour son faible besoin en engrais et en eau, ainsi que pour sa facilité d'entretien, en particulier dans les zones difficiles d'accès. Je ne faucherai ces prairies qu'après l'apparition des graines, qui germeront l'année suivante. Les conditions climatiques locales font que seules les plantes les mieux adaptées refleuriront. Je serais néanmoins contraint de semer à nouveau, pour obtenir une palette végétale plus large. L'absence de produits chimiques et une coupe raisonnée procure et préserve un environnement essentiel à de nombreux insectes et oiseaux pour effectuer leur cycle vital.

Un jardinier de la Ville

Protégeons ensemble notre santé et notre ressource en eau.



<http://www.bourg-les-valence.fr>



TERRITOIRES • Sud-Est

Par Jean-Jacques Talpin

Des silhouettes d'agents dans les espaces verts de Bourg-lès-Valence

Comment sensibiliser les habitants à la gestion « écologique » des espaces verts ? La ville de Bourg-lès-Valence (Drôme) a répondu à cette question par une campagne de communication originale : l'implantation de silhouettes grandeur nature représentant certains agents techniques. Accompagnées d'un texte explicatif, ces dix silhouettes sont implantées dans des espaces verts répartis sur le territoire de la commune. Cette campagne pilotée par les communicants de la ville avec l'aide d'une agence de communication mais réalisée par le service du développement durable et urbain (DDU) a été installée en octobre. Remisées durant l'hiver, les silhouettes seront réimplantées au

printemps. Le service du DDU d'Arnaud Daujan a voulu attirer l'attention sur cette nouvelle politique de gestion écologique des espaces verts. Sur la base du volontariat, trois agents du service ont prêté leur image reproduite sur dix silhouettes en bois avec traitement anti-tags et coffrage béton. La réalisation technique, d'un coût de 5000 euros, a également été entièrement réalisée en interne. Cette communication choc devait montrer le volontarisme du service et de la ville qui a engagé en 2011 une étape nouvelle dans sa politique de réduction des produits phytosanitaires. Elle a ainsi mis en place une « gestion écologique différenciée » qui « devrait (nous) permettre d'atteindre et



Un agent de la ville et sa silhouette grandeur nature.

CONTACT

Nicolas Daujan, directeur du service développement durable et urbain de Bourg-lès-Valence, 0475794560, nicolas.daujan@bourg-les-valence.fr

Panneaux "Rue sans pesticide" à Saint-Amand (France)

- Panneaux réalisés par la ville de Saint-Amand dans le cadre de l'opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages", pilotée par Loiret Nature Environnement en collaboration avec d'autres associations, dont l'équivalent en Wallonie est le projet "Quartier en santé ... sans pesticides" coordonné par l'asbl Adalia (voir point 6/3.1 p.40).
- Panneaux conçus sur le modèle des panneaux indiquant le nom des rues.
- Contact pour les panneaux : Marion de Latude, Nature 18. www.nature18.org (contact pour Objectif zéro pesticide : Sandrine Poirier, Loiret Nature Environnement).



Panneaux "Zonder is gezonder" dans le cimetière de Gand

- Exemple de panneau installé dans un cimetière par la ville de Gand, qui n'utilise plus de pesticide depuis 2009.
- Le panneau explique la démarche globale de la ville, et invite les usagers du cimetière à faire preuve de patience par rapport aux changements qui s'opèrent dans le cimetière (notamment l'engazonnement des allées).
- Dans le cadre de la campagne "Zonder is gezonder" (comprenez "Sans, c'est mieux pour la santé") menée par la Vlaams Milieumaatschappij.



Wij gebruiken steeds minder pesticiden. Jij ook?
ZONDER IS GEZONDER



Affiches thématiques proposées par Adalia

- L'asbl Adalia propose aux communes une série de six affiches thématiques adaptables (espace sans pesticide, enherbement, prairie fleurie, prairie de fauche, tonte différenciée et haie diversifiée).
- Il est possible d'y intégrer les armoiries et des photos de la commune.
- Elles sont envoyées gratuitement en pdf haute résolution, sur demande à info@adalia.be (format A2),
- Sous licence Creative Commons (utilisation commerciale et modification interdites).



Grand panneau et flèches proposés par Adalia

- L'asbl Adalia propose aux communes un panneau d'1m x 1,5m, sur l'abandon (progressif) des pesticides dans une commune.

- Ce panneau peut par exemple être installé à l'entrée d'un espace sans pesticide.

- Il peut être complété par des balises sous forme de flèches, destinées à marquer les zones entretenues de manière écologique.



Votre commune agit pour plus de nature...

... et vise le zéro pesticide !

Les pesticides, quels risques ?

Les pesticides, souvent produits chimiquement, rassemblent les insecticides (contre les insectes), les fongicides (contre les champignons), les herbicides (contre les plantes indésirables) les rodenticides (contre les rongeurs). ... Ces substances, appelées aussi produits phytosanitaires, présentent un danger pour votre santé et votre environnement.

Santé

Les pesticides peuvent provoquer irritations, vomissements, pertes de conscience, œdèmes pulmonaires, cancers, leucémies, diminution de la fertilité... Les risques sont d'autant plus grands pour les enfants car ils sont sensibles à de plus faibles doses que les adultes.

Environnement

Tout traitement chimique a inévitablement un impact sur l'environnement. Il pollue les eaux de surface et souterraine, il détruit les organismes du sol, il a des conséquences néfastes sur la faune et la flore...



Votre commune a décidé d'agir !

En s'engageant dans la gestion différenciée de ces espaces verts, votre commune veut en finir avec l'utilisation des pesticides. Pour cela la commune a dû revoir ses aménagements et ses méthodes d'entretien.

Oui, se passer des pesticides, c'est possible !

Cet endroit en est la preuve. Ici votre commune emploie **des méthodes de désherbage alternatives** (manuelle, mécanique et thermique) et **des techniques préventives** (paillage, copeaux, couvre-sol, ...)

Un changement de regard !

Par ces nouvelles pratiques, cette zone va se modifier. La végétation spontanée prendra plus de place et viendra fleurir cet endroit. Cette gestion doit s'accompagner d'un **changement de perception** de la mauvaise herbe.



Votre commune en route vers la gestion différenciée des espaces verts

Plus d'info sur www.adalia.be



Retrouvez les espaces gérés de manière alternative grâce à ces repères.



2. Articles dans bulletin communal, bulletin du PCDN, newsletter

Article dans le bulletin communal de Silly sur le projet de GD

- Article d'1/2 page annonçant l'intention de l'administration communale de mettre en place une gestion différenciée et expliquant le concept,
- Edition de juin 2011.
- Téléchargeable sur www.silly.be.



La Commune de Silly se lance dans le principe de la Gestion différenciée (GD)

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts, plus respectueuse de



l'environnement, sans perte de qualité. Elle remet en question le « tout horticole », sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace vert de la commune le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Ainsi pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. A l'échelle de notre commune, la GD permettra donc de renforcer la diversité de nos types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques déjà très limitée à Silly.

C'est avec l'aide du Pôle de Gestion Différenciée (PGD), soutenu lui-même par la Région wallonne, que la Commune de Silly compte mettre en place ce nouveau mode de gestion.

Une première réunion avec les responsables du PGD a eu lieu en présence de membres du Collège et du personnel communal (éco-conseiller, responsables du service travaux, jardiniers). Nos jardiniers viennent de terminer une formation dispensée par le Pôle.

Un inventaire de tous les espaces verts est en cours de finition et débouchera sur la classification de ceux-ci. Sur base de cette classification, on remettra en question la façon dont est entretenu chaque espace vert. « Le nombre de tontes est-il justifié ? » « Est-il nécessaire d'avoir une grande surface enherbée à cet endroit ? » « Ne peut-on pas changer de type de plantes dans tel massif ? ». C'est ce type de questions qui pourra entraîner un changement du mode de gestion de tel ou tel espace vert.

Bref, la GD aura des effets positifs sur la qualité de notre biodiversité, elle sera plus respectueuse de l'environnement et permettra de dégager du temps.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la progression de cette mise en place.

Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, nous vous invitons à consulter le site internet du PGD : www.gestiondifferentiee.be.

Silly adhère au projet « commune MAYA »

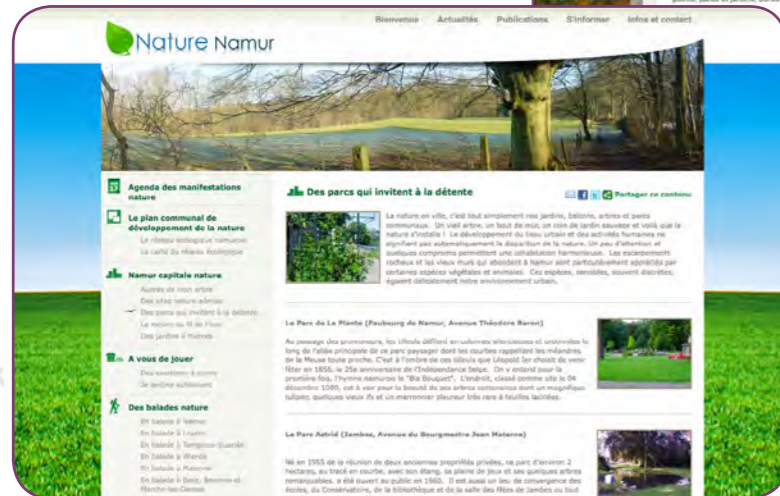
3. Site internet et Facebook



Herstal : page consacrée à la GD sur le site web de la Ville www.herstal.be



Ohey : page consacrée à la GD sur le site web communal www.ohey.be/gestion-differenciee



Namur : page web consacrée aux parcs www.nature-namur.be

Court-Saint-Etienne : page facebook consacrée au projet participatif "Quartier en santé sans pesticides"



4. Dépliants, brochures, guide et fiches

Fiche sur la biodiversité dans les espaces verts de Tournai

- Fiche expliquant la démarche de Tournai pour favoriser la biodiversité : réduction des pesticides, fauchage tardif et prairies fleuries indigènes.
- Imprimée en A5 à 500 exemplaires.
- Distribuée lors d'événements.
- Réalisation : B. Missiaen et G. Fontaine, Services Environnement et Espaces Verts de la Ville de Tournai.

BIODIVERSITE ET ESPACES VERTS

Fleurir et aménager les espaces verts, les parcs et jardins à Tournai et ses villages,

des alternatives écologiques

La collaboration des services Environnement et Espaces Verts de la Ville a apporté son lot de réflexions sur la gestion durable des espaces verts, des parcs et jardins de Tournai et ses villages.

Le temps de la pelouse rase, tondue chaque semaine, sur laquelle on s'emploie à déverser quantités de produits phyto du type herbicide à la moindre tâche de « mauvaise herbe » doit aujourd'hui faire place à des alternatives en phase avec les aspirations actuelles d'une gestion intégrée qui respecte notre environnement.

Ces alternatives ont pour objectif de réduire de façon drastique les intrants, de diminuer les charges d'entretien, mais aussi et surtout de redonner au végétal sa dimension esthétique, naturelle et environnementale.

Jorion s.a.
BAVAY Hugues
069/87.19.00
www.jorion.be

Service Environnement et Espaces verts de la Ville de Tournai
MISSIAEN Benjamin
FONTAINE Gauthier
069/33.22.37
developpement.nature@tournai.be

L'utilisation d'une palette végétale très diversifiée et adaptée aux contraintes urbaines, qui fleurit à différents moments de l'année, rompt avec la monotonie des paysages et souligne les saisons. Cette démarche contribue en outre à diminuer les surfaces de tontes et la fréquence des interventions.

Avec leurs racines solides et profondes, les fleurs sauvages demandent moins d'entretien et sont capables (surtout pour les mélanges de vivaces (ou de plantes pluri ou bi-annuelles) de se réensemencer pour produire de nouvelles fleurs les années suivantes.

... propice à la biodiversité

Quoi de mieux que d'offrir une alternative qui garantisse un meilleur environnement. Les fleurs sauvages sont des viviers pour les butineurs, les pollinisateurs et les auxiliaires. Elles sont la base de la chaîne alimentaire. Leur présence est donc un gage d'amélioration de la qualité de notre cadre de vie.



«
st bien
les locales

iversité.
teurs,
ussi les prédateurs

d'érosion

mais gourmandes
oration avec
s indigènes

s les espaces urbains
ditionnels bouquets

Dépliant sur la GD à Mouscron

- Dépliant (trijptyque) expliquant le concept de GD au grand public et précisant quels espaces sont concernés à Mouscron.
- Réalisation : Cellule Environnement et Service Travaux de la Ville de Mouscron.
- Dessinateurs : Salen & Camparet.

LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Vous pouvez trouver toutes les informations pratiques à ce sujet sur le site internet du "Pôle de Gestion Différenciée" wallon, installé au CRIE de Mouscron (135, Rue de la Vellerie)
Site : www.gestondifferenciee.be

La gestion différenciée
est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. A l'échelle d'une commune, la Gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.

Avec le soutien de...

Wallonie

PCDN

Une place pour la Nature

Gestion différenciée des espaces verts à Mouscron

UN ESPACE VERT PROCHE DE CHEZ VOUS EST CONCERNÉ PAR CE NOUVEAU MODE DE GESTION...

Ed. resp. : Damien YZERBYT



CE CONCEPT PEUT AUSSI S'APPLIQUER AUX JARDINS DES PARTICULIERS...

QUELS AVANTAGES
Une augmentation de la biodiversité
Une diminution des frais et des temps d'entretien

QUELS INCONVENIENTS
Parfois une impression de manque d'entretien ou de saleté...

QUEL ESPACE VERT EST CONCERNÉ?

- L'extension du Parc communal
- Le parc du Chalet
- La zone Verte de la Rue de l'Oratoire
- Le parc de la Coquinie
- La zone du Chez Nous
- Le parking du Château des Comtes
- La Fontaine Bleue
- Le Parc Lenoir
- ...




L'Environnement et la Nature ont une place à Mouscron.

5. Consultation publique

Enquêtes publiques à Modave et Marchin par le GAL Pays des Condruces

- Deux enquêtes réalisées lors de la Semaine de l'Arbre en 2011 (Modave) et 2012 (Marchin), avec le concours des communes.
- Le but était de sonder l'opinion des citoyens (et parallèlement les sensibiliser) sur la gestion des espaces publics, la connaissance de la GD, la perception des "mauvaises herbes", les dangers des herbicides, ...
- Contact : galcondruces@galcondruces.be - 085 27 46 10.
- Voir aussi sur www.galcondruces.be/index.php/eau.

C. Courard, GAL Condruces



SEMAINE DE L'ARBRE
2011
Les MELLIFERES

Distribution d'arbres

au Syndicat d'initiative
Pont-de-Bonne
jeudi 26 novembre 2011
10h à 12h30

Plants fournis par le Service Public de Wallonie

Avec la collaboration du Syndicat d'initiative de la Vallée de Moyaux asbl

avec les GAL Condruces

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - l'Europe investit dans les zones rurales

Vote des citoyens pour des projets d'aménagement à Court-Saint-Etienne

- Dans le cadre du plan de GD la commune de Court-Saint-Etienne a remis en question la gestion d'une pelouse au bord de la Thyle.
- Pendant la Semaine Sans Pesticides 2012 (voir www.adalia.be), les citoyens ont été invités à voter pour l'une des trois propositions d'aménagement, présentées sous forme de plans dessinés. Le vote pouvait se faire par internet ou directement à la maison communale.
- Près de 400 votes ont été reçus et c'est le projet n°1 (avec un muret de pierres) qui a été retenu, avec quelques modifications selon les remarques des votants.
- Contact : M.-A. Hardy et A. Lambin, Service Environnement, Court-Saint-Etienne.



Aménagement d'une prairie fleurie suite au vote



PROMENADE DE LA THYLE

Election du plus bel aménagement futur



Pour être votre projet préféré, rendez-vous sur : court-st-etienne.be

6. Conférences, projections de films, rencontres et débats

Conférence sur la GD au Cercle Horticole de Chaudfontaine

- "La gestion différenciée dans votre jardin : est-ce possible ?" par Marc Knaepen (qui a dû se faire remplacer pour cause de maladie).
- Conférence destinée à montrer à la centaine de membres du Cercle Horticole les différentes possibilités d'appliquer la GD dans un jardin et ainsi de mieux respecter l'environnement. Cet événement était aussi l'occasion pour la commune de parler de sa démarche de GD. L'exposition d'Adalia était d'ailleurs présentée (voir p.75).
- Organisation : Cercle Horticole, avec la collaboration de la commune (Service Environnement), dans le cadre de la semaine de l'arbre 2012.

@Service Environnement, Chaudfontaine



Semaine de l'arbre 2012 sur le thème du houx

Mardi 20 novembre 2012 à 20h00
Conférence : « La gestion différenciée dans votre jardin : est-ce possible ? »
Intervenant : Marc KNAEPEM, Coordinateur de l'Association de Jardiniers de la Région - Jardins et Jardin
Entrée libre - Tombola gratuite

Samedi 24 novembre 2012 JOURNÉE DE L'ARBRE
L'après-midi gratuite à partir de 14h00 en présence d'experts en matière de soins, d'entretien et de soins d'urgence

Vaux-sous-Chèvremont
Rue des Carpentiers, 25 de 09h45 à 10h30

Chaudfontaine-Sources
Bastarde de 11h45 à 12h50

Embourg
Place communale Jean Guis Avenue du Carpentier, 14 de 10h45 à 11h30

Beaufays
Place de la Souveraineté de 12h45 à 13h30

Avec la collaboration du Cercle horticulteur et la Ligue du coin de terre de Vieux-à-Chèvremont - Chaudfontaine

Coordination et renseignements : Service de l'Environnement de la Région de Wallonie, Département de l'Environnement et du Climat, Avenue de la République, 11 de 10h00 à 18h00

Un jardin écologique pour tous

Les préalables à connaître pour réussir !
par Roll Grenier



Conférence "jardinage écologique" à Court-Saint-Etienne

- Conférence de Roll Grenier sur le jardinage écologique, organisée dans le cadre de la Semaine Sans Pesticides 2012,
- Comment jardiner de manière écologique, sans pesticide et dans quel intérêt ?
- Organisation : Service Environnement, Court-Saint-Etienne.

La semaine sans pesticides

Partout en Wallonie et à Bruxelles, découvrez les alternatives aux pesticides

20 > 30 MARS 2012

Participez !
www.semainesanspesticides.be

ANTI-HERBICIDES
ANTI-RODENTICIDES
ANTI-MOUSTES

Projection du film documentaire "Pesticide Mon Amour" à Court-Saint-Etienne

- Dans le cadre de la Semaine Sans Pesticides 2012.
- Suivi d'un débat en présence du réalisateur du film, Erik Fretel, cet événement a amené une vingtaine de participants.
- Organisation : Service environnement, Court-Saint-Etienne, avec la collaboration d'E. Fretel.

**Suivez-moi !
Je vais tout
vous
expliquer...**

Pour jouer, se prélasser,
Pour découvrir les plantes, les animaux
Pour le plaisir des yeux,
la santé...

Ciné-débat
Un film coproduit par "La Ponceuse", l'association faune et flore de l'Orne (AFFO) et le lycée agricole de Sées

Pesticide mon amour

Ce mercredi 21/03 à 20h
Salle Defalque
Rue Defalque, 6 à 1490 Court-Saint-Etienne



Diaporama sur la GD d'Adalia et le Pôle GD

Ce diaporama est un fichier Power Point composé d'une douzaine de diapositives qui passent en boucle (sans son). Cet outil est tout indiqué pour les salles d'attente équipées d'un écran.
Pour l'obtenir gratuitement, envoyez un mail à info@adalia.be.

Certains espaces verts ont donc un **aspect plus naturel**

Les espaces verts sont **entretenus différemment** en fonction de leur rôle, usage, fréquentation, localisation...

Horcicole Jardiné Rustique Champêtre Naturel

War de Chêut (France)

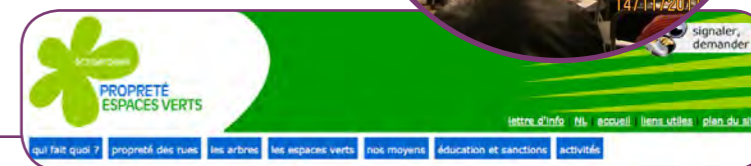


Séances d'information à Schaerbeek sur la propreté publique et les espaces verts

- Une séance d'information organisée dans chaque quartier de la commune, où était présenté le bilan en matière de propreté publique et d'espaces verts et permettant aux riverains de faire part de leurs remarques et de poser leurs questions.
- Annoncées par un courrier aux habitants de chaque quartier, dans le bulletin communal et sur le site internet.
- Animées par l'échevin des espaces verts, en présence des responsables du service et les agents de terrain du quartier concerné.
- Chaque séance attirait une vingtaine de personnes, dont les questions portaient sur l'évacuation des déchets verts, les pesticides, les incivilités, les déjections canines, l'état sanitaire des arbres, ...
- Infos et contact : Schaerbeek Propreté et Espaces Verts
- 0800/939.88 www.schaerbeek.be/agenda/reunion-publique-proprete-espaces-verts-2 et www.schaerbeek-proprete.be/fr/acc_arch_01.html.



@Schaerbeek Propreté & Espaces Verts



Novembre 2011

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

La première réunion publique d'information a eu lieu en soirée le lundi 14 novembre pour le secteur B. Au total, une vingtaine de personnes était présente pour assister à la présentation du bilan en matière de propreté publique et d'espaces verts. C'était également l'occasion pour ces Schaerbeekois de poser leurs questions et de faire part de leurs remarques.

Pour rappel, les prochaines réunions auront lieu :

- **le lundi 21 novembre 2011** de 18h à 20h à l'école 10 - grande rue au Bois, 57 pour toutes les rues comprises dans le secteur délimité par : av. Deschanel, frontière avec Saint-Josse, chée de Louvain, parc Josaphat, bd Lambermont/Wahis (secteur A) ;
- **le lundi 28 novembre 2011** de 18h à 20h avenue Rodenbach, 29 pour toutes les rues comprises dans le secteur délimité par : rue du tilleul, chée de Haecht, av. Voltaire, pl. Verboeckhoven et gare de Schaerbeek (secteur E) ;
- **le lundi 5 décembre 2011** de 18h à 20h à l'Hôtel Communal pour toutes les rues comprises dans le secteur délimité par : frontière avec Saint Josse, Bruxelles ville, av. Deschanel, Voltaire et pl. Verboeckhoven (appartient au secteur E) (secteur D) ;
- **le mercredi 7 décembre 2011** de 18h à 20h à l'école 13 - avenue de Roodebeek, 103 pour toutes les rues comprises dans le secteur délimité par : chée de Louvain, frontière avec Evere, Woluwé-Saint-Lambert et Etterbeek (secteur C).

Extrait de la présentation

La gestion des espaces verts



- Les thématiques :**
- Organigramme
 - Nos moyens
 - Compétences
 - Vos moyens
 - Secteurs
 - Propreté
 - Tri des déchets
 - Espaces verts
 - Equidés
 - Répression
 - Education

- Gestion durable :**
- plus d'utilisation de pesticide ni d'engrais chimique depuis 2005
 - limitation des émissions de CO2 (restriction de l'usage de machines thermiques => moyens mécaniques + animaux)
 - préférence pour la plantation d'espèces indigènes

- Gestion différenciée :**
- traitement adapté à chaque espace
 - favorisation de la biodiversité (prairies fleuries, alternatives aux gazons, plantations indigènes, etc.)
 - limitation des pollutions (plus de pesticides, réduction du bruit, principe « 0 carbone »)
 - gestion des ressources naturelles (économie d'eau, gestion des déchets verts, etc.)

Film sur la GD d'Adalia et le Pôle GD

Ce film de cinq minutes présente la gestion différenciée de manière ludique et imagée.
Pour l'obtenir : demandez l'envoi gratuit du DVD à info@adalia.be ou ajoutez simplement le lien sur votre site internet.



7. Sites didactiques, démonstrations, visites guidées

Espace didactique sur les haies libres à Namur

- Plantations de différentes espèces d'arbustes indigènes pouvant être plantés en haies libres.
- Plantations accompagnées de panneaux présentant les différentes espèces et expliquant l'intérêt des haies libres pour la biodiversité, ainsi que d'un plan du site.
- Réalisation : Ville de Namur.



Trouvez d'autres exemples de ce type dans le catalogue des projets des Plans Communaux de Développement de la Nature, sur <http://biodiversite.wallonie.be>

Extrait du bulletin communal d'Ohey de février 2012

Balade des petits ponts à Ohey

- Dans le cadre de la Semaine Sans Pesticides et de la Quinzaine de l'Eau 2012.
- Balade guidée par un guide nature bénévole et un agent DNF membre du PCDN, sur la biodiversité du site et les actions du PCDN.
- Cet événement a rassemblé 150 personnes. Les organisateurs ont renouvelé l'expérience l'année suivante à Libois, sans rencontrer le même succès vu la météo défavorable.
- Organisation : commune d'Ohey, GAL des Tiges et Chavées, Plan Communal de Développement de la Nature d'Ohey.



La « semaine sans pesticides » et la « quinzaine de l'eau », la commune d'Ohey et le GAL Tiges et Chavées répondent présents !

Du 20 au 30 mars 2012 se tiendra la « Semaine sans pesticides », 10 jours pendant lesquels des centaines d'activités seront organisées dans toute l'Europe afin de se mobiliser pour un avenir sans pesticides. Du 16 au 30 mars se déroulera également la « Quinzaine de l'eau » en Wallonie, qui est l'occasion de mettre en valeur les multiples usages de l'eau et l'importance de la préserver. Le lien entre ces deux thématiques n'est plus à démontrer, c'est pourquoi la commune d'Ohey et le GAL Tiges et Chavées ont décidé de faire d'une pierre deux coups en participant à ces deux événements et en organisant diverses activités de sensibilisation !

Balade sur le thème de l'eau dans le bois d'Ohey à destination du grand public :

Depuis l'année dernière de nombreuses mares ont été créées par le GAL Tiges et Chavées afin de développer le maillage écologique sur les trois communes : Assesse, Gesves et Ohey. Dans le bois d'Ohey, 7 mares ont été creusées. Afin de découvrir les richesses biologiques présentes dans ce bois, une balade y est organisée.

Date : Dimanche 25 mars à 14h00

Lieu : rendez-vous, rue du bois d'Ohey au niveau

©B. Stoff



Extrait du programme de la Quinzaine de l'EAU 2012

Dimanche
25/03

BALADE DES PETITS PONTS LE LONG DU RUISSEAU DU BOIS D'OHEY

Excursion
OHEY

Sur le sentier du ruisseau du Bois d'Ohey, nouvellement réhabilité par le PCDN, les bénévoles vous feront découvrir le ruisseau, sa force motrice de jadis, son tracé, la qualité de son eau, sa flore et sa faune et les actions du PCDN.

RDV : Ancienne plaine de jeu (Rue du Bois d'Ohey à 5350 Ohey). Juste après la chapelle St-Donat, prendre à droite jusqu'au bois à 14h00 (durée : 1h)

ORGANISATEURS : Commune d'Ohey, GAL Tiges et Chavées, PCDN d'Ohey (réservation souhaitée)

CONTACT : PCDN : O. Gonne (0477/781.552) ou F. Lemaître (0474/358.367) - Commune d'Ohey : Marie Coumans et Tiffanie Frenkel (085/824470 ou 085/824469)

Matinées d'information et de démonstration à Seneffe sur les prairies fleuries et les vergers

- Depuis la création du PCDN en 1995, plusieurs séances ont été organisées.
- Elles ont lieu le samedi matin dans le verger communal ou autour de la prairie fleurie indigène.
- Elles sont animées par l'éco-conseillère responsable du PCDN et le responsable des espaces verts.
- L'objectif est de montrer aux citoyens l'intérêt des espèces locales, de parler de biodiversité, mais aussi d'aborder de façon pratique la taille des arbres et la mise en place des prairies fleuries.
- Organisation : Service Environnement (Plan Communal de Développement de la Nature).



©C. Alphonse, Commune de Seneffe

Visite guidée à Schaerbeek

- Visite guidée du parc Josaphat (principal espace vert de la commune) et des serres communales.
- Mise en valeur des efforts en faveur du développement durable.
- Organisation : Service Propreté & Espaces verts.

Source :

www.schaerbeek-proprete.be/fr/acc_arch_01.html

Novembre 2010

INVITATION

Visite des serres et du Parc Josaphat ce samedi 16 octobre

Dans le cadre de la semaine européenne de la démocratie locale axée sur la thématique du développement durable, la cellule pédagogique du Service Propreté et Espaces verts vous propose une visite guidée du Parc Josaphat et de ses serres.

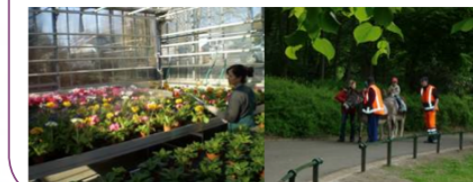
Lors de cette visite, vous aurez l'occasion d'admirer les serres communales et les multiples variétés de fleurs qui orneront les bacs schaarbeekois dès le printemps 2011. Vous pourrez également vous rendre compte du travail effectué en matière de développement durable et d'embellissement de cet espace public.

Cette visite guidée aura lieu le samedi 16 octobre 2010 de 14 heures à 17 heures. Le lieu de rendez-vous est situé au 411, Boulevard Lambert à 1030 Bruxelles.

Afin d'assurer le meilleur encadrement, cet événement est limité à une vingtaine de personnes. Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement auprès du centre d'accueil des visiteurs du Parc : 02/215.44.53 (de 9h à 16h).

En espérant vous y rencontrer,
La cellule pédagogique du Service Propreté et Espaces verts.

Au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins,
A l'initiative de l'Echevin des Espaces verts Michel De Herde.



8. Posters, expositions et stands

Poster du GAL Condruces sur les prairies fleuries

- Présenté lors des événements du GAL.
- Imprimé en A3.
- Support didactique pour expliquer les intérêts et la méthode d'installation des prairies fleuries.
- Réalisation : Groupe d'Action Locale Pays des Condruces (avec l'aide du Pôle GD).

Pourquoi et comment réaliser une prairie fleurie ?

Les prairies fleuries constituent une alternative écologique et esthétique aux simples étendues de gazon ou aux massifs horticoles coûteux en entretien et pas nécessairement adaptés à la biodiversité locale.

Pourquoi ?

La prairie fleurie au secours de la biodiversité
L'érosion de la biodiversité est telle que l'on parle d'une phase d'extinction comparable à celle des dinosaures ! Et cela ne concerne pas que les tigres du Bengale ou les ours polaires ! Le moineau, l'hirondelle, l'abeille... sont des espèces également menacées et bien de chez nous.
L'agriculture intensive, l'urbanisation, les pollutions... sont les principaux facteurs de cette destruction. Or la biodiversité est nécessaire à l'Homme, car elle maintient les écosystèmes en équilibre et fournit aux êtres humains un environnement sain et stable.

Où ?

- * Un sol pauvre en matière organique (nitrate, azote...)

Comment semer ?

- * Une préparation du sol minutieuse, qui élimine les plantes indésirables en présence.
- Un semis et/ou des plantations d'origine régionale, grâce à un choix éclairé des mélanges.

Comment entretenir ?

- * Une fauche tardive dont on récolte le foin, qui est évacué pour ne pas enrichir le sol.

Esthétique, facile d'entretien et peu coûteuse, la prairie fleurie répond aux impératifs de la biodiversité, à condition que les espèces semées ou plantées soient d'origine régionale. Elle peut être installée à de nombreux endroits de la commune : ronds-points, parcs et jardins, bords de route, espaces verts d'accompagnement des bâtiments... et même dans votre jardin !

Plus d'informations ?
Contactez le GAL Condruces !
chantal.courard@galcondruces.be

Stand et exposition de la Ville de Nivelles

- Le stand était illustré de panneaux réalisés par le Service Environnement sur la gestion différenciée à Nivelles.
- Ce stand s'est tenu à trois occasions au printemps 2013 :
- Durant la Semaine Sans Pesticides, lors du marché hebdomadaire.
- Lors des portes ouvertes des serres communales, où un concours était organisé, qui incitait les visiteurs à lire les panneaux et à répondre à quelques questions sur la GD.
- Lors la foire agricole, où le matériel de désherbage du Service Espaces Verts était également exposé.
- Plusieurs centaines de dépliants sur la GD réalisés par la Ville et des sachets de graines étaient distribués aux passants lors de ces événements.
- Organisation : Service Environnement, Ville de Nivelles



©M. Neuwels, Ville de Nivelles

Exposition sur la gestion différenciée d'Adalia et le Pôle GD

- Quatre panneaux expliquant au grand public les principes généraux, les objectifs, les intérêts et les implications de la GD.
- Disponible en deux formats (forex A1 et roll-ups) à Mouscron, Namur et Liège.
- Pour emprunter gratuitement ces panneaux, contactez info@adalia.be.

Exposition "Mauvaises herbes, on vous aime !" (France)

- 13 panneaux visant à offrir un autre regard sur ces "mauvaises herbes".
- Le titre de l'exposition, volontairement interpellant, attire les visiteurs et les invite à découvrir les intérêts qu'elles présentent au niveau de l'alimentation, de la lutte biologique, de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'esthétisme, ...
- Cette exposition créée en 2004 est mise en location pour un prix raisonnable. De nombreuses communes et associations de la région Bretagne ont déjà utilisé ces panneaux. Loiret Nature Environnement a même dupliqué les panneaux pour les mettre en location dans leur propre région.
- Réalisation : Mce, Bretagne Vivante - Sepnb, Ciele, Eau & rivières de Bretagne. Contact : Guénaelle Noizet guenaele.noizet@mce-info.org.
- Les panneaux peuvent être visualisés sur la page web www.jardineraunaturel.org/fr/outils-d-information/listing.php?id=77.

9. Spectacles, animations ludiques

Jeu "Monsieur Razetout"

- Jeu de société destiné principalement aux enfants du niveau primaire.
- Principe du jeu : autour d'un jeu plateau, reconquérir la biodiversité au jardin à travers des petites épreuves et devinettes.
- Objectifs pédagogiques : montrer les limites de l'entretien classique (pesticides, ...), faire découvrir les auxiliaires du jardinier (coccinelles, ...), montrer la biodiversité qu'il est possible d'accueillir au jardin.
- Réalisation : Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Mouscron. Le jeu sera mis en téléchargement libre sur le site du CRIE en octobre 2013.



La base de données d'outils pédagogiques du Réseau Idée

- L'asbl Réseau Idée a réalisé une liste d'outils pédagogiques sur le thème de l'environnement pour différents publics (jeux, livres, multimédia...).
- Une bonne partie de ces outils sont repris dans la base de données d'outils pédagogiques sur le site internet www.reseau-idee.be.
- Ces outils peuvent être consultés dans les locaux de l'asbl à Bruxelles.



Animation scolaire sur la biodiversité à Honnelles

- Durant la Semaine Sans Pesticides, le Parc Naturel des Hauts Pays a réalisé des animations à l'école communale de Honnelles.
- L'animation portait d'abord sur la notion de biodiversité, les causes de son déclin, l'importance et les moyens de la préserver.
- Les pesticides et le Plan Maya étaient ensuite abordés.
- Différents supports pédagogiques sont utilisés : présentation, jeux de plateau, matériel, ... Et les enfants participent à la construction d'un hôtel à insectes,



©Frédérique Yernaux



Spectacle "Bestiolicide" (France)

- La Compagnie Bazard'Elles, basée en Bretagne, propose un spectacle tout public, théâtral et dansant, sur les insectes, les pesticides et le jardinage bio.
- Infos : www.funambules-production.fr/bazardelles-vous-presente-ses-trois-spectacles/



Musiques au jardin (France)

- Plusieurs spectacles associant de manière originale musique et littérature avec les espaces verts dans lesquels ils ont lieu.
- Les oeuvres de compositeurs tels que Bach ou Schubert et des auteurs comme George Sand ou le paysagiste Gilles Clément mettent en valeur la démarche environnementale des gestionnaires de ces espaces verts.
- En 2012, certains spectacles faisaient même activement participer les gestionnaires de ces espaces, avec leurs propres "instruments".
- En 2013, une quarantaine de représentations sont programmées aux quatre coins de la France.
- Contact et informations : patrickscheyder@aol.com ; www.patrick-scheyder.com.



©Patrick Scheyder

Conteurs en balade



Balades contées

- Les Conteurs en Balade organisent régulièrement des balades contées (à Bruxelles mais aussi en Wallonie) dans les espaces verts, et peuvent, sur demande, en réaliser dans un espace donné, sur un thème donné.
- Les contes peuvent aborder des thèmes liés aux arbres, à la nature et autres, et offrir un autre regard sur les espaces verts,
- Des communes telles que Rixensart et Molenbeek ont déjà fait appel à leurs services.
- Infos et contacts : www.conteursenbalade.be/qui-sommes-nous

Semaine Sans Pesticides Huy 2011

© F. Lagneaux, Ville de Huy

Animation "Ma mauvaise herbe bien aimée"

- Animation débutant avec un petit sondage sur base de photos, suivie d'une conférence interactive.
- Invite les participants à changer de regard sur les "mauvaises herbes", en tenant compte de leur intérêt pour la biodiversité et des dangers des pesticides.
- Animation ayant déjà eu lieu à Huy, Liège, Tintigny (2011) et La Hulpe (2013).
- Contact : info@adalia.be.



10. Communiqué de presse

Communiqué de presse sur le Quartier en Santé Sans Pesticides à Court-Saint-Etienne

- Envoi d'un CP en février 2012 par le Service Environnement à tous les contacts presse, décrivant sa démarche de réduction des pesticides et le projet QSSP et annonçant la conférence de presse, suivi de coups de téléphone à chaque contact.
- Conférence de presse le 3 février, en présence d'un représentant de l'asbl partenaire Adalia et des habitants du QSSP.
- Résultats : articles dans plusieurs journaux (VA, DH, La Libre, Le Soir, Vlan, Espace vie), reportage radio (Radio Contact), reportages télé locales et sur la RTBF (dans "le 15 minutes" et dans G1 plan).
- Réalisation : Marie-Astrid Hardy, Service Environnement.



Quartier en santé

Court-St-Etienne en route vers le « zéro pesticide »

*Sart-Messire-Guillaume accueille un projet-pilote dès le 3 février
Une première en Brabant wallon*

COURT-SAINT-ETIENNE, 3 FEVRIER 2012 – Les pesticides chimiques représentent une véritable menace, aussi bien pour la santé que pour l'environnement. Pour sensibiliser la population, la commune de Court-St-Etienne lance « Quartier en santé... sans pesticides », un projet participatif qui permet d'apprendre à réduire l'usage des pesticides chimiques dans la vie quotidienne.

Sur base volontaire, les résidents d'un quartier témoin de Sart-Messire-Guillaume vont s'engager à ne plus employer de produits phytosanitaires chez eux afin de protéger la santé de leur entourage ainsi que les plantes de leur jardin. Ils découvriront également des techniques alternatives et plus respectueuses de l'environnement pour lutter contre les mauvaises herbes.

Certains habitants pourront également devenir des personnes de référence en matière de jardinage écologique, en fonction du temps qu'ils sont prêts à consacrer à l'initiative. Cet investissement va du petit conseil ponctuel à la visite guidée de son jardin.

Différentes formations, dont une sur le jardinage écologique, seront proposées à tous les participants. Ces derniers devront signer une charte où ils s'engagent à abandonner progressivement l'usage des pesticides dans leur vie quotidienne.

« A titre d'exemple, il suffit d'un gramme de pesticide déversé au bord d'un ruisseau pour provoquer une pollution sur 10 km », souligne Michael Goblet d'Alviella, Bourgmestre de Court-Saint-Etienne. « Pourtant, renoncer aux pesticides ne demande pas un engagement élevé de la part des citoyens. D'autres solutions faciles existent et ce projet permet au citoyen de les découvrir. »

L'administration de Court-Saint-Etienne compte bien suivre également cette voie en abandonnant l'usage de produits chimiques, tout d'abord dans le quartier délimité en guise de test, puis à plus large échelle pour enfin appliquer ces nouvelles méthodes de gestion à l'ensemble du territoire communal. Objectif: atteindre, à terme, le « zéro pesticide chimique » dans les espaces verts communaux, les voiries et les jardins des habitants.

Une soirée d'information se tiendra le **vendredi 3 février 2012 à 20h** dans le local des Francs Hameaux de Sart situé rue de l'Eglise de Sart, 10 à 1490 Court-Saint-Etienne. A cette occasion, la commune signera la première charte d'engagements qui sera également proposée aux habitants. La soirée se clôturera autour d'un verre de l'amitié offert par la commune.



11. Activités participatives

Plantation d'une haie indigène par des citoyens à Enghien

- Projet porté par le PCDN et le comité de quartier dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2010.
- Plantation réalisée par les citoyens, aidés et encadrés par les ouvriers communaux, le Service Environnement et l'échevin de l'environnement.
- Contact : Claudine Decuyper, Service Environnement.



©Service Environnement, Ville d'Enghien

Semis d'une prairie fleurie avec école communale à Ohey

- Trois classes d'une trentaine d'enfants ont d'abord reçu une explication sur la biodiversité et l'intérêt des prairies fleuries et ont ensuite semé 3 prairies fleuries indigènes près d'une école communale et d'un terrain sportif.
- Les ouvriers communaux avaient au préalable préparé le sol, l'initiative et financement du GAL Pays des Tiges et Chavées (avec la collaboration de la commune d'Ohey).



©M. Deprez, Commune d'Ohey

👤 Trouvez d'autres exemples de ce type dans le catalogue des projets des Plans Communaux de Développement de la Nature, sur <http://biodiversite.wallonie.be>

Gestion des plantes exotiques envahissantes à Enghien

- Les bords du ruisseau du Marcq sont envahis par la balsamine de l'Himalaya.
- Les habitants du Val de Marcq à Enghien ont été invités par e-mail à participer à une journée de gestion visant à contrôler son expansion.
- Organisation : Service Environnement, en collaboration avec le comité de quartier et l'association Amitiés Marquaises.



©Service Environnement, Ville d'Enghien



Journée citoyenne à Richwiller (France)

- Chaque année depuis 2010, cette commune alsacienne de 3500 habitants invite ses citoyens à participer aux tâches communales, lors d'une journée qui se clôture par un barbecue festif.
- C'est ainsi que 200 à 500 personnes retroussent leurs manches pour repeindre des bâtiments publics, nettoyer, désherber et fleurir les espaces verts, ...
- Plus d'infos sur www.richwiller.fr.



12. Evènements

Balades en fête et Journée de la Nature à Beauvechain

- Grand événement festif s'étalant sur un week-end, durant lequel étaient proposés des balades guidées ou contées pour découvrir la commune et ses richesses naturelles, et sur la place communale, des stands d'animation, des ateliers, de la restauration, ...
- C'était aussi l'occasion pour la commune de montrer ses efforts en matière d'environnement, en parlant du PCDN, du Plan Maya et de la démarche de gestion différenciée (avec comme support l'exposition du Pôle GD/ Adalia ; voir plus haut).
- Suite au succès de la première édition en mai 2012 (plus de 500 participants), cet événement est réitéré en 2013 sur le même principe, avec des concerts ajoutés au programme.
- Organisation : Commune de Beauvechain (Service Environnement), Culturalité, la maison du tourisme d' Hesbaye brabançonne.



©V. Bulteau, commune de Beauvechain



Dimanche 26 mai 2013
Journée de la Nature
Balades en fête

Place Communale
www.beauvechain.eu
010 / 86 83 13

Place Communale @ Environnement & la Nature Beauvechain

Semaine de l'Abeille à Anderlues

- Dans le cadre du Plan Maya, la commune d'Anderlues a organisé une semaine dédiée à l'abeille du 29 avril au 4 mai 2013.
- Au programme : journée portes ouvertes des serres communales, présentation de la culture sans pesticide de la production ornementale, démonstration du désherbeur à mousse chaude, animations pour enfants sur les abeilles, ...
- Organisation : Service Travaux de la commune avec la participation de l'asbl Adalia, du Centre Culturel et des apiculteurs locaux.



©Commune d'Anderlues



Fête de la Pomme à Ottignies-Louvain-la-Neuve

- Evénement annuel depuis 1998.
- Stands associatifs, animations, démonstrations, expositions, bourse d'échange de plantes, balades, conférences, ...
- Outre la pomme, cette fête est l'occasion d'aborder des sujets aussi variés que la nature, les insectes pollinisateurs, les dangers des pesticides, les plantes exotiques envahissantes, le patrimoine arboré de la commune, ...
- Organisation : PCDN d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.



©D. Hebrant, Ville d'Ottignies-LLN



Fête de la Nature à Molenbeek

- Evénement annuel (automne).
- Stand du service espaces verts, stands associatifs, visites guidées du parc par des naturalistes, vente de plantes sauvages, animations diverses, ...
- Organisation : Service éco-conseil, sur l'initiative de l'échevin de l'environnement, avec la participation de plusieurs associations environnementales bruxelloises.

Fête de la Nature à Molenbeek
Natuurfeest in Molenbeek

Dim. / Zen. **02/10/11**
10.00 - 17.00

Parc Marie-José Park
 (près de l'Université de Bruxelles - 1000 - 10 avenue de la Woluwe - 1050)

Programme :

- Dégustation de miel des apiculteurs molenbeekoïses - Proef de honing van Molenbeekse imkers
- Vente de plantes indigènes - Verkoop van inheemse planten
- Villes guidées (Heroux, autres, balades contées, ...) - Gidsen in verschillende wijken (Heroux, andere, ...)
- Animations pour enfants - Activiteiten voor kinderen
- Alimentation bio - Biovoeding
- Stands et animations sur la gestion écologique communale, l'énergie, l'eau, les déchets... - Stands en activiteiten over gemeentelijke milieugezondheid, energie, water, afval, ...

A l'initiative de la PCDN, Service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Ville de Molenbeek-Pontoise et de la Ville de Molenbeek-Saint-Jean, en collaboration avec le Service de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Stand du Service Espaces Verts, Fête de la Nature 2011 ©M. Wauters



Fête de la Nature 2011 ©M. Wauters

Pommes, je vous aime

Dans leur infinie diversité de goûts et de saveurs, les pommes seront les invitées d'honneur, fin octobre, de la jolie place de Céroux. L'occasion de découvrir des variétés anciennes et de rencontrer des producteurs et des artisans qui nous réservent de délicieuses surprises.



PAR AGNÈS PILOIT DE CORBION

La pomme, c'est un peu de paradis retrouvé. Avec plusieurs milliers de variétés répertoriées, c'est le fruit le plus consommé au monde. Un sacre patriote dont la sauvegarde est assurée par des pépiniéristes spécialisés, des associations de passionnés ou encore des jardins botaniques qui tentent des variétés menacées, anciennes ou régionales. À découvrir lors de la «Fête de la pomme et de la nature» qui se tiendra sur la jolie place communale de Céroux-Mousy le dernier dimanche d'octobre. Plus de 20 producteurs vous y présenteront leurs récoltes, leurs produits à base de pommes, de coings ou de miel, jus de pomme et cidre, sirop de fleurs de safran, confitures artisanales, pâtes de fruit, compote, fruits et légumes biologiques. La fête accueillera également des associations de protection de la nature, Natures, Adultes et Nature de Progrès, afin de sensibiliser le public à la biodiversité et de montrer le lien entre le pommier et la conservation de la nature. Une multitude d'animations gratuites est prévue pour les familles : presse et fabrication de jus de pommes, cidres et bigarrés, réalisation de nichoirs à insectes et jeu de l'écrit familial pour découvrir ce fruit dans toute sa biodiversité.

Fête de la pomme et de la nature, place communale de Céroux-Mousy, le 28 octobre 2012 de 14h00 à 17h30. Entrée gratuite. Espérez vos pommes pour vos enfants. Plus d'infos sur le site www.adn.be ou 010/4 62.50.

Nous pressons vos pommes!
 Opérations : www.vergenetisch.be
 Recherche : www.recherche-jus.be
 Couvreur : www.mobipress.be

«Flora & Pomme»
 Situé près de Jodogne, le verger conservatoire de cette société possède plus de 400 variétés anciennes et modernes de pommes et de poires belges et étrangères. L'association propose à ses membres d'être co-gestionnaires d'une parcelle du verger et d'en récolter ses fruits. www.florapomme.be

Plantez des variétés anciennes
 «Président Roulin», «Présidente de Biebrich», «Ora Brabant», «Présidente Evagri» : toutes ces variétés anciennes portent le label POF (Ressources génétiques fruitières) et sont recommandées par le Centre de recherche agronomique de Gembloux pour leur résistance aux maladies et leurs qualités gustatives. www.cra.wallonie.be

J'ARTdins Nature Ouverts à Gembloux

- En juin 2012, 14 jardins du village d'Ernage (dont 12 privés) ouvraient leurs portes aux visiteurs.
- Objectif : montrer des exemples de jardins qui mettent en valeur et respectent la nature
- Des œuvres d'artistes locaux étaient exposées dans les jardins.
- Les visiteurs étaient guidés de jardin en jardin, en passant par les stands d'animation, par des bénévoles de Natagora ou par les propriétaires des jardins.
- Des fiches présentent chaque jardin, ses spécificités et des conseils pratiques.
- Organisation : Service Environnement (PCDN), en collaboration avec la Régionale Natagora Hesbaye Ouest, Ernage Animation et le Centre Culturel.



😊 Trouvez d'autres exemples de ce type dans le catalogue des projets des Plans Communaux de Développement de la Nature, sur <http://biodiversite.wallonie.be>

Portes ouvertes du Service Espaces verts à Namur

- Chaque premier dimanche de mai, le service Espaces verts de Namur propose aux visiteurs de découvrir les serres de la Ville.
- C'est l'occasion pour le service de présenter sa démarche de gestion, de montrer son matériel et de mettre en valeur ses efforts.
- Les visiteurs peuvent aussi profiter de différents exposants, ateliers et animations.
- Organisation : service Espaces verts, Ville de Namur.

Le 08 mai 2011: Journée portes ouvertes au service Espaces verts de la Ville de Namur

Organisée traditionnellement le premier dimanche de mai, cette journée portes-ouvertes vous permet de vous rendre compte de l'envers du décor et du travail accompli par les équipes communales pour assurer le fleurissement permanent de la ville de Namur.

Animations, stands didactiques, dégustations, jeux, concours... sont au programme de cette journée.

QUAND ? | Le dimanche 08 mai 2011 de 09 à 17 heures.
OÙ ? | Au service Espaces verts de la Ville de Namur, rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin.



Greztopia 2011
 Les lutins citoyens et la forêt
 (animations, concours, information)
Dimanche 01/05/2011
 Au centre de la Fête de Saint-Georges à Grez-Doiceau
www.GREZTOPIA.be

Greztopia à Grez-Doiceau

- Événement annuel avec des animations, des jeux et des concours sur le thème de l'environnement et la citoyenneté.
- Greztopia est une plateforme regroupant des citoyens et des associations, dans le but d'organiser des événements.
- A l'initiative de l'asbl Trop de bruit en Brabant Wallon, avec la participation de la commune et d'autres associations.

13. Projets participatifs (à long terme)

Potagers Urbains Biologiques de Mouscron

- 15 espaces communaux organisés en réseau sont divisés en parcelles mises à disposition de citoyens, par un système de concession, pour être jardinés.
- Le contrat qui lie le jardinier à la ville précise que la parcelle doit être cultivée dans son intégralité dans le respect de l'environnement (produits chimiques interdits), en veillant à diversifier les cultures (au moins quatre différentes).
- Ces potagers sont aussi le lieu d'activités organisées régulièrement : ateliers cuisine, séances d'information sur le compostage, journées portes ouvertes, ...
- Trouvez d'autres exemples de ce type dans le catalogue des projets des Plans Communaux de Développement de la Nature, sur <http://biodiversite.wallonie.be>.
- Coordination : Cellule Environnement, Ville de Mouscron.



©Cellule Environnement, Mouscron

Quartier en Santé Sans Pesticides (QSSP) à Braives

- Les projet QSSP sont pilotés par l'asbl Adalia (voir p.40). Le principe est que les habitants d'un quartier et les services communaux s'engagent ensemble à supprimer l'usage des pesticides, sur leurs terrains respectifs.
- Après avoir sondé les citoyens, la commune de Braives a signé une charte d'engagement en 2012 et a invité les citoyens à en faire de même. Trois QSSP ont ainsi été créés.
- Des formations ont été données par Adalia, aussi bien au personnel communal qu'aux citoyens, sur les alternatives aux pesticides.
- Plus d'infos : Service Environnement, Commune de Braives.
- Trouvez d'autres exemples de QSSP sur www.adalia.be.



©P. De Wouters, Adalia

Braives en gestion différenciée

La commune de Braives compte de nombreux espaces verts publics dans chaque village. Depuis 1984, l'utilisation de pesticides est interdite sur le domaine public, hormis sur ce type de surfaces et dans les allées de cimetières. Ces décisions, de nombreuses études ont montré un lien entre l'exposition aux pesticides et un risque accru de développer des maladies à long terme. En outre, les pesticides se retrouvent également dans les nappes phréatiques avec le risque d'altérer les milieux aquatiques.

Par ailleurs, une évolution de la législation régionale devrait bientôt voir le jour et interdire totalement l'usage des pesticides sur tout le domaine public.

A la vue de tout cela, la commune s'est engagée dans la gestion différenciée des espaces verts. Qu'est-ce au juste ? Le principe consiste à adapter le mode d'entretien des espaces verts en fonction de leur spécificité, tout en accueillant et préservant la biodiversité. Nous accueillons actuellement un stagiaire, Océli Stordeur de l'Institut Eco-Conseil de Namur, qui se charge justement de classer nos espaces verts et de définir la meilleure gestion à entreprendre pour chacun.

Concrètement, en gestion différenciée, les désherbages thermique, manuel et mécanique remplacent l'utilisation d'herbicides. La nature est plus présente. La fauche est privilégiée à la tonte sur certains espaces, les branches issues des tailles sont broyées et utilisées pour le palliage des porcelains, les plantes annuelles laissent leur place aux plantes vivaces de notre région, des semis de prairie fleurie trouvent leur place... Bref, la gestion différenciée s'installe à Braives...

Vous aussi, vous pouvez faire de la gestion différenciée chez vous. Pour cela, la commune vous aide en lançant le projet « Quartier en santé... quartier sans pesticide », en collaboration avec l'asbl Adalia (www.adalia.be). L'objectif du projet est d'amener la commune et les habitants à abandonner l'utilisation des pesticides chimiques sur le territoire d'un quartier ou d'un ensemble d'habitations. Pour y adhérer, il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le renvoyer soit par courrier (Service Environnement, Rue Cornuchamp, 3 à 4200 Braives) soit par mail (valerie.pineil@braives.be pour le 11 janvier 2013 au plus tard). Une charte d'engagement vous sera alors proposée ainsi que des méthodes de gestion naturelle pour votre jardin.

Plus d'infos au Service Environnement : 0197694226 ou valerie.pineil@braives.be.

Bulletin d'inscription au «Quartier sans pesticides»

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Adresse mail :
 Téléphone ou GSM :

Voire avis nous intéresse : hopel@braives-adalia.be

Quartier en santé sans pesticides

je participe!

www.adalia.be

Opération "Embellissons nos murs" à Rennes (France)

- La Ville de Rennes propose à ses habitants d'aménager pour eux un petit espace sur les trottoirs, le long des murs.
- La Ville demande en échange que les habitants se chargent des plantations et de leur entretien (sans pesticide !).
- Tout le monde y trouve son compte : les habitants peuvent embellir leur trottoir selon leurs goûts et la Ville voit son travail de désherbage réduit.
- Plus d'1 km de trottoirs ont ainsi été végétalisés.
- Organisation : Direction des jardins, Ville de Rennes.



EMBELLISSONS NOS MURS

QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT ÇA MARCHE ?



14. Autres actions

Plateforme Jeunes Natuurlijk

- Plateforme visant à développer le dialogue entre les associations de jeunesse et les gestionnaires des espaces verts bruxellois.
- Se formalise par la signature d'une charte par les associations de jeunesse et Bruxelles Environnement (regroupant les gestionnaires), dont les principes sont l'échange d'informations sur les espaces verts, la sensibilisation à la nature et à l'environnement et la recherche commune de solutions créatives aux problèmes.
- Coordonination : asbl Goodplanet Belgium en collaboration avec Bruxelles Environnement.
- Plus d'infos sur le site internet : www.jeunesnatuurlijk.be.



Jeunes Natuurlijk!

ACCUEIL | QUI SOMMES NOUS ? | CHARTE | SUR LE TERRAIN | ESPACES VERTS BXL | JEUX NATUREL | À VOUS !

NL | FR

Les espaces verts à Bruxelles

Bruxelles est une ville verte ! 50% de la superficie de Bruxelles sont des espaces verts, dont plus qu'un tiers accessible au public ! Autant dire qu'il y a du choix et qu'il y en a pour tous les goûts : promenade, détente, jeux, découverte nature... Tu veux en savoir plus sur ces espaces ? Une mine d'information t'attend dans cette rubrique !

A la recherche d'un espace vert adapté à tes activités ? Envie de découvrir de nouveaux espaces verts à Bruxelles ?

- En collaboration avec les associations de jeunes, Bruxelles Environnement a développé la **carte IBG'eunes**. Cette carte offre une vue d'ensemble des différentes zones vertes de Bruxelles, leur accessibilité via les transports publics et surtout le nombre de visiteurs. Celui qui est à la recherche d'un endroit moins fréquenté pour jouer, celui qui ne souhaite pas être dans les pieds des uns et des autres ou celui qui a envie de découvrir une autre zone verte, trouvera son bonheur sur cette carte. Elle peut être obtenue gratuitement auprès de Bruxelles Environnement par téléphone 02 775 75 75 et par e-mail.
- La **carte interactive verte** de la région bruxelloise: les jeunes et les gestionnaires peuvent y échanger de l'information sur les espaces verts bruxellois!
- Bois, zone de jeux**
Dans la **Forêt de Soignes**, cinq zones de jeux ont été délimitées. Tu peux y jouer et te donner à fond et batifoler, pour autant que tu n'occasionnes pas de dégâts irréparables ou que tu ne déranges pas d'autres visiteurs. [Cliquez ici pour plus d'infos](#)

Espaces verts... Mode d'emploi !

A Bruxelles, dans chaque parc et espace vert, un règlement est affiché à l'entrée. Il t'explique ce qui est autorisé ou pas. Si jamais tu as un doute ou des questions, n'hésite pas à t'adresser au gardien ou au garde forestier.

Tu désires organiser un rassemblement de plus de 150 personnes ? Ton projet nécessite une infrastructure comme des tentes, des tables... ? Il est alors obligatoire de demander un accord à Bruxelles Environnement au moins trois mois à l'avance.

Pour la Forêt de Soignes et les bois régionaux, s'adresser à Anne Borremans abo@ibgebim.be
Pour les parcs bruxellois s'adresser à Martine Gheysens : mgh@ibgebim.be

Comment atteindre ces zones?

Zone 1, Renard

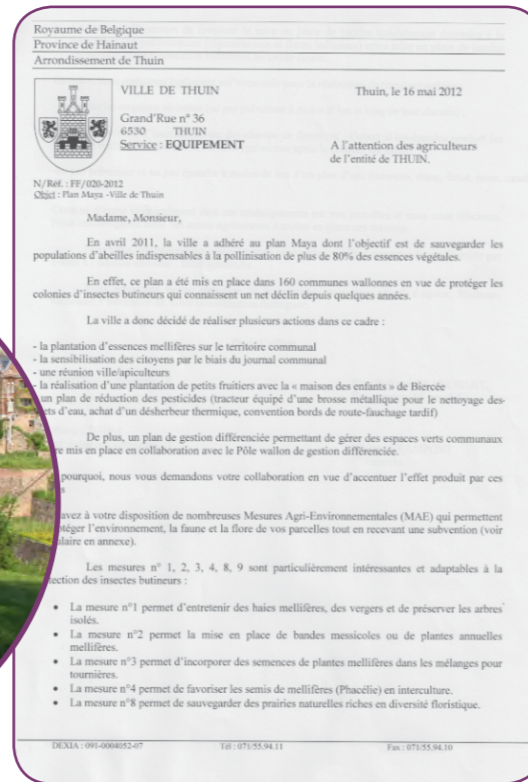
- Stib :
- Bus 41 (arrêt Sapinière)
- Tram 94 (arrêt hippodrome de Boitsfort)
- Sncb :
- gare de Boondaël > puis bus 41 direction Héros
- gare de Boitsfort > puis tram 94 direction Stade

Zone 2, Montagne

- Stib :
- Tram 92 (arrêt Fort-Jaco)
- Bus 43 (arrêt Prince d'Orange)

Lettre aux agriculteurs de la commune de Thuin

- Dans le cadre du plan Maya, la commune de Thuin a souhaité informer ses citoyens de la démarche.
- Un courrier spécifique a été envoyé aux agriculteurs locaux (environ 50), expliquant les engagements pris par la commune (notamment le plan de GD) et les invitant à collaborer, afin d'accroître l'impact de ces mesures, par exemple grâce aux Mesures Agri-Environnementales.
- Le courrier fait aussi rappel de quelques bonnes pratiques en matière de pulvérisation d'insecticides.



Concours "Uccle en fleurs"

- Le concours "Uccle en fleurs" est organisé chaque année pour impliquer les citoyens dans le fleurissement de leur commune.
- Une catégorie "biodiversité" s'est récemment rajoutée aux catégories "façade", "pied d'arbre", "balcon", ... afin de diversifier le résultat et sensibiliser les Ucclois à cet enjeu.
- Les photos des aménagements gagnants sont affichées à la maison communale. Les prix vont jusqu'à 250€ et tous les participants reçoivent un cadeau (respectueux de l'environnement).
- Organisation : Service Environnement.



LISTE DES RÉFÉRENCES CITÉES

1. Faire campagne sur l'environnement : comment ? Guide pratique pour les délégués syndicaux. I. MICHEL, 2003. CEPAG
2. Comment ne pas endormir son auditoire en 30 secondes. La communication orale avec diaporama. J-M Aimonetti, 2006. De Boeck
3. Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes. FEREDDEC Bretagne, 2012. Proxalys Environnement (p64-73 : L'accompagnement par un programme de communication)
4. "Mauvaises herbes", qualité de l'eau et entretien des espaces. M-J Menozzi, Natures Sciences Sociétés 15(144-153), 2007
5. Nuisances des mauvaises herbes et propositions de seuils d'intervention pour le désherbage en zone urbaine. E. Zadjan, 2004. Mémoire de fin d'études en agronomie, INH
6. Rôles des arbres et des plantes grimpantes en milieu urbain : revue de littérature et tentative d'extrapolation au contexte montréalais. Y. Vergriete & M. Labrecque, 2007
7. Les rôles de l'arbre en ville. Centre collégial de transfert de technologie en foresterie de Sainte-Foy (CERFO). G. Lessard &, E. Boulfroy, 2008. Québec, 21 p
8. Guide d'auto-évaluation des bonnes pratiques Phyto. Mission Wallonne des secteurs verts asbl-PreventAgri

AUTRES RÉFÉRENCES

Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens. R-V Joule & J-L Beauvois, 2002. Presses universitaires de Grenoble

INDEX

| | |
|-------------------------------------|--|
| A | |
| abandon..... | 7, 36, 37, 40, 56 |
| abeille..... | 80 |
| abeilles..... | 24, 80 |
| acteurs..... | 7, 10, 14, 15, 40, 48, 49 |
| adventice..... | 25 |
| affiche..... | 42 |
| agriculteurs..... | 8, 10, 11, 16, 21, 31, 42, 86 |
| aménagement..... | 11, 14, 22, 32, 46, 51, 68 |
| Amis de la Terre..... | 40, 46 |
| Anderlues..... | 80 |
| animation..... | 40, 43, 48, 76, 80, 82 |
| arbre..... | 33, 34, 43, 69, 86, 88 |
| argument..... | 13, 30 |
| article..... | 17, 29, 40, 41, 42, 43, 58, 59 |
| association..... | 43, 47, 48, 79 |
| B | |
| balade..... | 42, 43, 77 |
| balades..... | 77, 80, 81 |
| Beauvechain..... | 46, 47, 80 |
| bien-être..... | 16, 24, 33, 38 |
| biodiversité..... | 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 38, 43, 46, 48, 64, 72, 73, 76, 77, 79, 86 |
| Boigny-sur-Bionne..... | 8 |
| Bourg-lès-Valence..... | 53 |
| Braives..... | 83 |
| brochure..... | 41 |
| Bruxelles..... | 31, 43, 76, 77, 85 |
| budget..... | 15, 21, 38, 42, 43 |
| C | |
| cartographie..... | 47 |
| Centres Régionaux d'Initiation..... | 40 |
| champ..... | 24, 31 |
| changement..... | 7, 12, 13, 16, 23, 37, 39 |
| Charleroi..... | 47 |
| Chaudfontaine..... | 69 |
| chemin..... | 17, 39 |
| Cholet..... | 20, 52 |
| cimetière..... | 16, 17, 33, 39, 54 |
| comité de quartier..... | 42, 79 |
| comportement..... | 6, 8, 10, 13, 14 |
| conception raisonnée..... | 46 |
| concours..... | 68, 74, 82 |
| conférence..... | 16, 41, 42, 77, 78 |
| conflit..... | 12, 13 |
| conseil..... | 30, 50, 81 |
| Contrats de Rivières..... | 40 |
| convaincre..... | 6, 7, 9, 13, 14, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42 |
| courrier..... | 11, 71, 86 |
| Court-Saint-Etienne..... | 8, 50, 59, 63, 68, 69, 70, 78 |
| CRIE..... | 40, 76 |
| D | |
| danger..... | 25 |
| dangereux..... | 25, 27, 31, 33, 35, 36, 37, 38 |
| débat..... | 16, 42, 70 |
| déchets..... | 9, 23, 25, 31, 33, 38, 71 |
| démonstration..... | 29, 73, 80 |
| dépliant..... | 67 |
| désherbage alternatif..... | 16, 26, 30, 34, 35, 36, 39, 46, 48 |

| | |
|-----------------------------|--|
| difficulté..... | 32 |
| diffusion..... | 43 |
| E | |
| eau..... | 18, 19, 22, 25, 26, 27, 30, 34, 43, 68, 88 |
| échevin..... | 71, 79, 81 |
| école..... | 16, 76, 79 |
| écoles..... | 10, 15, 16 |
| écologique..... | 11, 19, 24, 34, 35, 36, 37, 46, 56, 69 |
| économies..... | 21, 28, 33, 35 |
| économique..... | 37 |
| économiques..... | 39, 47 |
| Eco-Vie..... | 40 |
| efficace..... | 8, 11, 12, 13, 21, 29, 34, 35, 41, 42, 43 |
| élus..... | 7, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 20, 21, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 42, 46, 47, 48 |
| Empreintes..... | 40 |
| engagement..... | 9, 14, 83 |
| Enghien..... | 60, 79 |
| engrais..... | 24, 26, 28, 31 |
| enherbement..... | 24, 26, 39, 55 |
| enherber..... | 39 |
| enquête..... | 12, 18, 20, 24, 37, 38, 39 |
| entretien..... | 8, 10, 15, 19, 22, 27, 28, 29, 32, 36, 37, 38, 76, 84, 88 |
| envahissant..... | 25 |
| environnement..... | 8, 9, 12, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 47, 48, 49, 58, 60, 69, 70, 76, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 88 |
| Espace Environnement..... | 40 |
| espace public..... | 6, 15, 16 |
| espace vert..... | 19, 73, 81 |
| Etopia..... | 40 |
| événement..... | 40, 42, 43, 49, 69, 70, 72, 80 |
| événements..... | 11, 43, 49, 50, 61, 64, 74, 82 |
| exemple..... | 8, 9, 12, 13, 14, 15, 21, 25, 31, 32, 37, 38, 40, 42, 47, 56, 86 |
| exposition..... | 16, 40, 50, 69, 74, 75, 80 |
| F | |
| fauchage tardif..... | 8, 24, 25, 30, 46, 48, 64 |
| fauche..... | 7, 8, 17, 26, 29, 30, 31, 51, 55 |
| Faune et Biotopes..... | 40 |
| film..... | 42, 70, 71 |
| fleurissement..... | 9, 26, 28, 29, 30, 42, 46, 48, 86 |
| flyer..... | 41 |
| formation..... | 18, 23, 35, 36, 40, 41, 42, 48 |
| forum..... | 49 |
| frein..... | 37 |
| G | |
| GAL Pays des Condruses..... | 68 |
| Gand..... | 54 |
| gazon..... | 17, 39, 46 |
| Gembloux..... | 47, 82 |
| gestionnaire..... | 6, 34 |
| Goodplanet Belgium..... | 85 |
| grand public..... | 6, 9, 15, 20, 28, 29, 30, 31, 40, 42, 43, 50, 65, 67, 75 |
| gravier..... | 17, 39 |
| Crez-Doiceau..... | 82 |
| Groupe d'Action Locale..... | 74 |
| groupe de travail..... | 15, 16 |
| H | |
| habitude..... | 7, 26, 37 |
| haie..... | 16, 27, 32, 55, 79 |
| herbicide..... | 25 |
| Herstal..... | 62 |
| Honnelles..... | 76 |
| horticole..... | 17, 42 |

| | |
|----------------------------------|--|
| humour..... | 13 |
| I | |
| illustrer..... | 19 |
| indigène..... | 16, 73, 79 |
| information..... | 7, 9, 13, 17, 22, 41, 42, 43, 49, 51, 53, 61, 71, 73, 75, 83 |
| informatique..... | 47 |
| Institut Eco-Conseil..... | 40 |
| invasives..... | 23, 26, 46 |
| J | |
| jardin..... | 8, 41, 69, 76, 77, 82 |
| jeu..... | 13, 17, 27, 42, 47, 48, 76 |
| L | |
| Lannion..... | 66 |
| législation..... | 27, 34 |
| Loiret Nature Environnement..... | 20, 54, 75 |
| M | |
| malentendu..... | 12 |
| Marchin..... | 68 |
| mauvaises herbes..... | 11, 18, 23, 24, 25, 27, 29, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 68, 75, 77, 88 |
| Maya..... | 59, 76, 80, 86 |
| mécanique..... | 16, 17, 34 |
| message..... | 6, 13, 14, 18, 41, 42, 43 |
| Modave..... | 68 |
| Molenbeek..... | 77, 81 |
| motivation..... | 12 |
| motiver..... | 8 |
| Mouscron..... | 13, 19, 49, 51, 65, 76, 83 |
| musique..... | 77 |
| N | |
| Namur..... | 48, 51, 61, 62, 72, 82 |
| Natagora..... | 40, 82 |
| nature..... | 13, 18, 22, 24, 25, 43, 47, 48, 53, 61, 62, 66, 72, 77, 81, 82, 85 |
| Nature 18..... | 54 |
| Nature et progrès..... | 40 |
| négociation..... | 12, 40 |
| Nivelles..... | 58, 74 |
| Nord Nature Chico Mendes..... | 48 |
| Nord-Pas-de-Calais..... | 47 |
| O | |
| Ohey..... | 46, 62, 72, 79 |
| ortie..... | 36 |
| Ottignies-Louvain-la-Neuve..... | 49, 81 |
| ouvrier..... | 16 |
| P | |
| panneau..... | 7, 14, 29, 33, 41, 51, 53, 54, 56 |
| parc..... | 30, 73, 81 |
| Parc Naturel des Hauts Pays..... | 76 |
| Parcs Naturels..... | 40 |
| parking..... | 39 |
| partenaire..... | 40, 78 |
| partenariat..... | 11 |
| participatif..... | 16, 34, 63 |
| pâturage..... | 31, 32 |
| pavé..... | 27, 39 |
| paysagiste..... | 77 |
| pelouse..... | 30, 68 |
| personnel communal..... | 7, 8, 10, 15, 16, 49, 83 |
| personnel de terrain..... | 9 |
| pesticide..... | 8, 14, 17, 30, 54, 55, 56, 59, 63, 69, 80, 84 |
| phytopharmaceutiques..... | 26 |
| pied dans la porte..... | 14 |
| plaintes..... | 8, 12, 24, 30, 33, 34, 40 |

| | |
|--|--|
| plan de communication | 15, 17, 42, 43 |
| plantation | 16, 26, 33 |
| Pôle wallon de gestion différenciée..... | 40 |
| polluant | 35 |
| pollution..... | 18, 24, 27, 34, 35, 38 |
| population | 9, 10, 11, 12, 18, 24, 29, 30, 37, 38, 39 |
| portes ouvertes..... | 43, 74, 80, 83 |
| prairie fleurie | 14, 16, 17, 29, 30, 48, 53, 55, 68, 73, 79 |
| presse..... | 14, 41, 43, 78 |
| PreventAgri | 88 |
| priorité..... | 17 |
| propre..... | 9, 13, 24, 25, 31, 75 |
| propreté | 9, 10, 15, 25, 27, 71 |
| Province du Brabant Wallon..... | 49 |
| public-cible | 12, 13, 18, 20, 21, 22, 41, 42 |
| Q | |
| Quartier en Santé Sans Pesticides..... | 78 |
| R | |
| Rennes..... | 10, 84 |
| Réseau Idée..... | 40, 76 |
| réunion | 11, 16, 41, 42, 43, 48 |
| Richwiller | 79 |
| route | 24, 31, 33, 34 |
| S | |
| Saint-Amand..... | 54 |
| sale..... | 25, 37, 38 |
| saleté | 25, 34, 36, 37 |
| Schaerbeek | 71, 73 |
| sécurité..... | 17, 30, 33, 34, 35 |
| Semaine de l'Arbre..... | 68, 79 |
| Semaine Sans Pesticides | 40, 46, 68, 69, 70, 76 |
| semis | 16, 29, 30, 39 |
| Seneffe | 73 |
| sensibilisation | 11, 12, 20, 22, 38, 39, 47, 85 |
| sentier | 39 |
| services communaux..... | 8, 15, 19, 22, 23, 25, 40, 46, 47, 48, 83 |
| Silly..... | 57 |
| spontanée..... | 25, 36, 37, 38, 39 |
| stand..... | 43, 74 |
| Strasbourg..... | 8, 39 |
| support | 14, 19, 41, 47, 53, 80 |
| T | |
| taille | 26, 32, 33, 46, 47, 73 |
| thermique..... | 16, 24, 26, 34, 35, 39 |
| tolérance à l'herbe..... | 8, 17, 37, 38 |
| Tournai..... | 64 |
| trottoir | 8, 23, 39 |
| U | |
| Uccle | 86 |
| urbain | 23, 24, 27, 35, 47, 48, 88 |
| V | |
| valeur..... | 8, 9, 22, 49, 73, 77, 82 |
| valorisation..... | 13, 23 |
| valoriser | 6, 9 |
| végétation spontanée | 36, 37, 38, 39 |
| visite | 41, 48, 49 |
| visuel | 14, 19 |
| vivace..... | 28 |



Publié en 2013 et diffusé par l'asbl Pôle wallon de gestion différenciée.
Site : www.gestiondifferentiee.be
Contact : info@gestiondifferentiee.be

